



**Understanding Children's Work**  
An Inter-Agency Research Cooperation Project

Rapports de pays du Programme « Understanding Children's Work », Mai 2009

# Comprendre le travail des enfants au Mali

*Rapport sur le travail des enfants*

Mai 2009



# Comprendre le travail des enfants au Mali

**Rapport de pays  
Mai 2009**

Le Programme “Understanding Children’s Work” (UCW)  
Villa Aldobrandini  
V. Panisperna 28  
00184 Rome

Tel: +39 06.4341.2008

Fax: +39 06.6792.197

Email: [info@ucw-project.org](mailto:info@ucw-project.org)

Le Programme « Understanding Children’s Work » (UCW) est un programme de recherche inter agences commun à la Banque Mondiale, à l’Organisation Internationale du Travail et au Fonds des Nations Unies pour l’Enfance. Le Programme UCW est guidé par le Programme d’Action d’Oslo qui a été accepté à l’unanimité en 1997 à la Conférence Internationale sur le Travail des Enfants. Durant cette conférence, les priorités dans la lutte contre le travail des enfants étaient exposées à la communauté internationale. Le programme d’Action d’Oslo a identifié la nécessité cruciale de disposer des données relatives au travail des enfants et de renforcer la coopération entre les agences internationales impliquées dans la lutte contre le travail des enfants. Les activités de recherche et d’analyse sur le travail et la vulnérabilité des enfants constituent la composante principale du Programme UCW. A travers une étroite collaboration avec les acteurs dans les pays partenaires, le Programme UCW produit des recherches qui permettent une meilleure compréhension du phénomène du travail des enfants. Les recherches menées par UCW ont permis de proposer pour la première fois une perspective interinstitutionnelle sur le travail des enfants et les grandes priorités en ce domaine. Pour de plus amples informations, voir le site Internet du Programme UCW : [www.ucw-project.org](http://www.ucw-project.org).

## PREFACE

Le gouvernement de la République du Mali, à travers le ministère du Travail, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, a mis depuis 1998 la situation de l'exploitation des enfants par le travail au cœur de ses préoccupations. Cette volonté s'est matérialisée par la ratification des principales conventions internationales notamment la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail et la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants protégeant les enfants d'une part, et la mise en place d'un arsenal juridique au niveau national pour lutter contre le travail des enfants d'autre part.

Malgré ces dispositions, l'emploi précoce des enfants demeure encore un phénomène préoccupant dans notre pays. Ainsi, plusieurs projets et programmes ont vu le jour pour lutter contre le phénomène.

Le travail des enfants constitue un phénomène complexe, multidimensionnel et multisectoriel. S'il est vrai qu'il tient à des facteurs socioculturels liés à l'éducation socio familiale traditionnelle, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est corrélé positivement au niveau de développement économique et social. Pour mieux lutter contre l'exploitation des enfants par le travail, il est par conséquent indispensable de disposer d'informations fiables, notamment, les raisons de son ampleur, ses causes, ses caractéristiques et ses conséquences.

Les informations collectées à travers ce rapport intitulé « Comprendre le travail des enfants » réalisé par UCW « Understanding Children's Work » « Comprendre le Travail des Enfants » avec l'appui technique et financier de trois agences des nations unies, le BIT, l'UNICEF et la Banque Mondiale, a permis de dresser un bilan détaillé sur le travail des enfants au Mali et d'en examiner les différentes dimensions.

Le présent document présente une analyse fouillée de la masse importante d'informations collectées dans le cadre des différentes enquêtes existantes sur le travail des enfants et est destiné à couvrir les besoins des administrations, des départements techniques de l'Etat, des partenaires sociaux, de la société civile, des autorités politiques et des chercheurs en matière de lutte contre le travail des enfants.

Je rends ici un vibrant hommage à cette initiative inter agences du système des Nations Unies qui au travers du BIT, de l'UNICEF et de la Banque Mondiale n'a ménagé aucun effort pour un développement soutenu de sa coopération avec le Gouvernement du Mali.

Je reste convaincu que les ministères techniques, les collectivités locales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations non gouvernementales, et les différents acteurs au développement intervenant dans la lutte contre le travail des enfants au Mali feront bon usage de ce rapport, par la traduction des informations détaillées qu'il contient, tant en matière de politique nationale que de stratégies d'intervention sur le terrain.

Enfin, mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont contribué au succès de ce rapport notamment la Commission Nationale de Pilotage et plus particulièrement la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants dont la compétence et le dévouement ont permis la réalisation de cette œuvre significative.

*Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat*

## AVANT PROPOS

La lutte contre le travail des enfants au Mali constitue aujourd'hui une priorité des pouvoirs publics et une préoccupation majeure des organisations internationales, des partenaires sociaux et de la société civile. Les efforts entrepris s'inscrivent dans la dynamique des engagements internationaux visant à la protection de l'enfance en général et à la lutte contre le travail des enfants en particulier. Les mesures destinées à abolir progressivement le travail des enfants vont de pair avec celles visant la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'éducation et de santé. Les pouvoirs publics maliens ont également procédé à un renforcement du cadre juridique en matière de travail des enfants et à la conception d'une stratégie nationale cohérente de promotion de la condition de l'enfance. Cependant, en dépit des efforts déployés par l'Etat et de la mise en place de nombreux projets et programmes dans divers secteurs, la question du travail des enfants reste préoccupante au Mali.

La mise en place d'une stratégie de lutte contre le travail des enfants passe par une bonne compréhension de l'impact que peut avoir le travail d'un enfant sur ses possibilités d'emploi décent lorsqu'il accèdera au marché de l'emploi à l'âge adulte (ou à l'adolescence). Ce rapport, intitulé « Comprendre le travail des enfants au Mali » et réalisé par le programme de recherche inter agences *Understanding Children's Work* commun à l'OIT, l'UNICEF et la Banque Mondiale, se veut à la fois un outil de diagnostic et un support sur lequel des solutions peuvent être formulées.

Sur la base des ressources statistiques importantes dont dispose le Mali, le rapport approfondit la compréhension du travail des enfants et décrit en détail la situation actuelle de l'emploi des jeunes maliens. Il met ainsi en exergue l'interdépendance des relations entre l'emploi précoce des enfants et la performance future de ces enfants sur le marché du travail. Le rapport fait émerger des pistes de réflexion pour la formulation de politiques de lutte contre le travail des enfants et d'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail. Les résultats présentés dans ce document ont pour objectif de mettre à la disposition de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre le travail des enfants au Mali des analyses actualisées, basées sur des statistiques récentes solides, ainsi que de soutenir la mise en œuvre de projets et de programmes mieux formulés et mieux ciblés.

Conscients de l'ampleur et de l'importance de la problématique du travail des enfants tel qu'il ressort de ce rapport, l'OIT, l'UNICEF et la Banque Mondiale réitèrent leur engagement à soutenir le gouvernement de la République du Mali dans sa lutte contre le cercle vicieux de la transmission

intergénérationnelle de la pauvreté. Nous espérons fortement que ce rapport contribuera à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le travail des enfants complète, durable et efficace au Mali.

*François Murangira*  
Directeur de l'OIT  
Afrique de l'Ouest

*Marcel Rudasingwa*  
Représentant Résident  
UNICEF Mali

*Alassane Diawara*  
Représentant Résident  
Banque Mondiale Mali

# **Comprendre le travail des enfants au Mali**

**Rapport de pays**

**Mai 2009**

## **SOMMAIRE**

La présente étude, qui s'inscrit dans le cadre du Programme UCW au Mali, a pour but de fournir, d'une part, une vue d'ensemble du phénomène (son ampleur, ses caractéristiques, ses répercussions sur la santé et sur l'éducation des enfants) et, d'autre part, un panorama des efforts entrepris au niveau national pour le maîtriser. Notre travail répond à quatre grands objectifs du projet UCW dans le pays : (i) approfondir la compréhension du phénomène du travail des enfants et par là, appuyer la mise en œuvre de politiques et de programmes adéquats, (ii) promouvoir le débat politique sur le travail des enfants en tant que facteur de vulnérabilité sociale, (iii) analyser les relations entre abandon scolaire précoce, travail des enfants et performances futures sur le marché du travail et (iv) participer à l'établissement d'une capacité nationale de recherche, de collecte et d'analyse des données relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes.



# **Comprendre le travail des enfants au Mali**

**Rapport de pays**

**Mai 2009**

## **REMERCIEMENTS**

Le présent rapport a été rédigé par l'équipe du Programme UCW, avec l'implication particulière de Nihan Koseleci. Il repose dans une large mesure sur les données d'une enquête nationale sur le travail des enfants réalisée au Mali en 2005 par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique avec le soutien technique de l'Organisation internationale du travail et les financements du gouvernement français.

L'enquête permanente auprès des ménages réalisée en 2007 a permis d'effectuer une analyse descriptive complémentaire concernant la situation des jeunes sur le marché du travail.

Nous tenons à remercier les membres de la Commission nationale de pilotage des initiatives du Programme UCW au Mali, pour leur précieux concours tout au long des différentes étapes du projet. Nous remercions également Moukim Temourov et Claire Harasty de la Banque Mondiale, Michel Grégoire de l'OIT ainsi que Deborah McWhinney et Zakari Adam de l'UNICEF, dont les commentaires ont permis d'améliorer considérablement ce rapport.

Nous remercions aussi Messieurs les Représentants des partenaires du Programme UCW au Mali (Banque mondiale, OIT et UNICEF) pour l'intérêt et le soutien qu'elles ont apportés à notre démarche.

# Comprendre le travail des enfants au Mali

Rapport de pays  
Mai 2009

## TABLE DES MATIERES

Resume analytique .....	i
Ampleur et caractéristiques du travail des enfants.....	ii
Conséquences du travail des enfants .....	iv
Situation des jeunes sur le marché du travail.....	iv
Réponses nationales contre le travail des enfants .....	v
Recommandations .....	xi
Introduction.....	1
1.    CONTEXTE NATIONAL.....	5
2.    AMPLEUR DU TRAVAIL DES ENFANTS.....	12
2.1 Participation aux activités économiques et scolarisation .....	12
2.2 Participation aux activités non économiques.....	16
2.3 Déterminants du travail économique et non économique .....	18
3.    CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS .....	25
3.1 Nature des activités économiques .....	25
3.2 Nature des activités non économiques .....	28
4.    CONSEQUENCES DU TRAVAIL ECONOMIQUE DES ENFANTS .....	31
4.1 Effets du travail économique sur l'éducation des enfants .....	31
4.2 Effets du travail économique sur la santé des enfants .....	35
5.    TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR .....	39
5.1 Définition statistique du travail des enfants à abolir .....	39
5.2 Ampleur du travail des enfants à abolir.....	40
5.3 Travail dangereux.....	42
5.4 Pires formes intrinsèques du travail des enfants .....	44
6.    SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL.....	51

6.1	Nature de l'emploi des jeunes .....	55
6.2	Position des jeunes sur le marché du travail comparée à celle des adultes .....	57
6.3	Niveau d'éducation et accès à l'emploi .....	59
7.	REPONSES NATIONALES.....	64
7.1	Cadre juridique national .....	64
7.2	Cadre des politiques nationales .....	66
7.3	Acteurs gouvernementaux .....	68
7.4	Assistance extérieure.....	73
7.5	Acteurs sociaux locaux .....	75
8.	RECOMMANDATIONS.....	78
8.1	Mesures de prévention .....	80
8.2	Opportunités d'apprentissage de « seconde chance ».....	86
8.3	Actions directes (retrait, réhabilitation et réintégration) .....	89
8.4	Renforcement des capacités nationales .....	90
	References .....	93
	ANNEXE 1 : DEFINITION DU TRAVAIL ECONOMIQUE.....	99
	ANNEXE 2 : RESULTATS ECONOMETRIQUES.....	101

# Comprendre le travail des enfants au Mali

**Rapport de pays  
Mai 2009**

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES**

- APEJ: Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes
- AEJT : Association des enfants et jeunes travailleurs
- ACODEP: Appui aux collectivités décentralisées pour un développement participatif
- ANPE : Agence nationale pour la promotion de l'emploi
- CADBE: Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
- CADEF: Comité d'action pour les droits de l'enfant et de la femme
- CAF: Centre d'alphabétisation fonctionnelle
- CAFE : Centre d'apprentissage féminin
- CDN: Comité directeur national
- CED: Centre d'éducation pour le développement
- CFA: Communauté financière africaine
- CNR/ENF: Centre national des ressources pour l'éducation non formelle
- COMADE: Coalition malienne des droits de l'enfant
- CSLP: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
- CSCRP: Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
- DNAPES: Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée
- DNPEF: Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille
- DNSI: Direction nationale de la statistique et de l'informatique
- EDSM: Enquête démographique et de santé au Mali
- ELIM: Enquête légère intégrée des ménages

EMA: Equipes mobiles d'aide

ENDA: Environnement pour le développement

ENF: Education non formelle

ENTE: Enquête nationale sur le travail des enfants

EPAM: Enquête permanente auprès des ménages

EVS: Espérance de vie scolaire

FAFPA: Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage

FARE: Fonds auto renouvelable pour l'emploi

FNAM: Fédération nationale des artisans du Mali

INPS: Institut national de prévoyance sociale

IPEC: Programme international pour l'élimination du travail des enfants

LUTRENA: Programme sous-régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre

MDSSPA : Ministère du Développement social de la solidarité et des personnes âgées

MEFP: Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle

MJS : Ministère de la Jeunesse et des sports

MPFEF: Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille

MSIPC : Ministère de la Sécurité intérieure et de la protection civile

MTFPRE: Ministère du Travail et de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

NAEMA: Nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT

NOPEMA: Nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT

OEF : Observatoire de l'emploi et de la formation

OIM: Organisation internationale pour les migrations

OIT: Organisation internationale du travail

ONG: Organisation non gouvernementale

PAFP: Programme d'appui à la formation professionnelle

PAPF: Programme d'appui à la promotion de la femme

PDAP: Projet de développement des droits des adolescentes et de la promotion de leur participation au développement

PEJ: Programme emploi-jeunes

PEJHIMO: Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à haute intensité de main d'œuvre en milieu rural et en milieu urbain

PIB: Produit intérieur brut

PILE: Programme d'initiatives locales pour l'emploi

PISE: Programme d'investissement sectoriel de l'éducation

PMI: Petites et moyennes industries

PME: Petites et moyennes entreprises

PNLTE: Programme national de lutte contre le travail des enfants

PNPS: Politique nationale de protection sociale

PNUD: Programme des Nations unies pour le développement

PRODEC: Programme décennal de développement de l'éducation

PRODESS: Programme de développement sanitaire et social

PROMIIEER: Programme multisectoriel d'investissements intensifs pour l'emploi en milieu rural

RAC : Réseau d'appui et de conseils aux initiatives des artisans

RIOEV: Réseau des intervenants auprès des orphelins et des autres enfants vulnérables

SCN: Système de comptabilité nationale

SIDA: Syndrome d'immunodéficience acquise

SIMPOC: Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants

TBP: Programme assorti de délais (Time Bound Programme)

TBS: Taux brut de scolarisation

TCE: Transfert conditionnel en espèces

UCW: Comprendre le travail des enfants (Understanding Children's Work)

UFAE: Unités de formation et d'appui aux entreprises

UNESCO: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA: Bureau des Nations unies pour la population

UNICEF: Fonds des Nations unies pour l'enfance

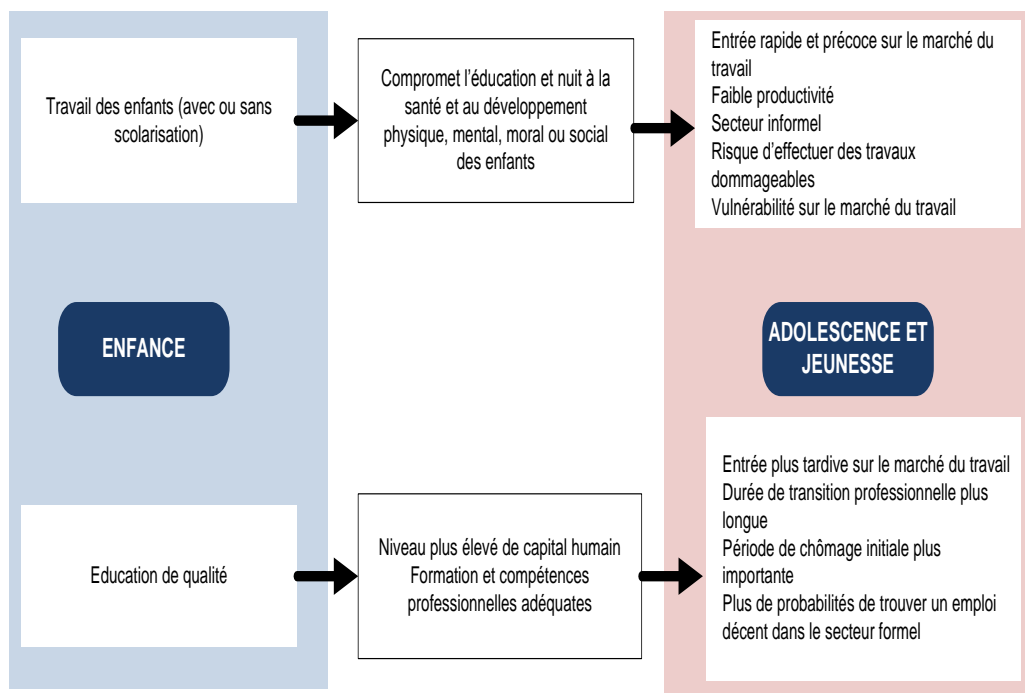
UNOWA: Organisation des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest

## RESUME ANALYTIQUE

Le travail des enfants a pris des proportions préoccupantes au Mali. Une partie importante de la population enfantine se trouve en dehors du système éducatif, sans véritable formation et compétence. Par ailleurs, la difficulté à acquérir une première expérience professionnelle, l'instabilité des parcours professionnels caractérisée par des alternances emploi – chômage et la précarité des conditions de travail décrivent la donne de l'accès à l'emploi pour la plupart des jeunes au Mali.

Les liens entre les questions relatives au travail des enfants et l'emploi des jeunes pourraient être établis selon l'approche fondée sur le cycle de vie. Selon cette approche (voir la figure ci-après), la mise au travail précoce des enfants exacerberait les problèmes d'emploi des jeunes, dans la mesure où les enfants qui travaillent ne peuvent acquérir les connaissances et les compétences dont, jeunes adultes, ils auront besoin pour être compétitifs sur le marché du travail. Ainsi, les adolescents/jeunes qui passent à l'âge adulte dans les conditions les plus défavorables risquent d'aller grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi. La relation entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes peut fonctionner en sens inverse : les maigres perspectives futures sur le marché du travail et les difficultés de transition professionnelle peuvent réduire la motivation des ménages à investir dans le capital humain de leurs enfants.

Travail des enfants et emploi des jeunes dans le cycle de vie



L'objet du présent rapport est de préciser le profil et la situation des enfants qui travaillent au Mali et de mettre en exergue les liens entre le travail précoce, l'éducation des enfants et les performances des jeunes sur le marché du travail. Le rapport a pour point de départ l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) réalisée par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) en 2005 avec le soutien technique de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du gouvernement français. L'Enquête permanente auprès des ménages (EPAM) réalisée en 2007 permet de faire une analyse descriptive complémentaire concernant la situation des jeunes sur le marché du travail.

Ces deux enquêtes ont fourni un état des lieux, assorti d'une vue d'ensemble des actions entreprises à l'échelle nationale. Elles ont également permis de proposer diverses options stratégiques visant à accélérer et renforcer la réponse nationale contre le travail des enfants et à améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail. Finalement, il convient de souligner que même si notre étude prétend donner une image assez représentative de la situation des enfants et des jeunes sur le marché du travail, elle ne dépeint ni l'ensemble des conditions des enfants travailleurs ni celui des jeunes en difficulté. Certains aspects de la problématique du travail des enfants, qui ne sont pas intégralement couverts par cette étude, ont trait aux pires formes intrinsèques du travail des enfants.

### Ampleur et caractéristiques du travail des enfants

Le phénomène du travail économique des enfants<sup>1</sup> au Mali concerne environ 1,4 millions d'individus âgés de 7 à 14 ans, soit un peu plus de 50% de cette classe d'âge. L'incidence du phénomène est plus forte en milieu rural (60%) qu'en milieu urbain (36%).

L'enquête a permis de déterminer les caractéristiques suivantes du travail économique des enfants :

- La proportion de garçons économiquement actifs (64%) est supérieure à celle des filles (39%) ;
- Dans l'ensemble les enfants travailleurs sont très jeunes : plus de 60% d'entre eux sont âgés de moins de 12 ans ;
- Avec moins de 10% d'enfants économiquement actifs, les régions de Bamako et Kidal jouissent d'une situation plus favorable que les autres. A l'opposé, c'est dans les régions de Sikasso (76%), Ségou (68%), et Kayes (60%) que le travail des enfants est le plus répandu ;

---

<sup>1</sup>Le travail économique des enfants englobe la plupart des activités productives exercées par les enfants, qu'elles soient marchandes ou non, rémunérées ou non, pour quelques heures ou à plein temps, à titre occasionnel ou régulier, sous une forme légale ou illégale ; elle exclut les tâches ménagères confiées aux enfants dans leur famille et les activités scolaires. Pour être recensé comme économiquement actif dans les estimations globales de l'OIT, un enfant doit avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence.



- L'agriculture est le secteur qui emploie le plus grand nombre d'enfants (83%). L'agriculture est suivie des services domestiques<sup>2</sup> à hauteur de 10%, et de l'industrie et du commerce qui comptent pour les 6% restants. Il est à noter que la domesticité enfantine revêt des proportions préoccupantes au Mali, surtout dans les zones urbaines et pour les filles ;
- En ce qui concerne le statut du travail, la main d'œuvre enfantine est, dans sa majorité, employée dans les travaux familiaux non rémunérés, cela aussi bien en ville qu'à la campagne ;
- Les enfants consacrent en moyenne 40 heures par semaine à une activité économique. De manière générale, les moyennes d'heures de travail effectuées par les enfants dépassent les limites autorisées par la législation malienne : les enfants de 12 à 14 ans scolarisés consacrent en moyenne 30 heures par semaine à une activité économique et disposent donc de très peu de temps pour l'enseignement. Les enfants économiquement actifs non scolarisés déclarent travailler près de 45 heures par semaine ;
- Si le recours régulier à la main-d'œuvre infantile fait partie des stratégies de survie des ménages, cela s'explique également par les caractéristiques propres à l'enfant (le genre, l'âge et le statut d'orphelin), le niveau d'éducation des parents, le milieu de résidence, et l'accès aux services sociaux de base ;
- Les estimations de l'ampleur du travail des enfants à abolir (dans le sens d'activités dommageables) indiquent que plus de 1,1 millions d'enfants de moins de 12 ans sont économiquement actifs, 485 000 enfants de 12 à 14 ans sont astreints à un travail économique non léger et plus de 170 000 enfants de 15 à 17 ans sont contraints à un travail dangereux. L'incidence du travail des enfants à abolir s'établit donc à près de 1,8 millions d'enfants de 5 à 17 ans, soit 40% de cette tranche d'âge. La proportion de garçons âgés de 5 à 17 ans soumis à un travail dangereux (49%) est plus importante que celle des filles (31%).

La grande majorité des enfants accomplissent des tâches ménagères<sup>3</sup>. Ainsi, dès l'âge de 7 ans, ce sont 73% des filles qui sont concernées par une forme de travail non économique contre 33% de garçons. La proportion de filles engagées dans les activités ménagères augmente fortement avec l'âge et atteint 90% à partir de 13 ans. Elles sont surtout concentrées dans les zones rurales où près de 8 filles sur 10 âgées de 5 à 14 ans sont concernées. Le temps moyen consacré au travail non économique (environ 25 heures par semaine) est nettement inférieur à celui consacré au travail économique.

---

<sup>2</sup> Les services domestiques désignent les activités ménagères accomplies dans un autre ménage pour un employeur. Ce terme exclut les tâches ménagères effectuées par l'enfant dans son propre ménage.

<sup>3</sup> Ces services produits et consommés pour son propre compte dans le même ménage sont désignés sous le terme de « travail domestique » ou « non économique ».

## Conséquences du travail des enfants

L'une des raisons pour lesquelles la participation économique des enfants est particulièrement préoccupante est le fait qu'elle interfère avec leur scolarisation. En effet, les analyses statistiques semblent s'accorder sur un effet négatif du travail sur la fréquentation scolaire des enfants :

- Le pourcentage d'enfants scolarisés est de l'ordre de 40% parmi les enfants travailleurs alors qu'il se situe à 62% pour les enfants qui ne sont pas économiquement actifs. L'écart tend à se creuser davantage lorsque l'on considère les enfants de 15 à 17 ans : 23% contre 58%, soit plus de 35 points de pourcentage de différence ;
- Le niveau d'éducation est plus élevé parmi les enfants qui ne travaillent pas que parmi ceux qui sont économiquement actifs ;
- L'indicateur d'espérance de vie scolaire est plus élevé pour un enfant qui ne travaille pas : ce dernier peut s'attendre à passer deux fois plus de temps dans le système éducatif relativement à un enfant économiquement actif.

Ces résultats mettent en exergue la rigidité du système éducatif malien qui ne favorise pas la réinsertion scolaire des enfants vulnérables tels que les enfants travailleurs et soulignent ainsi l'urgente nécessité de répondre aux besoins éducatifs de ces enfants en assurant un accès à des opportunités d'apprentissage de « seconde chance » visant à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie professionnelle.

Le travail précoce des enfants accroît leur exposition aux risques de maladies et de blessures. Qu'ils travaillent dans la ferme familiale, louent leurs services à d'autres agriculteurs ou planteurs, ou migrent avec leurs parents pour travailler comme ouvriers agricoles, les enfants sont confrontés à des risques plus élevés que les travailleurs adultes. L'incidence des maladies et des blessures provoquées par les activités économiques dangereuses est nettement plus forte chez les enfants qui travaillent dans le secteur agricole ou dans une entreprise/ferme familiale.

## Situation des jeunes sur le marché du travail

Les résultats issus de l'EPAM (2007) permettent d'appréhender les défis auxquels sont confrontés les jeunes sur le marché du travail. La répartition des jeunes de 15 à 24 ans selon leur statut d'activité montre que 5% d'entre eux sont occupés à travailler tout en continuant leur éducation et 51% travaillent sans continuer leurs études. Seuls 20% des jeunes déclarent aller à l'école à plein temps. Les principales caractéristiques de la situation de l'emploi des jeunes sont les suivantes :

- Le taux d'emploi augmente sensiblement avec l'âge ;
- Le niveau de l'emploi varie fortement selon le milieu de résidence, le taux d'emploi en milieu rural (66%) étant beaucoup plus élevé que dans les zones urbaines (35%) ;

- Il n'apparaît pas exister une différence significative entre le taux d'emploi des jeunes femmes (56%) et celui des jeunes hommes (55%) ;
- Des différences non négligeables apparaissent entre les régions : avec plus de 65% de jeunes actifs occupés, les régions de Sikasso, Ségou, et Koulikoro jouissent d'une situation plus favorable que les autres. A l'opposé, c'est dans les régions de Bamako (25%), Gao (23%), et Kidal (23%) que le taux d'emploi des jeunes reste le plus faible.

Le taux de chômage des jeunes est d'environ 10% sur l'ensemble du pays. Les jeunes hommes semblent autant exposés que les jeunes femmes avec respectivement 11% et 9% de taux de chômage. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé en milieu urbain (22%) que rural (5%).

La population jeune inactive apparaît donc très élevée au Mali : environ un jeune sur cinq (19%) déclare être inactif (ni au chômage ni au travail ni à l'école). Le taux d'inactivité des jeunes femmes est beaucoup plus élevé (25%) que celui des jeunes hommes (10%). La répartition de la population inactive par milieu de résidence montre que ce taux est plus élevé en milieu rural (22%) qu'urbain (13%).

L'emploi des jeunes est concentré autour du secteur agricole dans des exploitations de petite taille. Environ 6 jeunes sur 10 ont une activité principale dans l'agriculture, l'élevage ou l'exploitation forestière alors que près de 20% travaillent dans le secteur des services. Les résultats de l'enquête permettent également de constater que les entreprises familiales ou individuelles sont les principales pourvoyeuses d'emplois des jeunes, tant dans les campagnes que dans les villes, alors que l'emploi salarié est quasiment inexistant. Près de 90% des jeunes travailleurs sont cantonnés dans les activités familiales ou individuelles qui ne sont pas tenues de s'affilier aux systèmes de sécurité sociale.

## Réponses nationales contre le travail des enfants

### Cadre juridique

Le Mali s'attache à adapter sa législation aux conventions internationales qu'il a ratifiées. Le cadre juridique dont relève la protection des droits inclut:

- la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant<sup>4</sup> ;

---

<sup>4</sup> Le Mali a ratifié la Convention des Nations unies de 1989 relative aux droits de l'enfant par la loi n° 90-72/ANRM du 29 août 1990.

- la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi<sup>5</sup> (1973) ;
- la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants<sup>6</sup> (1999) ;
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant<sup>7</sup> ;
- la Constitution nationale de la République du Mali<sup>8</sup> ;
- la loi d'orientation sur l'éducation<sup>9</sup>, qui rend l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans ;
- le Code de protection de l'enfant<sup>10</sup> qui définit les situations d'abus, de violence et de vulnérabilité, ainsi que les missions et les responsabilités des acteurs et institutions pertinents ;
- le Code du travail malien<sup>11</sup> ;
- le Code pénal malien qui sanctionne les individus impliqués dans des activités de traite des enfants.

Toutefois, l'absence de cadre juridique régulant l'emploi des enfants dans les métiers agricoles, domestiques ou dans toute autre activité informelle compromet singulièrement l'efficacité du dispositif en matière de contrôle du travail des enfants. En outre, la nécessité de renforcer le cadre juridique existant et d'assurer l'effectivité des textes réglementaires pose un autre défi à relever.

### **Politiques nationales**

Le Mali s'est doté d'une large palette de politiques à l'encontre du travail des enfants, dont :

- Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR, 2007-2011). L'une des trois orientations de la

---

<sup>5</sup> Le Mali a ratifié la Convention n° 138 par la loi n° 01-061 du 3 juillet 2001.

<sup>6</sup> Le Mali a ratifié la Convention n° 182 par ordonnance n° 00-006/P-RM du 09 février 2000.

<sup>7</sup> Le Mali a ratifié la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant le 3 juin 1998.

<sup>8</sup> Adoptée par le référendum le 12 janvier 1992 et promulguée par décret N° 92-073 P-CTSP du 25.02.92

<sup>9</sup> La Loi n° 99-046 datant du 28 Décembre 1999.

<sup>10</sup> L'ordonnance n°02-062 datant du 05 juin 2002.

<sup>11</sup> La loi n° 92-020 du 23 septembre 1992 et le Décret n° 96 – 178 P- RM du 13 juin 1996 fixant les modalités d'application de diverses dispositions du Code du Travail.

stratégie retient des mesures à adopter pour améliorer l'accès au système éducatif ;

- Le document intitulé « Politiques et plans d'action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille », dont la priorité est de consolider les acquis du Plan d'action 1992-2000 en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (renouvelé pour la période 2002-2006) ;
- Le Parlement national des enfants du Mali qui œuvre à la promotion des droits de l'enfant ;
- La Politique nationale de protection sociale (PNPS), dont l'objectif principal est l'adoption d'une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale, qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables. Une étude récente constate néanmoins que l'allocation des ressources budgétaires en faveur des enfants ne mobilise qu'une part infime du budget de la protection sociale au Mali (Diallo et Pereznieta, 2008) ;
- Le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS II), constitue le cadre de mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale et souligne la mise en place d'actions qui visent à l'intégration socioéconomique des femmes et des enfants vulnérables ;
- L'institution d'un Comité national chargé du suivi et de l'évaluation du Plan d'action national ;
- Le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) qui définit les grands axes autour desquels l'Etat malien entend, avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux, donner une impulsion décisive au développement quantitatif et qualitatif de son système d'éducation ;
- Le Programme national de lutte contre les pires formes du travail des enfants ;
- Le Programme national de lutte contre le travail des enfants (PNLTE). Sous l'impulsion du PNLTE, un Comité directeur national (CDN) a été institué auprès du ministère du Travail<sup>12</sup>, afin de suivre et de superviser les Programmes d'actions d'IPEC à l'échelle nationale. Composé des différents acteurs clés dans la lutte contre le travail des enfants, le CDN, présidé par le représentant du ministère du Travail, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (MTFP), a la responsabilité de donner une impulsion politique à la question et de fédérer l'ensemble des parties prenantes

---

<sup>12</sup> La décision n°99-0042/MEFPT-SG du 08 février 1999.

nationales. Parallèlement, une Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants a été créée au sein du ministère chargé du Travail<sup>13</sup>, avec pour mission la coordination, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de lutte contre le travail des enfants au plan national ;

- Le Plan national d'urgence de lutte contre la traite des enfants.

Le Mali étant muni de politiques nationales et d'un cadre juridique exhaustifs et adaptés à l'élimination progressive du phénomène du travail des enfants, il convient d'intensifier l'utilisation de ces instruments pour obtenir les résultats escomptés.

### **Organes de l'État**

Au Mali, plusieurs ministères interviennent dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Par ailleurs, conscient du manque de formation des jeunes, le gouvernement malien a mis en place un certain nombre de programmes visant à promouvoir l'emploi des jeunes. En la matière, l'une des tâches capitales à entreprendre consiste à renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels que sont :

- Le ministère de la Promotion de la femme, l'enfant et la famille (MPFEF). Il coordonne plusieurs initiatives en matière de protection de l'enfant (le Programme de protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence, le Projet de développement des droits des adolescentes et de promotion de leur participation au développement, le Centre de formation professionnelle « Aoua Keita », la Cité des enfants et le Parlement national des enfants du Mali) principalement à travers la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille ;
- Le ministère de la Justice, qui a la tutelle de la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée (DNAPES). La DNAPES est responsable de la protection et de la rééducation des enfants en conflit avec la loi et/ou « en danger moral » ;
- Le ministère de la Sécurité intérieure et de la protection civile (MSIPC) dispose d'un service de police spécialisé, la Brigade chargée des mœurs et de la protection de l'enfance, qui a pour mission de protéger les enfants en danger moral, de les identifier et d'assurer leur réinsertion, en coordination avec des institutions telles que les centres de DNAPES, la Cité des enfants ou les ONG ;

---

<sup>13</sup> La décision n°04-1197/MFPRERI-SG du 30 novembre 2007.

- L'Institut national de prévoyance sociale (INPS) dispose d'un service de santé qui s'adresse aux enfants travaillant dans le secteur informel ;
- Le MTFP a la tutelle de la Direction nationale du travail ayant pour mandat de veiller à l'application des réglementations sur le travail des enfants. Il est également doté d'une unité « Enfant et Travail » qui a pour mission de coordonner et d'évaluer les actions de lutte contre le travail des enfants. En outre, le ministère du Travail collabore au projet IPEC de l'Organisation internationale du travail, dans le cadre du Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes du travail des enfants ;
- Le MTFP a également la tutelle de la Direction nationale du travail ayant pour mandat de veiller à l'application des réglementations sur le travail des enfants. En outre, le ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, collabore avec l'ensemble des projets IPEC dans le pays (PNLTE, LUTRENA, TBP Mali et projet TACKLE de l'Organisation internationale du travail) ;
- Le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle (MEFP) met en œuvre, notamment à travers l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ), plusieurs initiatives, projets et programmes qui ont pour objectif de développer les compétences des jeunes et de favoriser leur insertion professionnelle : le Programme emploi-jeunes (PEJ), le Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à haute intensité de main d'œuvre en milieu rural et en milieu urbain (PEJHIMO) et le Fonds auto renouvelable pour l'emploi (FARE) ;
- Les autorités maliennes ont lancé un certain nombre d'initiatives afin de prendre en charge l'apprentissage traditionnel et de l'intégrer au système global de formation professionnelle : le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), l'ANPE dont l'un des départements a pris en charge l'observation sur l'emploi et la formation (OEF) et les unités de formation et d'appui aux entreprises (UFAE).

Compte tenu de la multiplicité des entités opérant dans la sphère du travail des enfants et de l'emploi des jeunes, l'un des principaux enjeux pour tous les acteurs consistera à privilégier la concertation et à assurer la cohérence de l'ensemble des actions.

### **Partenaires internationaux**

De nombreux partenaires internationaux œuvrent contre le travail des enfants dans le pays :

- L'UNICEF appuie le Programme de protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence, avec le gouvernement du Mali. En amont de ce Programme et dans une vision plus préventive, le Programme d'éducation apporte une grande assistance onusienne au Mali dans la perspective d'une scolarisation généralisée qui met les enfants à l'abri de toutes les formes de vulnérabilité ;
- Le Programme IPEC de l'Organisation internationale du travail, a lancé depuis 1998, avec l'appui du Gouvernement du Mali un Programme national de lutte contre le travail des enfants, suite à la signature du premier mémorandum d'accord de participation au programme IPEC. Il a également mis en place en 2002 le volet malien du Programme sous-régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA). En 2006, le Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes du travail des enfants (TBP MALI) et le projet pour combattre le travail des enfants à travers l'éducation, dénommé TACKLE, ont été lancés conjointement avec le ministère du Travail ;
- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Mali, a mis en place le Programme d'assistance directe au retour et à la réintégration des enfants victimes de traite ;
- La Banque mondiale apporte son appui technique et financier à la réalisation des indicateurs de résultats définis dans le second Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (PISE II) ;
- Les ONG internationales (entre autres, Winrock, Aide à l'enfance, SOS Villages d'enfants, Aide et action, et Plan Mali) fournissent un appui financier et technique aux différents acteurs locaux.

### **Société civile**

Les interventions des acteurs locaux peuvent être regroupées en trois grandes catégories : l'assistance, la prévention, et le plaidoyer. Ces acteurs de la société civile (hors instances étatiques) comprennent :

- Les ONG locales, y compris Jiekatannie, RAC, GARDEM, Guamina, Lakanaso, Apafe Muso Dambe, AEJT, Enda-Mali, Samusocial Mali et Mali Enjeu, qui œuvrent à la réduction du travail des enfants. Certaines ONG locales ont formé un collectif, appelé la « Coalition malienne des droits de l'enfant » (COMADE), afin de mieux coordonner leurs initiatives et leurs actions ;



- Les organisations à base communautaire qui aident les enfants travailleurs ;
- Le Comité d'action pour les droits de l'enfant et de la femme (CADEF) qui inscrit ses actions dans un cadre d'interpellation, de plaidoyer et de suivi de l'application des conventions relatives aux droits de l'enfant.

Le réseau d'assistance aux enfants travailleurs connaît cependant des faiblesses, du fait de l'insuffisance des moyens financiers et de la dispersion des efforts déployés. Une évaluation des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation, y compris sur le plan de l'impact et du rapport coût/efficacité, serait utile pour proposer une meilleure coordination et une rationalisation des projets en cours ou à venir.

### Recommandations

Nous considérons ici les axes de lutte contre l'exploitation des enfants par le travail et l'exclusion des enfants travailleurs qui n'ont jamais été scolarisés, qui ont abandonné l'école ou qui combinent école ou travail.

### Mesures de prévention

Le moyen le plus efficace pour éliminer progressivement le travail des enfants reste la prévention. La mise en place d'une stratégie de prévention passe par une bonne compréhension des facteurs économiques et socioculturels qui poussent les familles à mettre leurs enfants au travail. Afin d'acquérir une compréhension plus globale des difficultés que rencontrent les jeunes et les enfants, il paraît essentiel d'affiner l'identification de ces facteurs qui déterminent les actions des acteurs et de renforcer les bases de données actuelles (questions rétrospectives et mise en place d'enquêtes longitudinales) pour pouvoir proposer des axes de recherche mieux adaptés aux spécificités nationales.

Les analyses statistiques effectuées dans cette étude ont permis d'identifier certaines des démarches qui devraient être intégrées dans les stratégies de prévention :

- promouvoir la lutte contre le travail des enfants en tant que partie intégrante d'une stratégie de réduction de la pauvreté ;
- réduire la vulnérabilité des ménages en mettant en place des mesures de protection sociale ;
- étudier la possibilité de mettre en place des programmes de transferts conditionnels ;
- améliorer l'accès des populations aux services de base. En révélant le fait que disposer d'un système d'approvisionnement en eau a un

impact négatif sur la mise au travail des enfants, l'étude a fait ressortir le rôle préventif que pourraient jouer les solutions appropriées aux besoins des populations en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement ;

- appuyer les initiatives de formation des adultes (les programmes d'alphabétisation et les formations professionnelles ou qualifiantes) ;

L'étude révèle une forte corrélation entre le travail des enfants et leur sous-scolarisation. Elle met en exergue le fait que l'éducation et la formation sont les seuls outils dont disposent les enfants pour espérer occuper un emploi décent, et c'est de la reconnaissance de la valeur de l'éducation en tant qu'alternative au travail des enfants que dépendra le succès des initiatives visant à éliminer ce dernier et à donner aux enfants les moyens d'entrer avec succès sur le marché du travail le moment venu. Dans ce contexte, plusieurs démarches peuvent être envisagées :

- multiplier le nombre d'établissements scolaires afin d'atteindre les enfants qui sont exclus de l'enseignement et qui vivent dans les zones défavorisées ;
- améliorer la formation et l'encadrement pédagogique des enseignants pour que ces derniers puissent perfectionner leurs connaissances en matière d'éducation, de psychologie et de pédagogie des enfants ;
- adapter le calendrier scolaire et la localisation de l'enseignement afin de permettre un emploi du temps adapté aux travaux légers effectués par certains enfants (par exemple, les travaux agricoles saisonniers) ;
- promouvoir les programmes de formation technique et professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail et de faciliter l'insertion des adolescents et des jeunes dans la vie active.

Les efforts devraient être intensifiés afin de répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants et de tous les jeunes en assurant un accès à des opportunités d'apprentissage de « seconde chance » visant à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie professionnelle. L'identification des modèles d'apprentissage de « seconde chance » qui peuvent servir d'exemples comme alternatives pour la consolidation et l'expansion d'une éducation de base de qualité est indispensable. Or, il n'existe pas d'information détaillée sur l'impact concret des programmes de « seconde chance » étant donné que les processus de suivi et d'évaluation des CED sont incomplets au Mali. L'efficacité des programmes de « seconde chance » qui aident les jeunes à redresser la barre devrait être évaluée en fonction de leur efficacité par rapport à leurs coûts.

### **Mesures de protection**

Les mesures de protection ont pour finalité de retirer les enfants des travaux dangereux et des pires formes intrinsèques de travail, d'améliorer leurs conditions de vie, de faciliter leur réhabilitation et leur réintégration et de les empêcher de retomber dans les formes inacceptables de travail. Ces mesures sont incontournables si l'on veut éviter que ces enfants passent à l'âge adulte dans les conditions les plus défavorables, et réduire le très grand risque qu'ils aillent grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi.

Plusieurs démarches peuvent être envisagées en matière de protection :

- appui aux actions d'urgence transitoires, visant à réduire l'extrême vulnérabilité de certains groupes d'enfants (orphelins, mendiants, victimes de traite, d'exploitation sexuelle, de travail forcé, etc.) ;
- appui aux initiatives de solidarité communautaire ;
- application stricte des textes en vigueur relatifs à la protection des droits de l'enfant, assortie de contrôles et de sanctions ;
- réinsertion des enfants dans la famille ;
- mise au point des compétences des personnels chargés de faire appliquer les lois (y compris les officiers de police de la Brigade chargée des mœurs et de la protection de l'enfance, dont la mission est l'identification et la protection des enfants en danger moral) ;
- renforcement et ajustement des programmes de protection sociale, afin que les enfants qui ont été retirés des travaux dangereux ou des pires formes de travail puissent bénéficier des services sociaux dont ils ont besoin.

### **Renforcement des capacités nationales**

L'engagement politique devrait se traduire par le souci d'intégrer la problématique du travail des enfants dans les plans et les programmes nationaux. Le travail des enfants touche tous les secteurs et tous les domaines de responsabilité ministérielle. L'exploitation efficace des dispositifs et ressources de l'État et de ses partenaires sociaux pourrait être soutenue par :

- une meilleure convergence institutionnelle au niveau de la définition des stratégies et de la coordination des interventions ;
- une définition précise des rôles et des responsabilités respectives ;
- la mise en place de systèmes de diffusion de l'information ;

- l'évaluation de tous les types d'interventions réalisées (actions directes, opportunités d'apprentissage de la « seconde chance », etc.), afin de déterminer leur impact et leur rapport coût/efficacité ;
- l'identification des pratiques exemplaires, afin de les reproduire à plus grande échelle.

## INTRODUCTION

1. Les performances macroéconomiques encourageantes qu'a enregistrées le Mali au cours des dix dernières années n'ont pas réussi à créer les conditions de développement social et économique soutenu pour toutes les couches de la population. Malgré le taux de croissance élevé de l'économie, l'incidence de la pauvreté affecte encore environ 60% de la population, les zones rurales étant les plus touchées. Le déclin du secteur agricole qu'ont déclenché plusieurs cycles de sécheresse, l'appauvrissement des sols, les difficultés d'approvisionnement en eau, le développement d'un secteur informel et la monétarisation des rapports sociaux continuent, entre autres facteurs, d'entraîner un exode des populations rurales vers les villes.

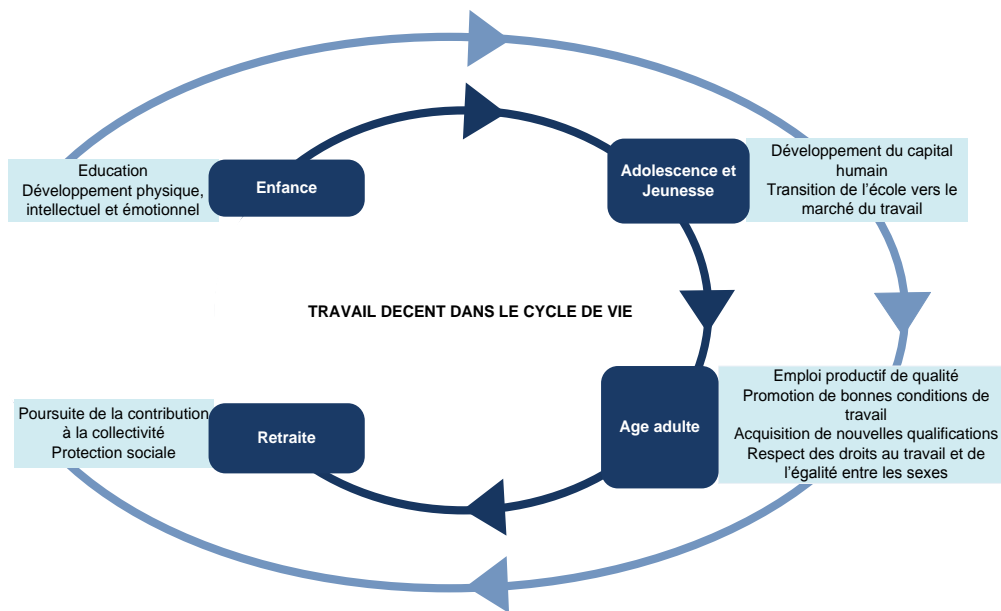
2. Dans une telle conjoncture, bien des parents ne se voient plus capables de subvenir aux besoins de leurs enfants. Le travail de ces derniers peut alors devenir une stratégie de survie pour les ménages. Une partie importante de la population enfantine au Mali se trouve ainsi en dehors du système éducatif, sans véritable formation et compétence. Ces enfants se retrouvent essentiellement sur le marché informel du travail et vivent au jour le jour de petits boulots sans aucune perspective réelle d'insertion sociale et professionnelle.

3. La difficulté à acquérir une première expérience professionnelle, l'instabilité des parcours professionnels caractérisée par des alternances emploi – chômage et la précarité des conditions de travail décrivent la donne de l'accès à l'emploi pour la plupart des jeunes au Mali. La réduction significative de la pauvreté passera par la création d'emplois décents qui permette d'absorber l'offre croissante de jeunes travailleurs sur le marché du travail. Sans travail décent, ceux-ci seront tentés de prendre des mesures plus radicales pour sortir de la pauvreté au risque de provoquer des fractures sociales et politiques et ainsi empêcher l'émergence d'un cercle vertueux de développement qui devrait propulser l'économie malienne vers une croissance économique accélérée au cours de ces prochaines années.

4. Cette étude analyse le travail des enfants et les performances des jeunes sur le marché du travail en adoptant une approche fondée sur le cycle de vie (voir la figure 1). A mesure que la vie se déroule, individus et familles passent par des étapes au cours desquelles leurs besoins et aspirations évoluent. A chacune de ces étapes correspondent des dimensions fondamentales du travail décent : la protection sociale sera la priorité à tel stade, à tel autre ce sera l'accès à l'emploi productif de qualité. Pendant la période de l'enfance, le travail décent doit être synonyme de protection des droits de l'enfant, notamment le droit à l'éducation et à l'épanouissement personnel, lesquels sont incompatibles avec le travail dommageable des enfants. Se pose donc la question de la protection sociale, et notamment des mesures spécifiques qui offrent une alternative éducative au travail des enfants. Le passage de l'enfance à l'adolescence puis à l'âge adulte et

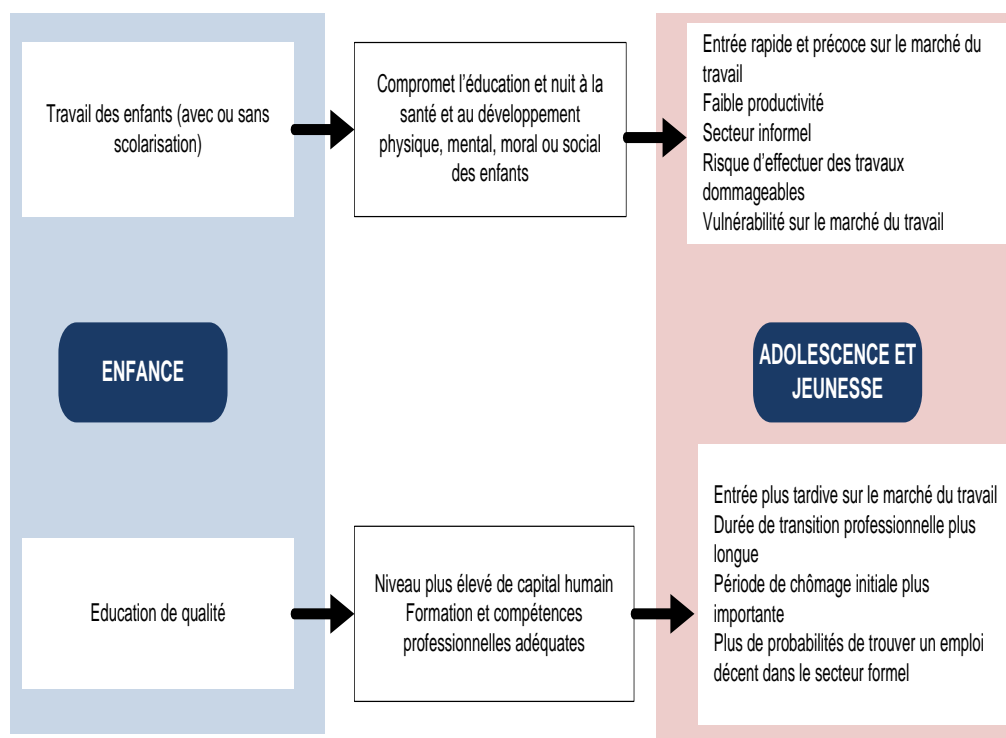
l'entrée sur le marché du travail sont des étapes cruciales car elles comportent plusieurs aspects : développement des aptitudes et des compétences, nécessité d'assurer l'accès équitable au marché du travail, modalités d'apprentissage et d'acquisition initiale d'expérience professionnelle, respect d'une série de droits fondamentaux. La transition vers le marché du travail concerne le mode de création d'emplois et la façon dont sont pris en compte les besoins des jeunes (BIT, 2008b).

Figure 1. Travail décent dans le cycle de vie



5. Selon l'approche fondée sur le cycle de vie, les questions relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes sont étroitement liées (Figure 2). La mise au travail des enfants compromet l'apprentissage de ces derniers et donc leur avenir professionnel. Les enfants travailleurs bénéficient très peu d'un système éducatif ou le quittent de façon précoce. La mise au travail précoce des enfants exacerbe les problèmes d'emploi des jeunes, dans la mesure où les enfants qui travaillent ne peuvent acquérir les connaissances et les compétences dont, jeunes adultes, ils auront besoin pour être compétitifs sur le marché du travail. Ainsi, les jeunes qui entrent sur le marché du travail dans les conditions les plus défavorables risquent d'aller grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi. Par ailleurs, la relation entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes peut fonctionner en sens inverse : les faibles rendements associés à l'éducation, le peu de perspectives qu'offre le marché du travail et les difficultés d'insertion professionnelle peuvent réduire la motivation des ménages à investir dans le capital humain de leurs enfants.

Figure 2. Travail des enfants et emploi des jeunes dans le cycle de vie



6. Aujourd'hui, malgré les efforts déployés par l'État et la mise en place de plans d'actions dans divers secteurs, le travail des enfants demeure une problématique très sensible. La présente étude, qui s'inscrit dans le cadre du Programme « Understanding Children's Work » (UCW) au Mali (voir l'encadré 1), a pour but de fournir, d'une part, une vue d'ensemble du phénomène (son ampleur, ses caractéristiques, ses répercussions sur la santé et sur l'éducation des enfants) et, d'autre part, un panorama des efforts entrepris au niveau national pour le maîtriser.

7. Notre travail répond à quatre grands objectifs du Programme UCW dans le pays : (i) approfondir la compréhension du phénomène et par là, appuyer la mise en œuvre de politiques et de programmes adéquats, (ii) promouvoir le débat politique sur le travail des enfants en tant que facteur de vulnérabilité sociale, (iii) analyser les relations entre abandon scolaire précoce, travail des enfants et performances futures sur le marché du travail et (iv) participer à l'établissement d'une capacité nationale de recherche, de collecte et d'analyse des données relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes.

8. Les analyses statistiques sur le travail des enfants présentées ici ont été effectuées à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) réalisée par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) en 2005 en collaboration avec IPEC/SIMPOC et le gouvernement français. L'Enquête auprès des ménages (EPAM) réalisée en 2007 permet

de faire une analyse descriptive complémentaire concernant la situation des jeunes sur le marché du travail (emploi, chômage, activité). Il convient de souligner que même si notre étude prétend donner une image assez représentative de la situation des enfants et des jeunes sur le marché du travail, elle ne dépeint ni l'ensemble des conditions des enfants travailleurs ni celui des jeunes en difficulté. Certains aspects de la problématique du travail des enfants, qui ne sont pas intégralement couverts par cette étude, ont trait aux pires formes intrinsèques du travail des enfants.

*Encadré 1. Le Programme « Understanding Children's Work » (Comprendre le Travail des Enfants)*

Le Programme « Understanding Children's Work » (UCW) est un programme de recherche interinstitutionnel commun à la Banque Mondiale, à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Le Programme UCW est guidé par le Programme d'Action d'Oslo qui a été accepté à l'unanimité en 1997 à la Conférence Internationale sur le Travail des Enfants. Durant cette conférence, les priorités dans la lutte contre le travail des enfants étaient exposées à la communauté internationale. Le programme d'Action d'Oslo a identifié la nécessité cruciale de disposer des données relatives au travail des enfants et de renforcer la coopération entre les agences internationales impliquées dans la lutte contre le travail des enfants.

Les activités de recherche et d'analyse sur le travail et la vulnérabilité des enfants constituent la composante principale du Programme UCW. A travers une étroite collaboration avec les acteurs dans les pays partenaires, le Programme produit des recherches qui permettent une meilleure compréhension du phénomène du travail des enfants. Les résultats de ces recherches facilitent l'élaboration des stratégies d'intervention efficaces dont l'objectif est d'améliorer la vie des enfants travailleurs, les soustraire au monde de travail et empêcher d'autres enfants d'y entrer. Les recherches menées par le Programme UCW ont permis de proposer pour la première fois une perspective interinstitutionnelle sur le travail des enfants et les grandes priorités en ce domaine.

[www.ucw-project.org](http://www.ucw-project.org)

9. Le présent rapport est divisé en huit grandes sections. La première décrit succinctement le contexte national, la population, les tendances socio-économiques, et les défis que pose le développement humain. La seconde et la troisième analysent les données permettant d'évaluer l'ampleur et la nature du phénomène du travail des enfants, classées par âge, sexe, lieu de résidence et région, entre autres paramètres. La quatrième analyse les liens entre le travail des enfants, leur scolarisation et leur état de santé. La cinquième met en évidence l'ampleur du travail des enfants à abolir. La sixième donne un aperçu de la situation des jeunes sur le marché de travail au Mali. La septième examine le cadre juridique existant autour de la problématique du travail des enfants et du chômage des jeunes, ainsi que les tentatives de solutions nationales et internationales. Enfin, la dernière section propose des options stratégiques visant à accélérer et renforcer la lutte contre le travail des enfants.



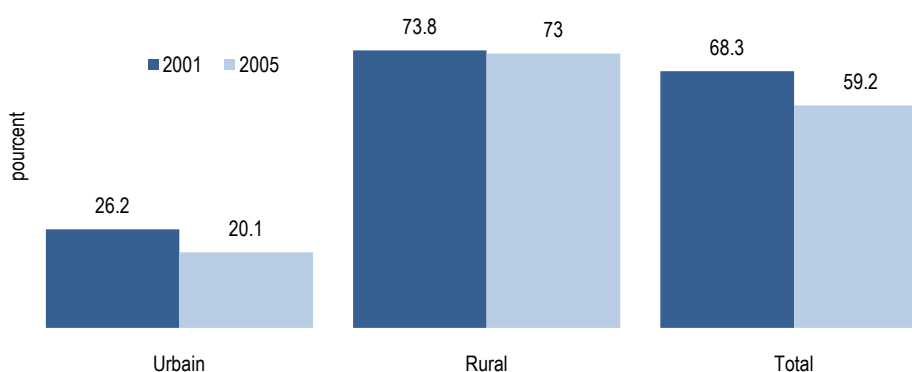
## 1. CONTEXTE NATIONAL

10. Depuis la dévaluation du franc CFA et l'approfondissement des réformes structurelles en 1994, le Mali enregistre des performances économiques encourageantes : le taux de croissance économique annuel est en moyenne de 5%. L'économie malienne demeure cependant vulnérable aux aléas climatiques, aux évolutions des termes de l'échange et aux fluctuations sur les marchés internationaux (par exemple, augmentation récente des prix des produits alimentaires).

11. Les performances des dernières années n'ont pas suffi à créer les conditions d'un développement économique et social soutenu pour toutes les couches de la population. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est relativement faible (environ USD 998, selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2006). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est estimé à 191 enfants pour 1 000 naissances vivantes (EDSM, 2006).

12. À l'échelle nationale, le niveau de pauvreté reste élevé, même s'il a diminué sur la période 2001-2005 (Figure 3). Le pourcentage des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 68% en 2001 à 59% en 2005 (CSLP II, 2006). La pauvreté est très inégalement répartie selon le milieu de résidence : les niveaux de pauvreté sont plus élevés dans les zones rurales (73% des ménages en 2005) que dans les zones urbaines (20%).

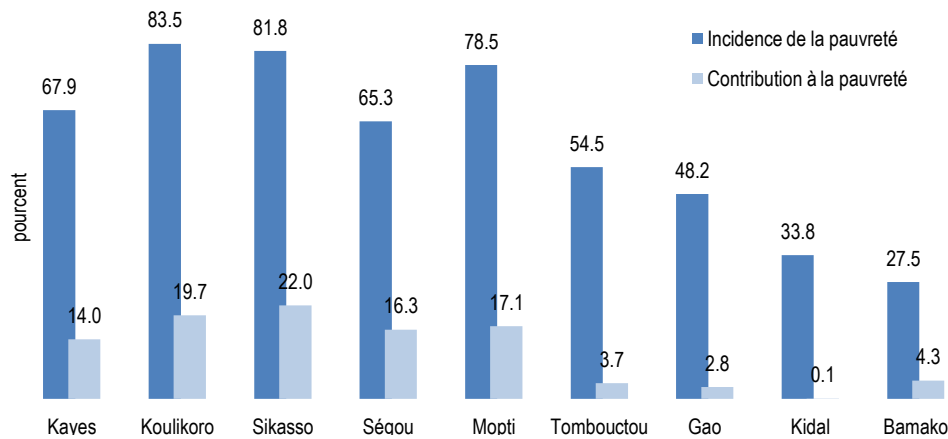
Figure 3. Ménages pauvres et incidence de la pauvreté, par milieu de résidence



Source : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2<sup>ème</sup> Génération 2007-2011, 2006

13. La pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre (Figure 4) : avec un ménage pauvre sur trois en 2001, la région de Bamako jouit d'une situation plus favorable que les autres régions du pays. A l'opposé, c'est dans les régions de Koulikoro et Sikasso que la pauvreté des ménages est la plus répandue (huit ménages sur dix).

Figure 4. Incidence de la pauvreté et contribution à la pauvreté, par région



Source : *Profil de Pauvreté du Mali en 2001* ; PNUD, 2006.

14. Le manque d'infrastructures et de services de base est au cœur de la problématique de pauvreté au Mali. Les ménages ont un accès limité à l'électricité, à l'eau et au système d'assainissement (ELIM, 2006). Seul un ménage malien sur quatre jouit de l'électricité (20%), avec une grande disparité entre les villes (49%) et les campagnes (3%). Environ 79% des ménages ont accès à l'eau potable, mais les disparités sont également très marquées entre le milieu urbain (95%) et le milieu rural (68%).

15. La croissance démographique du Mali est l'une des plus élevées au monde. Estimée à environ 12,6 millions d'habitants en 2006 (May et Cissé, 2008), la population malienne croît à un taux annuel de 2,2%. Cet essor est essentiellement le fait d'un taux de fécondité très élevé : le nombre d'enfants par femme est de 6,6 en moyenne (EDS, 2006).

16. La structure démographique du pays présente les caractéristiques d'une population très jeune (ELIM, 2006). En effet, les enfants de moins de 15 ans représentent 47,8% de la population suivis des personnes de 15 à 64 ans (49,1%) et celles de 65 ans et plus (3,0%).

17. La population totale est inégalement répartie entre les régions administratives : celles de Koulikoro, Bamako, Ségou et Sikasso abritent plus de 60% de la population totale du pays alors que les régions désertiques du Nord, à savoir Tombouctou, Gao et Kidal, abritent moins de 10% de la population totale (ELIM, 2006).

18. Le Mali est un pays faiblement urbanisé : le taux d'urbanisation est estimé en 2006 à 31,7%. Il convient de noter que l'agglomération de Bamako a connu une forte urbanisation, résultat de l'exode rural et de son statut de capitale à la fois économique et politique. Elle concentre la quasi-totalité des services administratifs centraux, ainsi que l'essentiel des activités industrielles, commerciales et de formation du pays.

19. En matière d'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire au Mali est de 74% en 2006 (79% pour les garçons et 70% pour les filles). Des inégalités non négligeables apparaissent entre milieux urbains et ruraux et entre les différentes régions. A Ségou par exemple, le taux brut de scolarisation accuse 12 points de retard par rapport à la moyenne nationale. Les disparités entre filles et garçons ont tendance à diminuer suite à la politique de sensibilisation des autorités. Dans certaines régions cependant, d'importants progrès doivent être accomplis pour réduire l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles. À Kayes notamment, l'écart dépasse les 20 points, alors que la moyenne nationale est de 9,5 points (ELIM, 2006). Le TBS pour le second cycle de l'enseignement fondamental, qui était de 37% en 2006 (70% en milieu urbain contre seulement 20% en milieu rural), reflète la problématique de scolarisation des enfants à partir d'un certain niveau d'enseignement<sup>14</sup>. Par ailleurs, le taux de redoublement est important à tous les niveaux (10% au premier cycle de l'enseignement fondamental et 5% au second cycle). Pour l'ensemble du pays, le niveau d'accessibilité à l'école primaire est estimé en 2006 à 81%. La région de Kidal enregistre le plus faible taux (41%).

20. Le taux d'alphabétisation est passé de 21% en 2001 à 26% en 2006 (ELIM, 2006). Pour la même période, le taux d'alphabétisation des femmes est passé de 13% à 18% et celui des hommes de 31% à 35%. En dépit des efforts déployés<sup>15</sup>, le faible taux d'alphabétisation des femmes reste préoccupant. Plusieurs facteurs socioculturels sont à l'origine de cette situation : le manque de temps dû à la surcharge des travaux ménagers, la dépendance vis-à-vis de l'époux et de la belle-famille et le faible pouvoir de décision sur l'allocation du temps (Banque Mondiale, 2005).

21. Le système éducatif malien est composé des secteurs formel<sup>16</sup> et non formel<sup>17</sup>. L'éducation formelle concerne plusieurs niveaux et types d'enseignement. Elle débute avec l'enseignement préscolaire, suivie de

---

<sup>14</sup>L'obligation d'effectuer un travail économique et/ou domestique et le faible intérêt pour l'éducation figurent parmi les facteurs qui entraînent le niveau élevé du taux d'abandon (ELIM, 2006).

<sup>15</sup>Les efforts pour élever le taux d'alphabétisation au Mali comprennent, entre autres : la création et l'équipement de près de 200 centres d'alphabétisation dans les villages encadrés par le Programme d'appui à la promotion de la femme (PAPF) et la mise en place des centres multifonctionnels (alphabétisation, formation technique dans le domaine des activités génératrices de revenus) par le département de l'Education nationale à travers le Centre national des ressources pour l'éducation non formelle (CNR/EDF) dans la zone périurbaine du District de Bamako. Par ailleurs, les CED qui ciblent les jeunes de 9 à 14 ans sont appuyés dans le cadre du PRODEC. De nombreuses ONG et associations organisent également des campagnes d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15-55 ans (Banque Mondiale au Mali, 2005).

<sup>16</sup>La Classification internationale type de l'éducation définit ainsi l'enseignement formel : "Enseignement dispensé dans des écoles, des collèges, des universités et d'autres établissements éducatifs formels. Ils constituent normalement une échelle continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant en général entre cinq et sept ans et se poursuivant jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans".

<sup>17</sup>L'éducation non formelle englobe "toute activité organisée en dehors du système d'éducation formel établi et destinée à servir des clientèles et à atteindre des objectifs d'instruction identifiables" (Diouf, Mbaye et Nachtman, 2001).

l'enseignement fondamental<sup>18</sup> et de l'enseignement secondaire ; l'enseignement technique et professionnel (où sont dispensées des formations de niveau secondaire et supérieur) et l'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles) la complètent. A chacun de ces paliers on retrouve, à côté de l'enseignement public, un enseignement privé qui, depuis peu, s'est sensiblement diversifié et étendu.

22. Au cours de la dernière décennie, le Mali a connu une expansion débridée de son enseignement non formel. Les entités véhiculant cet enseignement sont de taille et de degrés de structuration et d'organisation très variables. Les modèles de l'éducation non formelle comprennent principalement les Centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), les Centres d'apprentissage féminin (CAFE) et les Centres d'éducation pour le développement (CED).

23. Les CAF, qui sont sous la compétence des communautés, ont pour objectif d'accompagner et de renforcer les efforts d'alphabétisation et de permettre ainsi l'apprentissage des connaissances de base pour développer des compétences de vie dans divers domaines. Les CAFE accueillent des jeunes filles déscolarisées précoces ou non scolarisées en vue de faciliter leur insertion socio professionnelle. Les CED prennent en charge des jeunes non scolarisés ou déscolarisés de façon précoce de 9 à 15 ans. Leur objectif est de participer à l'intégration socioprofessionnelle des enfants en échec scolaire par la mise en œuvre d'une éducation de base et d'une formation intellectuelle (maîtrise des outils fondamentaux d'apprentissage, écriture, calcul, etc.) et pratique dans divers domaines. C'est la communauté qui met en place le comité de gestion et assure le suivi des activités du centre (voir l'encadré 2).

24. Les écoles coraniques jouent un rôle important dans la formation des enfants maliens. Les parents jugent généralement que l'éducation religieuse de leurs enfants est un devoir important. Une pratique traditionnelle veut que les parents de milieu rural mettent leurs enfants au service de maîtres coraniques, qui en échange, prendront ces derniers en charge et leur assureront une éducation religieuse. Diverses raisons, d'ordre culturel, religieux, social et économique, incitent les parents à se conformer à la tradition. En confiant leur enfant au maître coranique, les parents espèrent lui faire acquérir une connaissance approfondie de l'islam, mais aussi des valeurs qui cimentent la communauté. De plus, les dures conditions de vie et la discipline aux quelles est soumis le jeune enfant sont indispensables – aux yeux de ses parents – à l'apprentissage de qualités telles que l'autonomie et l'endurance, et font partie du processus de socialisation. Par ailleurs, la formation coranique est également perçue comme l'un des meilleurs instruments d'ascension sociale pour l'avenir. Enfin, le placement

---

<sup>18</sup>L'enseignement fondamental se divise en deux cycles : a) le premier cycle d'une durée de six ans dont l'âge théorique de fréquentation est de 6 à 12 ans et b) le second cycle d'une durée de trois ans dont l'âge théorique de fréquentation est de 13 à 15 ans.

d'un enfant chez un maître coranique allège la charge économique qui pèse sur les familles, lesquelles sont souvent très nombreuses. Les parents qui ont du mal à faire subsister leur famille résolvent ainsi le souci de nourrir un trop grand nombre de bouches, et en même temps celui d'offrir à l'enfant une éducation qui n'est prise en charge ni par l'école française, ni par l'école arabe. Au cours de leur séjour de plusieurs années à l'école coranique, les enfants y apprennent les enseignements du Coran. Suivant la tradition, l'enfant passe de maison en maison, une heure par jour ; il y récite des versets du Coran et reçoit de petits dons qui contribueront à la subsistance de l'école coranique. Dans un tel contexte, faire mendier les enfants est un moyen de leur enseigner l'ascétisme et l'humilité. Or, telle qu'on peut l'observer actuellement en milieu urbain, la mendicité ne saurait représenter un élément de l'éducation religieuse, car elle est, de fait, l'activité principale des enfants. Autrefois, dans les villages, le maître coranique et ses disciples formaient une communauté à peu près autonome, dans laquelle les travaux des champs alternaient avec le temps consacré à l'étude. Mais l'âpreté de la vie dans certaines localités rurales a progressivement poussé les maîtres coraniques et leurs élèves à s'installer en région urbaine, en quête de moyens de subsistance et de revenu. Actuellement, les modèles coraniques sont fort nombreux et correspondent à une réalité extrêmement importante dans le tissu social malien. Les écoles coraniques sont en marge de toute législation ; aucun projet de loi n'a encore abouti à la réglementation de leur fonctionnement, de leurs programmes, de leurs systèmes d'évaluation ou d'examen. Les écoles coraniques forment donc un ensemble disparate, où œuvrent des maîtres diligents et soucieux du développement harmonieux et de l'épanouissement de l'enfant, et d'autres peu scrupuleux, davantage préoccupés par leurs revenus que par l'apprentissage des enfants qu'on leur a confiés. Par ailleurs, il faut aussi signaler qu'en vertu du Code pénal malien l'incitation à la mendicité des enfants est une infraction.

25. Le Mali consent de remarquables efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Mais, au rythme des progrès actuels, certains de ces objectifs ne risquent guère d'être atteints (voir le tableau 1).

**Encadré 2. Ecoles communautaires au Mali : comprendre la demande éducative**

Les écoles communautaires font partie du système non formel d'éducation, elles représentent une innovation qui développe les réseaux scolaires nationaux et qui fait partie intégrante d'une stratégie d'expérimentation de modèles alternatifs d'éducation.

La création des écoles communautaires semble liée à la difficulté de l'Etat à créer des écoles primaires sur l'ensemble du territoire national en réponse aux besoins exprimés par les familles.

L'initiative communautaire est à l'origine de deux catégories d'écoles qui fait l'objet d'une étude de l'UNESCO (Marchand, 2000) : les écoles communautaires pour les enfants de 6 à 12 ans et les Centres d'éducation pour le développement (CED) pour les enfants de 9 à 15 ans.

Selon les résultats de cette étude, sur les écoles communautaires dans la région de Sikasso, où prédomine la culture cotonnière qui génère souvent des ressources plus élevées qu'ailleurs, la scolarisation de *tous* les enfants n'apparaît pas comme une priorité des familles. L'existence d'une école qui accueille seulement une partie des enfants semble satisfaire la demande éducative locale. L'enjeu exprimé par les familles est de bien scolariser certains enfants, qui rendront des services à la famille grâce à leur maîtrise des codes de l'administration et des entreprises agro-commerciales de la zone : savoir vérifier la pesée du coton, lire les bordereaux de livraison et/ou les notices des produits phytosanitaires, trouver un emploi à l'usine d'égrenage du coton.

Les familles demandent souvent une école fondamentale classique, qui recrute les enfants de 6 à 7 ans et assure un cycle de 6 ans avec les mêmes programmes que dans le public. Elles veulent également que l'école puisse apporter des connaissances fondamentales aux jeunes trop âgés pour suivre l'école primaire classique : lecture, écriture, calcul, connaissances de base pour la vie pratique, respect des valeurs, etc. Elles souhaitent que les jeunes puissent recevoir un minimum de formation professionnelle qui leur donnera une capacité d'insertion.

La demande éducative des familles semble évolutive, rationnelle et adaptée aux conditions socioéconomiques de la zone de résidence. Par exemple, dans une zone de la région de Sikasso où vivent des populations déplacées suite à une grande sécheresse, les écoles du village proposent aux enfants en âge d'être scolarisés une éducation fondamentale dans la langue locale sur trois ans, axée sur la transmission de savoirs et de compétences orientés vers l'insertion des enfants dans les activités agro-pastorales de la région. Avec le temps, l'attitude des familles a changé : elles ont souhaité que leurs enfants reçoivent une éducation fondamentale semblable - par la durée et le contenu - à celle qui est dispensée dans les écoles primaires. Les familles se préoccupent de donner à leurs enfants scolarisés le bagage nécessaire pour « s'en sortir ».

Source : Marchand, 2000 ; Haut Conseil de la Coopération Internationale de la République Française, 2001.

Tableau 1. Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

<b>Objectif 1 :</b>	
<b>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	La pauvreté a diminué sur la période de 2001-2005. Le pourcentage des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 68,3% en 2001 à 59,2% en 2005 (CSCR, 2006).
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.	
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est passé de 43,3% en 1996 à 31,7% en 2006 (République du Mali, 2007).
<b>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 26,0% en 1990 à 74,4% en 2006 (République du Mali, 2007).
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 0,62 en 1994 à 0,79 en 2006 (République du Mali, 2007). Cet indice de parité est plus faible dans le secondaire (0,61 en 2004).
<b>Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile</b>	
Cible 5 : Réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile d'ici 2015.	Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 229 en 2001 à 191 en 2006 pour 1 000 naissances vivantes (République du Mali, 2007).
<b>Objectif 5 : Réduire la mortalité maternelle</b>	
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) est passé de 1 200 en 1990 à 603 en 1995 pour retrouver son niveau de 1990 en 2000. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 55% (République du Mali, 2007).
<b>Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>	
Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.	Le niveau de prévalence du VIH/SIDA au sein de la population totale âgée de 15 à 49 ans est de 1,7% en 2006. (République du Mali, 2007)
<b>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</b>	
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	La proportion des zones forestières a diminué de 11,5% en 1990 pour atteindre 10,3% du territoire national en 2005.
Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès, de façon durable, à un approvisionnement en eau potable.	La proportion de la population ayant accès de façon durable à une source en eau potable est de 78,5% en 2006 (ELIM, 2006).

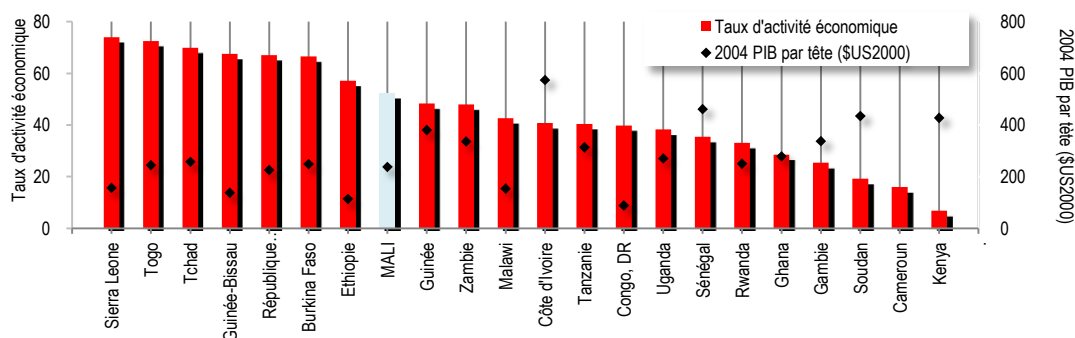
## 2. AMPLEUR DU TRAVAIL DES ENFANTS

### 2.1 Participation aux activités économiques et scolarisation

26. L'objectif de ce chapitre est d'estimer le nombre d'enfants travailleurs et de dégager les principales caractéristiques de leur profil à partir de l'ENTE réalisée en 2005. La participation des enfants aux activités économiques<sup>19</sup> reste une problématique essentielle au Mali. En 2005, le nombre d'enfants âgés de 7 à 14 ans engagés dans de telles activités était estimé à 1,4 millions, soit plus de 50% de cette classe d'âge<sup>20</sup>.

27. Au niveau international, comme cela est illustré dans la figure 5, le Mali se distingue avec une proportion du travail des enfants relativement élevée. Le taux de participation des enfants aux activités économiques est nettement plus important que celui rapporté dans plusieurs pays africains de niveau de revenu par tête similaire voire plus faible (Ethiopie, Congo, Guinée-Bissau, Malawi et République Centrafricaine)<sup>21</sup>.

Figure 5. Participation des enfants de 7 à 14 ans aux activités économiques, Mali et autres pays africains



Sources : (1) Les estimations de PIB par tête (PPA, en 2000) sont issues des Indicateurs du développement mondial (Banque Mondiale 2006).

(2) Les estimations de la participation des enfants aux activités économiques sont issues des calculs du Programme UCW à partir de : (a) Labour Force Survey 2005 (Zambie); (b) Multiple Indicator Cluster Survey 2000 (Sierra Leone, Togo, Tchad, Guinée-Bissau, Guinée, Côte D'Ivoire, Congo DR, République Centrafricaine, Sénégal, Rwanda, Gambie, Soudan); (c) Enquête prioritaire 1998 (Burkina Faso); (d) Child Labour Force Survey 2001 (Ethiopie); (e) SIMPOC Child Labour Survey 2000 (Ghana); (f) l'Enquête Nationale sur le travail des enfants 2005 (Mali); (g) Enquête camerounaise auprès des ménages II 2001 (Cameroun); (h) Demographic and Health Survey 2004 (Malawi); (i) SIMPOC Integrated Labour Force Survey 1999 (Kenya).

<sup>19</sup>L'activité économique englobe la plupart des activités productives exercées par les enfants, qu'elles soient marchandes ou non, rémunérées ou non, pour quelques heures ou à plein temps, à titre occasionnel ou régulier, sous une forme légale ou illégale ; elle exclut les tâches ménagères confiées aux enfants dans leur famille et les activités scolaires. Pour être recensé comme économiquement actif dans les estimations globales du BIT, un enfant doit avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence.

<sup>20</sup>Les estimations de l'ampleur du travail des enfants au Mali s'avèrent différentes de celles présentées dans le rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali (Bureau International du Travail, 2007c). Cette différence provient du fait que les estimations de l'ampleur du travail économique des enfants dans la présente étude excluent les enfants qui déclarent travailler en tant qu' « employés domestiques » dans leur « domicile familial ». Pour plus de détails, voir l'annexe 1.

<sup>21</sup>Les estimations de l'ampleur du travail des enfants sont produites sur la base de différentes enquêtes et à des dates différentes. Aussi les résultats devraient-ils être interprétés avec précaution.



28. Plus de 60% des enfants économiquement actifs sont âgés de moins de 12 ans. La mise au travail de ces enfants revêt une importance particulière puisque bon nombre d'entre eux courent des risques importants (abus, blessures, maladies) sur leurs lieux de travail en raison de leur très jeune âge. De plus, l'entrée précoce des enfants dans la vie active risque d'empêcher ces derniers d'entamer leur scolarité : les enfants qui travaillent sont moins souvent scolarisés que ceux qui ne travaillent pas.

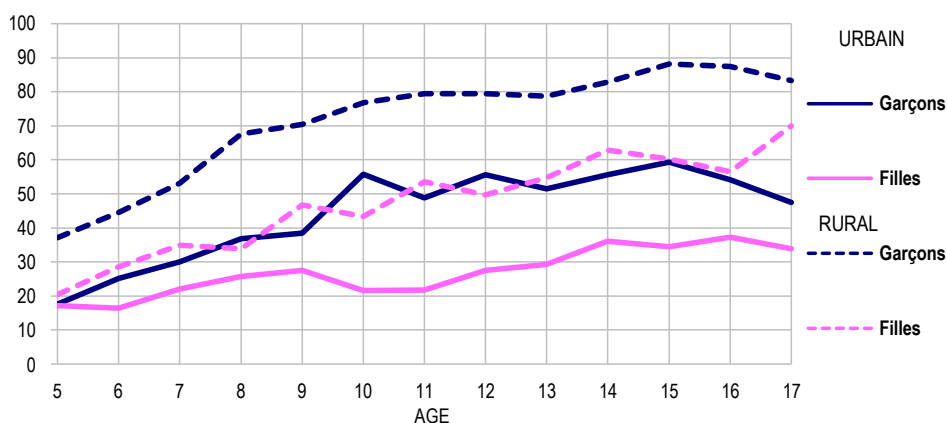
29. L'une des raisons pour lesquelles la participation économique des enfants est particulièrement préoccupante est justement le fait qu'elle interfère avec leur scolarisation. En effet, les analyses statistiques semblent s'accorder sur un effet négatif du travail sur la fréquentation scolaire des enfants. Le pourcentage d'enfants scolarisés est de l'ordre de 40% parmi les enfants travailleurs alors qu'il se situe à 62% pour les enfants qui ne sont pas économiquement actifs. L'écart tend à se creuser davantage lorsque l'on considère les enfants de 15 à 17 ans : 23% contre 58%, soit près de 35 points de pourcentage de différence. Cette relation étroite entre le travail et la scolarisation souligne que les mesures visant à renforcer l'assiduité scolaire dans le cadre d'actions « Education pour tous » doivent aller de pair avec celles destinées à abolir progressivement le travail des enfants au Mali.

30. Les Figures 6 et 7 ci-dessous illustrent l'importance des caractéristiques individuelles, notamment l'âge, le sexe, le milieu de résidence et la région sur la participation des enfants aux activités économiques. Les principales différences sont mises en évidence ci-après :

- Lorsque l'on distingue les enfants par groupe d'âge, il apparaît clairement que le taux de participation aux activités économiques augmente sensiblement avec celui-ci. Néanmoins, il est à noter que, dans l'ensemble, les enfants engagés dans le travail économique sont très jeunes : le taux de participation aux activités économiques est de près de 30% pour les enfants de 5 et 6 ans et atteint même 40% pour les enfants de 7 ans ;
- Une répartition par sexe fait apparaître que la proportion de garçons économiquement actifs est supérieure à celle des filles. Cet écart s'explique par l'exclusion des tâches ménagères (le plus souvent assignées aux filles) dans ces estimations ;
- L'implication des enfants dans le travail économique est fortement liée à leur milieu de résidence : le taux de participation des enfants de 7 à 14 ans aux activités économiques est de 60% en milieu rural alors qu'il est de 36% dans les zones urbaines. La proportion importante d'enfants au travail en milieu rural s'accompagne d'une plus faible scolarisation : le taux de scolarisation y est de 42% contre 67% en milieu urbain ;

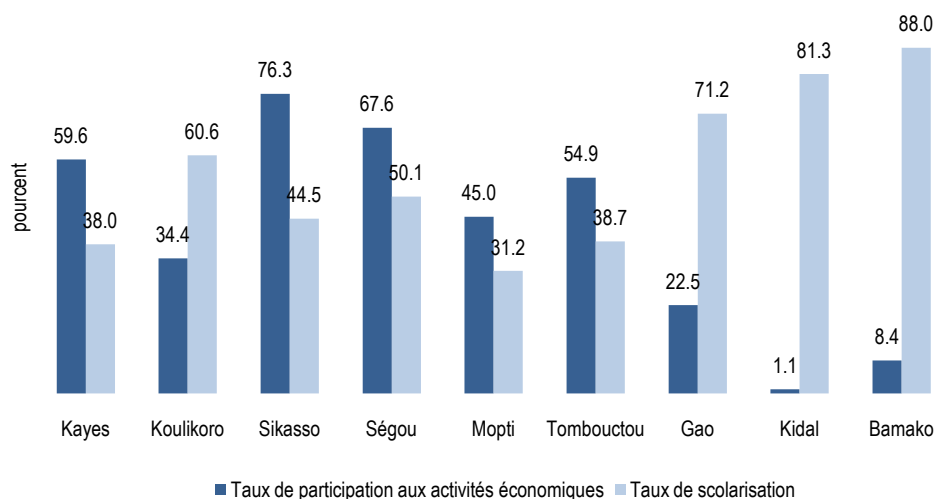
- Des différences non négligeables apparaissent entre les régions : avec moins de 10% d'enfants économiquement actifs, les régions de Bamako et Kidal jouissent d'une situation plus favorable que les autres. A l'opposé, c'est dans les régions de Sikasso (76%), Ségou (68%), et Kayes (60%) que le travail des enfants est le plus répandu.

Figure 6. Participation des enfants aux activités économiques, par âge, sexe et milieu de résidence



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Figure 7. Participation des enfants de 7 à 14 ans aux activités économiques, par région



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

31. La répartition des enfants de 7 à 14 ans selon leur statut d'activité (travail économique uniquement, études uniquement, travail et études, inactivité - enfants qui ne sont ni scolarisés ni engagés dans les activités économiques) montre que près de 21% d'entre eux sont occupés à travailler tout en allant à l'école et 32% travaillent sans aller à l'école. Les autres enfants vont à l'école à plein temps (29%) ou ne sont concernés ni par

l'école, ni par les activités économiques (18%). Les résultats s'avèrent légèrement différents pour la tranche d'âge de 15 à 17 ans. Alors que l'on observe une chute du taux de scolarisation des enfants de cette classe d'âge (36%), une proportion de plus en plus importante d'entre eux (64%) sont conduits à travailler. Quelque soit le sexe de l'enfant, la même tendance est constatée. Ainsi l'incidence du travail des enfants de 15 à 17 ans s'élève à 50% pour les filles et à 74% pour les garçons et reste plus importante en milieu rural (77%) qu'en milieu urbain (45%).

Tableau 2. Statut d'activité des enfants, par groupe d'âge et sexe

Statut d'activité	Enfants âgés de 7 à 14 ans						Enfants âgés de 15 à 17 ans					
	Garçons		Filles		Ensemble		Garçons		Filles		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Travail uniquement	510 774	36,2	358 948	27,0	869 722	31,8	233 114	55,0	139 100	41,9	372 213	49,2
Etudes uniquement	357 505	25,3	448 657	33,8	806 162	29,4	86 308	20,4	73 970	22,3	160 278	21,2
Travail et études	397 030	28,1	163 367	12,3	560 397	20,5	81 742	19,3	27 270	8,2	109 012	14,4
Inactifs	145 237	10,3	356 980	26,9	502 217	18,3	22 427	5,3	91 982	27,7	114 409	15,1
<b>Total travail<sup>(i)</sup></b>	<b>907 804</b>	<b>64,3</b>	<b>522 315</b>	<b>39,3</b>	<b>1 430 119</b>	<b>52,3</b>	<b>314 855</b>	<b>74,3</b>	<b>166 370</b>	<b>50,1</b>	<b>481 225</b>	<b>63,6</b>
Total études <sup>(ii)</sup>	754 535	53,4	612 024	46,1	1 366 559	49,9	168 049	39,7	101 240	30,5	269 289	35,6

Notes : (i) La ligne "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui font des études

(ii) "Total études" se réfère aux enfants qui vont à l'école d'une part, et à ceux qui travaillent et étudient d'autre part.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Tableau 3. Statut d'activité des enfants, par groupe d'âge et milieu résidence

Statut d'activité	Enfants âgés de 7 à 14 ans						Enfants âgés de 15 à 17 ans					
	Urbain		Rural		Ensemble		Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Travail uniquement	174 248	20,2	695 474	37,1	869 722	31,8	104 249	33,8	267 964	59,9	372 213	49,2
Etudes uniquement	442 287	51,2	363 875	19,4	806 162	29,4	126 077	40,8	34 201	7,6	160 278	21,2
Travail et études	135 518	15,7	424 879	22,7	560 397	20,5	34 849	11,3	74 163	16,6	109 012	14,4
Inactifs	111 268	12,9	390 949	20,8	502 217	18,3	43 552	14,1	70 858	15,8	114 409	15,1
<b>Total travail<sup>(i)</sup></b>	<b>309 766</b>	<b>35,9</b>	<b>1 120 353</b>	<b>59,8</b>	<b>1 430 119</b>	<b>52,3</b>	<b>139 098</b>	<b>45,1</b>	<b>342 127</b>	<b>76,5</b>	<b>481 225</b>	<b>63,6</b>
Total études <sup>(ii)</sup>	577 805	66,9	788 754	42,1	1 366 559	49,9	160 926	52,1	108 364	24,2	269 289	35,6

Notes : (i) La ligne "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui font des études.

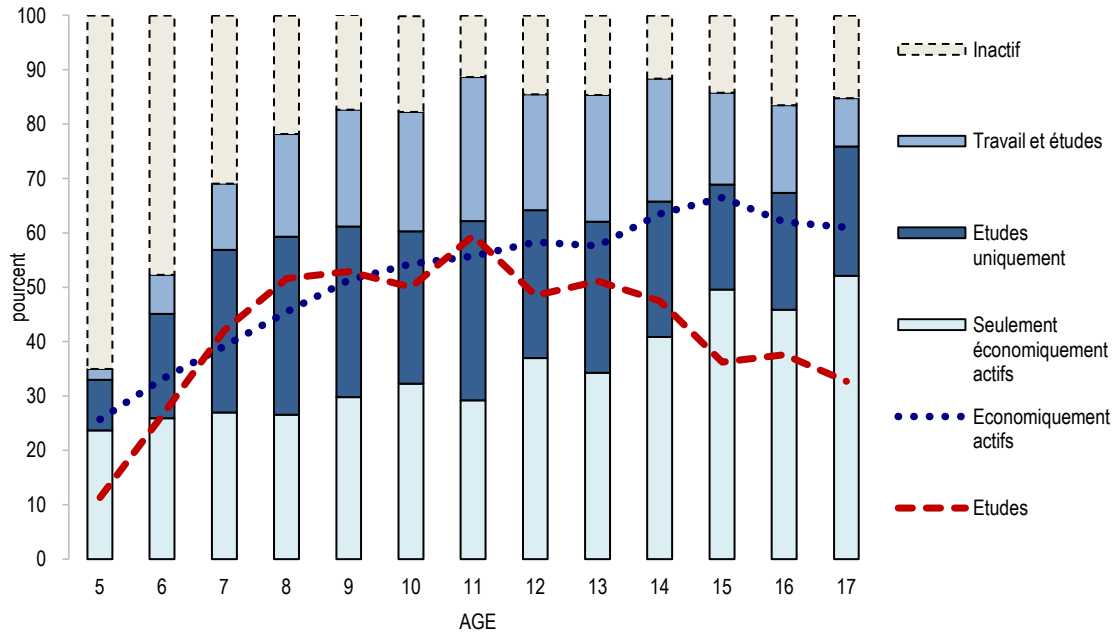
(ii) "Total études" se réfère aux enfants qui vont à l'école d'une part, et à ceux qui travaillent et étudient d'autre part.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

32. Bon nombre d'enfants maliens sont exclus du système éducatif (Figure 8). On estime que seuls 42% des enfants de 7 ans sont scolarisés et que la proportion d'enfants inscrits à l'école augmente avec l'âge jusqu'à 11 ans, où elle atteint 60%, puis diminue pour s'établir à 36% à 15 ans. Ainsi, pratiquement 40% des enfants de 9 à 17 ans déclarent n'avoir jamais été à

l'école. Ces résultats soulignent la nécessité de répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants et de tous les jeunes en assurant un accès à des opportunités d'apprentissage de « seconde chance » visant à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie professionnelle.

Figure 8. Statut d'activité des enfants âgés de 5 à 17 ans par âge



Source : Calculs du Programme UCV à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

33. 26% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont inactifs en ce sens qu'ils ne sont ni scolarisés ni engagés dans les activités économiques. L'inactivité touche principalement les plus jeunes enfants, traduisant manifestement une faible scolarisation de ces derniers. L'inactivité se résorbe avec l'âge, la proportion d'enfants inactifs âgés de 10 à 14 ans (14%) étant plus faible que celle de moins de 10 ans (38%). Cette diminution résulterait essentiellement de la participation progressive des enfants au marché du travail pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles. La répartition des enfants inactifs par milieu de résidence et par sexe montre que l'inactivité est plus marquée :

- Chez les filles (36%) que les garçons (20%) ;
- En milieu rural (31%) qu'en milieu urbain (21%).

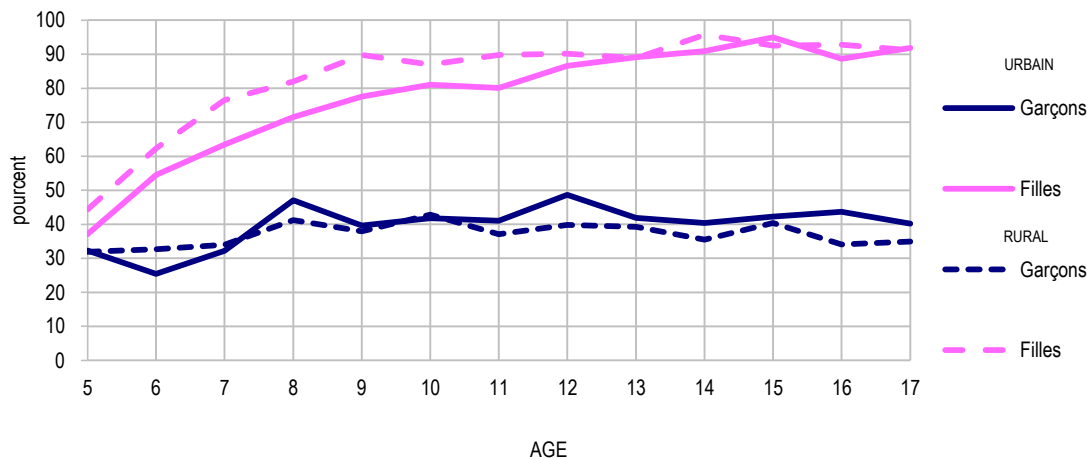
## 2.2 Participation aux activités non économiques

34. La grande majorité des enfants accomplissent des tâches ménagères telles que le nettoyage, la cuisine, la garde des petits enfants, les petites

réparations, le ramassage de bois, etc. Ces services produits et consommés pour son propre compte dans le même ménage, désignés sous le terme de travail « domestique » ou « non économique », dépassent les frontières de production établies par le système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN). Pourtant, exclure le travail domestique familial du champ de l'analyse conduirait à minorer l'incidence réelle du travail sur la situation des enfants, et des filles en particulier, et introduirait sans aucun doute des biais dans les estimations.

35. Les estimations de l'ampleur du travail des enfants et de sa répartition selon le genre sont considérablement modifiées une fois les activités non économiques prises en compte. Ainsi, dès l'âge de 7 ans, ce sont 73,2% des filles qui sont concernées par une forme de travail non économique contre 33,4% de garçons<sup>22</sup>. La proportion de filles engagées dans les activités ménagères augmente fortement avec l'âge et atteint 90% à partir de 13 ans (Figure 9). Elles sont surtout concentrées dans les zones rurales où près de 8 filles sur 10 âgées de 5 à 14 ans sont concernées.

Figure 9. Participation des enfants aux activités non économiques, par âge, sexe et milieu de résidence



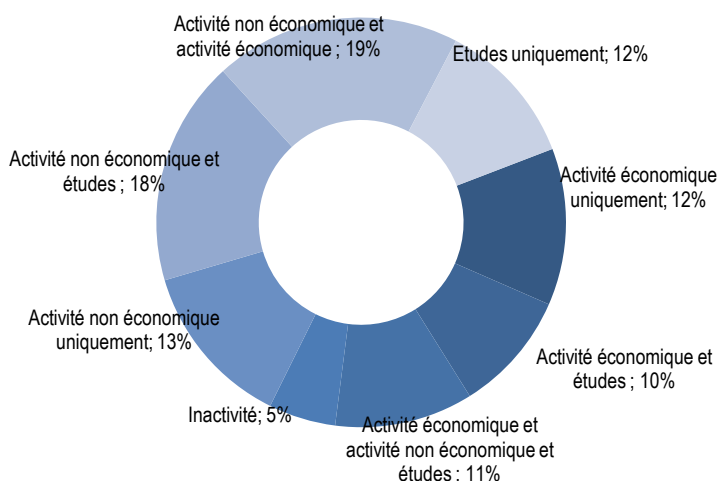
Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

36. La figure 10 donne une vision plus complète du travail en recouvrant à la fois les activités économiques et celles non économiques effectuées par les enfants. L'un des faits marquants est la proportion importante d'enfants de 7 à 14 ans qui sont effectivement engagés dans ces deux formes de travail (30%). Même si leur apprentissage risque d'en être affecté, 11% des enfants de cette dernière catégorie continuent de fréquenter l'école (cumulant ainsi trois activités). Seuls 12% des enfants n'ont pour seule

<sup>22</sup>Dans les statistiques descriptives présentées ci-après une heure de travail domestique dans la semaine de référence suffit à ce que la participation au travail non économique soit non nulle.

activité que l'école et 5% des enfants restent inactifs (ils ne sont concernés ni par l'école, ni par une forme de travail).

Figure 10. Statut d'activité des enfants de 7 à 14 ans



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête Nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

### 2.3 Déterminants du travail économique et non économique

37. Afin de cerner le poids de chaque variable explicative, qui a fait l'objet de l'analyse descriptive ci-dessus, sur la probabilité d'exercer un emploi ou d'aller à l'école, nous avons estimé un modèle probit bivarié à travers lequel nous avons pu prendre en compte l'interaction entre les décisions de scolarisation et celles de mise au travail des enfants (Cigno et Rosati, 2005 ; Dumas et Lambert, 2006)<sup>23</sup>.

38. Comme cela est détaillé dans le tableau 4, la probabilité de s'engager dans une activité économique est influencée par un ensemble de caractéristiques, qui ont été identifiées économétriquement :

- Les filles ont une moins forte propension à être employées et/ou scolarisées que les garçons. Ce résultat s'explique par le fait que les filles sont massivement confinées dans les tâches domestiques familiales ;
- D'une manière générale, le travail des enfants prédomine dans les zones rurales où les enfants ont moins de probabilités d'aller à l'école : habiter en milieu rural augmente de 7 points de pourcentage la probabilité de travailler et diminue de 9 points de pourcentage celle d'être scolarisé. Une telle différence entre les deux milieux

<sup>23</sup>Dans ce modèle, il y a deux variables dépendantes : la première vaut 1 si l'enfant fréquente l'école, et 0 dans le cas contraire. La seconde prend la valeur 1 si l'enfant exerce une activité économique, et 0 sinon.

pourrait relever de plusieurs facteurs, par exemple la différence de niveau de revenu, ou encore le besoin de main d'œuvre agricole qui incite les parents à envoyer travailler leurs enfants plutôt que les scolariser. Par ailleurs, la faible disponibilité des infrastructures scolaires en milieu rural et les distances parfois longues à parcourir pour accéder à l'école constituent aussi une désincitation à la scolarisation des enfants (Jensen et Nielsen, 1997) ;

- L'analyse économétrique illustre également la vulnérabilité des orphelins<sup>24</sup> : un enfant qui a perdu ses parents ou l'un d'entre eux a plus de probabilités d'abandonner l'école et d'entrer sur le marché du travail. A l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, l'épidémie du VIH/SIDA et les conflits armés ont entraîné l'augmentation massive d'une génération d'orphelins au Mali. Compte tenu du nombre insuffisant d'institutions publiques ou privées d'aide aux enfants, ce sont parfois les familles élargies qui forment une sorte de filet de sécurité sociale et prennent en charge les orphelins pour éviter que ces derniers ne soient complètement abandonnés à leur sort (Marcoux, 1995). Les enfants orphelins sont le plus souvent obligés de travailler afin de subvenir à leurs besoins ou de contribuer au revenu familial (voir l'encadré 3).

39. Au-delà de ces caractéristiques, plusieurs variables explicatives relatives au ménage semblent influencer significativement sur les choix d'allocation du temps de l'enfant. Ainsi, la probabilité pour un enfant d'effectuer un travail économique est en hausse lorsque :

- Le chef de ménage est un homme. Ce résultat corrobore les conclusions de plusieurs études qui montrent que les ménages dirigés par des femmes investissent davantage dans leurs enfants que ceux dirigés par les hommes, que ce soit en termes de temps, d'argent ou de support affectif, et particulièrement d'éducation (Pilon, 1995) ;
- Le chef de ménage a un niveau d'éducation faible. Les enfants dont le chef de ménage est plus éduqué ont une plus forte probabilité d'être scolarisés et une plus faible de travailler. Cet effet favorable du niveau d'éducation des parents s'expliquerait par le fait i) que les parents plus instruits aient tendance à accorder davantage d'importance à l'éducation et ii) qu'ils soient plus à même d'offrir aux enfants un environnement favorable à l'apprentissage scolaire<sup>25</sup> ;

---

<sup>24</sup>L'Afrique subsaharienne compte actuellement plus de 12 millions d'orphelins qui ont perdu leurs parents ou l'un d'entre eux, la plupart ayant moins de 15 ans (Subbarao *et al.* 2001).

<sup>25</sup> Il conviendrait de souligner que, dans cette étude, il n'est pas possible d'explorer les canaux par lesquels l'éducation parentale affecte la scolarisation et la mise au travail des enfants.

- Le chef de ménage travaille dans une entreprise familiale agricole. Le fait que le ménage détienne une exploitation familiale agricole augmente la probabilité d'effectuer du travail économique et diminue la probabilité d'aller à l'école. Cette approche semble indiquer que le travail des enfants est complémentaire à la possession d'actifs agricoles alors qu'il ne l'est pas pour les actifs non agricoles, qui demandent probablement plus d'expériences et de connaissances que n'en a un enfant (Diallo, 2001 et Dumas, 2005) ;
- Le ménage ne peut pas bénéficier de services sociaux de base. En effet, un enfant issu d'un ménage bénéficiant d'un accès à l'eau a une probabilité supérieure à 20% d'aller à l'école et à 14% de ne pas travailler. L'amélioration du système d'approvisionnement en eau peut réduire le temps que les enfants mettent à aller puiser de l'eau, et dégager ainsi du temps à consacrer pour l'étude (Guarcello et Lyon, 2003)<sup>26</sup> ;
- Le niveau de revenu du ménage est faible. Même si le sens de la causalité entre ces deux variables n'est pas toujours facile à déterminer, ces résultats correspondent aux arguments théoriques (Basu et Van, 1998) et à ceux obtenus dans d'autres pays (par exemple Canagarajah et Coulombe, 1998 et Edmonds, 2001) qui illustrent l'importance du manque de ressources économiques dans la décision de mise au travail des enfants et de leur retrait de l'école.

40. Afin de ne pas négliger les aspects liés aux biais de genre et d'avoir une vision complète des déterminants du travail des enfants, l'analyse économétrique inclut les activités non économiques. La participation des enfants aux trois activités (travail économique, travail non économique et école) est estimée à l'aide d'un modèle probit trivarié<sup>27</sup>. Le tableau 5 présente les principaux résultats.

41. L'application du modèle probit trivarié n'entraîne pas de changements majeurs concernant les déterminants de scolarisation et de mise au travail des enfants. Les principaux déterminants du travail non économique des enfants peuvent se résumer comme suit :

- le genre de l'enfant : le fait d'être une fille augmente sensiblement la probabilité d'effectuer des tâches ménagères ;

<sup>26</sup>Il est important de préciser que nous ne disposons pas de données détaillées concernant l'accès des populations aux services sociaux de base dans les domaines de l'éducation ou de la santé (par exemple, la présence des infrastructures scolaires dans la communauté où vit l'enfant ou la distance à parcourir pour aller à l'école).

<sup>27</sup>La participation des enfants au travail non économique est mesurée par une variable indicatrice qui est égale à 1 si l'enfant exerce une activité non économique au-delà de 21 heures par semaine, 0 sinon. Etant donné qu'une très grande majorité des enfants consacre au moins une heure par jour aux tâches domestiques, ne pas fixer de seuil pourrait conduire à considérer presque tous les enfants comme travailleurs.



- le statut de l'enfant – « confié » ou orphelin - dans le ménage (voir l'encadré 4 pour la situation des enfants confiés en Afrique de l'Ouest) ;
- l'accès du ménage aux services sociaux de base.

*Encadré 3.*            **Enfants orphelins, enfants « invisibles »**

De plus en plus d'enfants sont obligés, après la mort de l'un ou de leurs deux parents, d'assumer non seulement la responsabilité de leur propre existence, mais aussi de celle de leurs frères et sœurs plus jeunes, ce qui a souvent des conséquences tragiques sur leurs droits et leur développement.

À la fin de 2003, selon les estimations, on comptait 143 millions d'orphelins de moins de 18 ans vivant dans 93 pays en développement. Plus de 16 millions d'enfants sont devenus orphelins rien qu'en 2003. La pandémie du VIH/SIDA est l'un des facteurs qui alourdissent ces statistiques alarmantes ; sans elle, le nombre d'orphelins dans le monde devrait diminuer.

L'éducation est souvent l'une des premières choses que perd l'orphelin. Les enfants doivent souvent quitter l'école parce que les charges familiales qu'ils doivent assumer sont trop lourdes ou parce que ceux qui les recueillent dans leur communauté ou dans leur famille élargie ne sont pas prêts à assumer le coût de leur éducation. Ils risquent alors aussi d'être exclus d'autres services, notamment les informations vitales sur la santé, la nutrition et les connaissances pratiques utiles, par exemple la manière de se protéger contre la violence et les mauvais traitements.

Les orphelins sont plus exposés que les autres enfants aux violations concernant leur protection. Le décès d'un parent, quand aucun système de prise en charge n'est en place, ouvre une brèche en termes de protection. Les enfants livrés à eux-mêmes courent des risques beaucoup plus grands que les autres enfants d'être victimes de mauvais traitements et d'exploitation. Selon les évaluations réalisées pour l'OIT les orphelins sont beaucoup plus nombreux que les autres enfants à travailler dans l'agriculture commerciale ou comme marchands ambulants, employés de maison ou encore dans le milieu de la prostitution.

Source : UNICEF, 2006.

Tableau 4. Estimations des effets marginaux (probit bivarié) de certaines caractéristiques sur les choix d'allocation du temps des enfants de 7 à 14 ans

	Travail seulement		Etudes seulement		Travail et études		Inactif	
	dy/dx	t-stat	dy/dx	t-stat	dy/dx	t-stat	dy/dx	t-stat
<b>Caractéristiques de l'enfant</b>								
Age	-0,050	-2,10	0,039	1,40	0,147	6,17	-0,137	-6,56
Age <sup>2</sup>	0,003	3,00	-0,003	-2,42	-0,005	-4,86	0,005	5,41
Féminin	-0,084	-8,13	-0,124	10,19	-0,229	-22,08	0,189	20,29
<b>Caractéristiques du ménage</b>								
Taille	-0,002	-0,93	0,005	1,44	-0,015	-4,84	0,012	4,68
Nombre d'enfants de 0-4 ans	-0,000	-0,08	-0,000	-0,04	0,005	1,06	-0,005	-1,08
Nombre d'enfants de 5-14 ans	0,015	3,34	-0,020	-3,69	0,018	3,81	-0,013	-3,24
Nombre d'enfants de 15-17 ans	-0,017	-2,14	0,017	1,82	0,021	2,58	-0,021	-2,96
Logarithme des dépenses totales du ménage	-0,033	-6,66	0,035	6,04	0,025	5,00	-0,027	-6,16
Accès à l'eau	-0,140	-8,88	0,202	7,17	-0,043	-2,01	-0,018	-0,97
Rural	0,073	5,96	-0,089	-5,83	0,019	1,54	-0,003	-0,28
<b>Vulnérabilité</b>								
Confié	0,071	2,67	-0,075	-2,91	-0,000	-0,03	0,004	0,20
Orphelin maternel	-0,013	-45	0,014	0,39	-0,062	-2,37	0,061	1,97
Orphelin paternel	0,075	2,25	-0,083	-2,74	-0,074	-3,12	0,083	2,66
Double orphelin	0,037	0,83	-0,042	-0,89	-0,051	-1,40	0,056	1,30
<b>Caractéristiques du chef de ménage</b>								
Femme	-0,052	-2,24	0,065	2,00	0,000	0,01	-0,013	-0,59
Pas d'éducation	0,135	7,58	-0,162	-5,89	-0,049	-2,07	0,076	4,60
Ecole primaire	0,094	3,22	-0,096	-3,52	-0,026	-1,05	0,028	1,14
Travail salarié	-0,135	-9,94	0,189	8,50	-0,063	-3,91	0,008	0,55
Travail indépendant (non agricole)	-0,101	-7,39	0,127	6,39	-0,111	-8,34	0,085	5,21
<b>Variables régionales</b>								
Kayes	0,366	10,27	-0,296	-15,14	0,001	0,05	-0,071	-3,33
Koulikoro	0,153	4,70	-0,151	-5,38	-0,010	-0,39	0,008	0,34
Sikasso	0,386	11,25	-0,347	-19,16	0,094	2,98	-0,133	-8,49
Ségou	0,316	9,46	-0,306	-13,17	0,084	2,76	-0,095	-4,76
Mopti	0,313	8,47	-0,269	-12,04	-0,114	-4,99	0,070	2,23
Tombouctou	0,352	7,60	-0,267	-12,58	-0,114	-4,41	0,029	0,79
Gao	0,008	0,23	-0,010	-0,23	-0,048	-1,41	0,049	1,30
Kidal	-0,183	-5,68	0,179	3,02	-0,197	-8,37	0,201	3,37

Notes : La catégorie de référence pour le statut d'emploi du chef de ménage est le travail familial ;  
La catégorie de référence pour le niveau d'éducation du chef de ménage est le niveau secondaire ou plus ;  
La catégorie de référence pour les variables régionales est Bamako.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Tableau 5. Estimations (probit trivarié) de certaines caractéristiques sur les choix d'allocation du temps des enfants de 7 à 14 ans

	Ecole		Travail économique		Travail non-économique (>21 heures)	
	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat
<b>Caractéristiques de l'enfant</b>						
Age	0,489	5,95	0,253	2,81	0,130	1,40
Age2	-0,023	-5,86	-0,005	-1,34	-0,003	-0,78
Feminin	-0,270	-7,37	-0,811	-20,24	1,076	24,96
<b>Vulnérabilité</b>						
Confié	-0,189	-2,15	0,200	2,14	-0,011	-0,12
Orphelin maternel	-0,131	-1,13	-0,223	-1,92	-0,037	-0,31
Orphelin paternel	-0,408	-3,90	-0,045	-0,40	0,042	0,36
Double orphelin	-0,269	-1,84	-0,013	-0,08	0,096	0,56
<b>Caractéristiques du ménage</b>						
Taille	-0,026	-2,55	-0,039	-3,23	-0,014	-1,19
Nombre d'enfants de 0-4 ans	0,016	0,83	0,010	0,49	0,028	1,31
Nombre d'enfants de 5-14 ans	-0,006	-0,36	0,077	4,21	-0,014	-0,75
Nombre d'enfants de 15-17 ans	0,097	3,53	0,009	0,29	-0,053	-1,67
Logarithme des dépenses totales du ménage	0,159	8,75	-0,015	-0,83	-0,006	-0,33
Accès à l'eau	0,429	5,17	-0,459	-5,20	0,209	2,41
Rural	-0,179	-4,07	0,206	4,38	0,065	1,30
<b>Caractéristiques du chef de ménage</b>						
Femme	0,172	1,88	-0,079	-0,80	-0,114	-1,07
Pas d'éducation	-0,570	-7,01	0,200	2,37	0,303	3,54
Ecole primaire	-0,315	-3,33	0,171	1,75	0,163	1,63
Travail salarié	0,329	5,12	-0,546	-8,00	-0,182	-2,52
Travail indépendant (non agricole)	0,042	0,74	-0,568	-9,34	-0,085	-1,35
<b>Variables régionales</b>						
Kayes	-0,758	-7,82	1,256	11,43	0,529	4,84
Koulikoro	-0,411	-4,60	0,614	5,99	0,434	4,37
Sikasso	-0,645	-6,92	1,663	15,64	1,098	10,85
Ségou	-0,556	-6,16	1,337	12,86	1,047	10,54
Mopti	-1,006	-10,44	0,772	7,13	0,871	8,28
Tombouctou	-1,052	-8,43	0,889	6,66	0,407	2,81
Gao	-0,133	-1,04	0,123	0,84	-0,461	-2,47
Constant	-2,579	-5,48	-2,395	-4,69	-2,936	-5,49

Notes : La catégorie de référence pour le statut d'emploi du chef de ménage est le travail familial; La catégorie référence pour le niveau d'éducation du chef de ménage est le niveau secondaire (ou plus); La catégorie référence pour les variables régionales est Bamako.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

#### Encadré 4. « Confiage » d'enfants en Afrique de l'Ouest

Le confiage d'enfants dans la famille élargie, et parfois chez un ménage non apparenté, est une pratique culturelle dans nombre de sociétés africaines. Expression des solidarités familiales traditionnelles, cette pratique est le signe de leur persistance car elle permet de créer ou de renforcer des liens entre les différents acteurs de la société ou entre groupes sociaux.

Pour les familles d'accueil, l'hébergement des enfants confiés serait dicté par un mélange d'altruisme, de pression familiale, de paiement en retour de faveurs passées, de validation de la réussite sociale, ou de besoin de main-d'œuvre. Même face au devoir de solidarité familiale, la décision d'héberger un enfant dépend des ressources du ménage d'accueil. Pour les familles d'origine, le confiage serait un investissement dans la mobilité sociale des enfants, même s'il induit une perte de main-d'œuvre et de compagnie dans l'immédiat. Avec l'avènement de la scolarisation, le confiage se fait le plus souvent dans le souci d'assurer une meilleure éducation ou une formation professionnelle aux enfants. La direction des flux de confiage dépend ainsi de la présence d'infrastructures — notamment scolaires — dans la communauté d'accueil.

#### *Confiage et scolarisation des enfants*

L'étude de Pilon (2003) examine l'impact du confiage sur la participation scolaire des enfants dans 7 pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal). En milieu rural, les enfants résidant sans leurs parents au moment de l'enquête ont un taux de scolarisation plus élevé que les enfants des chefs de ménage. Ce constat suggère bien une pratique du confiage ayant précisément pour motif la mise à l'école de ces enfants. En ville, la situation est tout autre : à l'exception du cas ivoirien pour les garçons, dans tous les autres pays les enfants résidant sans leurs parents apparaissent plus faiblement scolarisés que les propres enfants des chefs de ménage ; cette sous-scolarisation étant nettement plus marquée chez les filles. Le confiage peut donc constituer l'obstacle premier à la scolarisation. Cela semble être particulièrement le cas pour les enfants, surtout pour les filles des campagnes envoyées dans des familles urbaines au titre de « l'aide familiale » ou comme « petites bonnes ».

#### *Confiage et travail des enfants*

Généralement, la famille d'accueil attend de l'enfant confié qu'il effectue un certain nombre de tâches liées à la vie domestique (lavage de la vaisselle et des vêtements, transport de l'eau, aide à la cuisine, courses, etc.), voire contribue à certaines activités productives ou commerciales. Considérées comme une sorte de contrepartie, ces tâches peuvent bien sûr s'inscrire dans un processus de socialisation et d'éducation au sens large. Cependant les études révèlent que ces enfants sont parfois moins bien nourris et travaillent plus que les autres du ménage, sous prétexte de leur donner une bonne éducation. Ces enfants sont pratiquement considérés comme des domestiques et cela ne peut qu'avoir une influence négative sur leurs performances scolaires. Leurs risques de redoubler, d'échouer et d'abandonner l'école s'avèrent plus élevés. Ce problème se pose avec plus d'acuité pour les filles, davantage sollicitées pour les travaux domestiques. Par ailleurs, le confiage n'est pas sans risque de « souffrance psychologique » pour l'enfant ; tout va dépendre de la nature de la relation affective établie avec les différents membres de la famille d'accueil et de la personnalité de chacun. D'une manière générale, le confiage pour motif de scolarisation ne met pas les enfants concernés à l'abri d'abus, de mauvais traitements et d'autres formes d'exploitation qui peuvent conduire ces enfants à l'échec scolaire, et à l'abandon.

#### *Confiage et exploitation des enfants*

En rapport avec la logique du confiage, deux catégories d'enfants apparaissent de plus en plus exposées à des situations d'exploitation : les petites « bonnes » en ville et les « garibous ». En ce qui concerne les premières, les quelques études existantes révèlent l'existence de véritables réseaux organisés, autour d'intermédiaires agissant dans un but lucratif. Ainsi au Burkina Faso, « les jours et lieux d'arrivée de ces jeunes filles sont connus des employeurs qui viennent y choisir leur future domestique, contre rémunération à la *tantie*. Chaque fin de mois, l'employeur vient remettre le salaire de l'enfant directement à la *tantie* ». Se développant hors du cadre de la parenté, cette pratique ouvre la voie aux abus, à des formes d'exploitation.

Par ailleurs, si confier un enfant à un maître coranique est une pratique ancienne dans les milieux musulmans, originellement à des fins d'éducation religieuse, « le phénomène de paupérisation des populations, la recherche de stratégies de survie, qui favorisent le confiage des enfants, mais aussi la cupidité de certains adultes a généré un "détournement" de ces pratiques traditionnelles, des dérapages dont les enfants sont les premières victimes. L'illustration la plus tangible est celle des enfants mendiants pour le compte d'un maître coranique, dont l'encadrement répond davantage à des motivations d'ordre économique qu'éducationnel. »

Source : Vandermeersch, 2002 ; Pilon, 2003 ; Eloundou-Enyegue et Shapiro, 2005.

### 3. CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS

#### 3.1 Nature des activités économiques

42. L'agriculture est de loin le secteur qui emploie le plus grand nombre d'enfants : 83% de la totalité des enfants de moins de 15 ans qui travaillent y sont affectés. L'agriculture est suivie des services domestiques<sup>28</sup> à hauteur de 10%, et de l'industrie et du commerce qui comptent pour les 6% restants. Le secteur agricole emploie un nombre relativement important d'enfants en raison de son poids<sup>29</sup> dans l'économie malienne : les activités liées à l'agriculture, l'élevage et la pêche représentent 40% du PIB et compte pour plus de 80% de l'emploi total. L'agriculture malienne est avant tout une agriculture extensive qui repose principalement sur la main d'œuvre et qui est très peu productive : elle est pratiquée par de petits exploitants qui vendent de 15 à 20% seulement de leur production (May et Cissé, 2008).

43. Les principales caractéristiques de l'affectation des enfants économiquement actifs par secteur d'activité, sont présentées ci-dessous :

- Le genre est le déterminant clé de l'assignement des tâches : si la part de garçons engagés dans les travaux agricoles (87%) est plus élevée que celle de filles (76%), ces dernières sont relativement plus présentes dans les services domestiques (14% contre 8% pour les garçons) ;
- Lorsque l'âge est pris en compte, on constate que les enfants plus âgés travaillent plus souvent dans l'agriculture et l'industrie que dans les services domestiques ;
- Les emplois sont plus diversifiés dans les régions urbaines que dans les régions rurales : à la différence du monde rural, les services (domestiques ou autres) représentent environ 20% des emplois en milieu urbain.

44. Les résultats de l'enquête indiquent que la domesticité enfantine revêt des proportions préoccupantes<sup>30</sup> au Mali, surtout dans les zones urbaines et pour les filles. Il est utile de souligner que les enfants qui reportent une activité dans le secteur des services domestiques doivent le plus souvent y consacrer plus de 40 heures par semaine (voir le tableau 8). Les enfants qui travaillent comme domestiques risquent fortement de devenir les victimes d'une exploitation qui inclut mauvais traitements physiques et moraux et

---

<sup>28</sup>Les services domestiques désignent les activités ménagères accomplies dans un autre ménage pour un employeur. Ce terme exclut les tâches ménagères effectuées par l'enfant dans son propre ménage.

<sup>29</sup>La part de l'agriculture dans l'économie est la variable la plus corrélée au taux de participation des enfants aux activités économiques. La corrélation atteint 0,67 pour les garçons de 10 à 14 ans et dépasse 0,76 pour les filles de la même classe d'âge (Dumas et Lambert, 2008).

<sup>30</sup>Il est fort probable que, dans le cas de l'ENTE 2005, les estimations de la domesticité enfantine tiennent compte des tâches ménagères effectuées par les enfants dans leur propre ménage. En effet, les analyses descriptives montrent qu'une grande majorité des enfants actifs dans les services domestiques déclarent travailler comme des travailleurs familiaux non rémunérés (voir l'annexe 1).

abus sexuels. Par ailleurs, de part la nature privée et cachée des services domestiques, la législation du travail ne s'applique pas à la majorité des enfants travailleurs (notamment des filles) qui y sont confinés.

Tableau 6. Secteur d'activité des enfants, par âge, sexe et milieu de résidence

Caractéristiques	Agriculture	Manufacture	Commerce	Services	Services domestiques	Autres Secteurs	Total
Age	7 ans	80,6	1,3	0,4	2,2	14,9	100,0
	8 ans	80,0	2,8	2,6	3,4	11,0	100,0
	9 ans	85,5	2,4	1,6	0,7	9,4	100,0
	10 ans	82,5	2,1	1,5	2,2	11,1	100,0
	11 ans	86,6	3,9	0,5	0,9	7,9	100,0
	12 ans	83,9	4,3	3,0	1,2	6,9	100,0
	13 ans	82,6	3,4	2,8	0,7	9,2	100,0
Sexe	Garçon	86,8	1,6	1,7	1,7	7,6	100,0
	Fille	76,2	5,9	2,5	1,2	13,7	100,0
Milieu de résidence	Urbain	72,8	4,2	5,3	3,1	14,3	100,0
	Rural	85,8	2,8	1,0	1,1	8,5	100,0
Ensemble		83,0	3,1	2,0	1,5	9,8	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Tableau 7. Statut du travail des enfants, par âge, sexe et milieu de résidence

Caractéristiques	Travail familial non rémunéré	Travail domestique rémunéré	Emploi régulier	Emploi occasionnel	Travail indépendant sans employés	Travail indépendant avec un ou plusieurs employés	Total
Age	7 ans	98,6	0,0	0,8	0,1	0,2	100,0
	8 ans	95,8	0,5	0,9	0,9	1,7	100,0
	9 ans	98,6	0,0	0,3	0,6	0,3	100,0
	10 ans	97,1	0,0	0,4	0,8	1,3	100,0
	11 ans	97,3	0,2	0,3	1,1	1,0	100,0
	12 ans	94,4	1,6	0,2	1,3	2,1	100,0
	13 ans	94,1	2,0	0,9	1,5	1,3	100,0
Sexe	Garçons	96,6	0,3	0,7	1,2	0,8	100,0
	Filles	94,6	1,9	0,3	1,0	2,2	100,0
Milieu de résidence	Rural	89,9	3,3	0,9	2,1	3,0	100,0
	Urbain	97,5	0,2	0,5	0,8	0,8	100,0
Ensemble		95,9	0,9	0,6	1,1	1,3	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

45. En ce qui concerne le statut du travail, la main d'œuvre enfantine est, dans sa majorité, employée dans les travaux familiaux non rémunérés, cela aussi bien en ville qu'à la campagne. La plupart de ces activités s'effectuent dans les fermes, les ateliers ou les magasins dont la viabilité économique

repose sur le travail familial. La grande partie des enfants ne sont donc pas rémunérés pour les activités économiques auxquelles ils se consacrent, l'emploi salarié ne concernant qu'une part négligeable des enfants travailleurs. Quelles que soient les caractéristiques individuelles de l'enfant (genre, âge, etc.) les tendances mentionnées sont conservées.

46. A la lumière des résultats de l'enquête présentés ci-dessus, il apparaît que les activités où prédomine le travail des enfants (les activités agricoles dans les exploitations familiales ou les services domestiques) sont souvent exclues de l'application effective des dispositions légales régissant l'âge minimum d'admission à l'emploi, les mécanismes de suivi du travail des enfants et les conditions de travail.

47. La durée du travail constitue l'aspect le plus préoccupant du travail des enfants au Mali. Comme cela est illustré dans le tableau ci-dessous, la moyenne d'heures de travail économique reste extrêmement élevée : les enfants de 7 à 17 ans consacrent en moyenne 40 heures par semaine à une activité économique. La durée du travail augmente sensiblement avec l'âge : pour les enfants âgés de 7 à 11 ans, la durée moyenne est de 37 heures contre 45 heures par semaine pour ceux âgés de 15 à 17 ans.

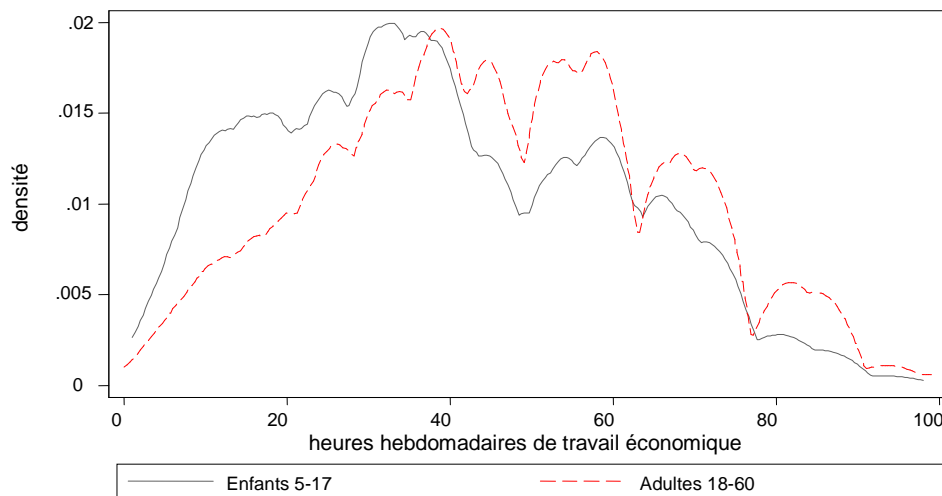
Tableau 8. Moyenne d'heures de travail par groupe d'âge, sexe et secteur d'activité

Secteurs d'activité	Sexe	7-11 ans			12-14 ans			15-17 ans		
		Travail uniquement	Travail et études	Total travail	Travail uniquement	Travail et études	Total travail	Travail uniquement	Travail et études	Total travail
Ensemble des secteurs	Garçons	42,8	29,3	36,7	47,0	29,7	39,9	49,3	30,1	44,3
	Filles	39,1	30,7	36,5	42,1	31,0	38,7	48,5	35,9	46,4
	Ensemble	41,3	29,7	36,6	44,9	30,1	39,4	49,0	31,6	45,1
Agriculture	Garçons	43,2	29,6	37,1	47,5	29,7	40,2	48,7	29,8	43,4
	Filles	40,1	29,8	36,9	41,0	29,2	37,1	44,4	34,8	42,8
	Ensemble	42,0	29,6	37,1	45,1	29,6	39,2	47,3	30,8	43,2
Commerce	Garçons	15,2	19,5	18,9	49,6	31,3	40,9	60,6	40,5	57,0
	Filles	34,1	22,4	28,4	41,9	23,3	35,6	42,7	46,7	43,6
	Ensemble	30,8	20,3	22,9	45,5	28,2	38,4	53,9	43,3	51,7
Services	Garçons	48,2	33,9	39,0	36,0	35,0	29,5	68,6	27,9	50,1
	Filles	44,2	33,4	37,3		42,0	42,0	40,0	53,2	50,0
	Ensemble	46,9	33,7	38,4	36,0	37,9	32,6	62,2	41,1	50,1
Manufacture	Garçons	19,4	51,2	30,5	49,8	39,6	45,6	50,4	57,5	49,9
	Filles	36,6	30,2	35,4	40,0	66,3	41,6	46,0	8,0	44,9
	Ensemble	33,0	38,2	34,2	42,4	44,3	43,1	48,4	50,5	47,8
Services domestiques	Garçons	42,2	26,7	35,7	38,2	23,4	32,5	50,1	25,2	44,9
	Filles	38,1	37,4	37,8	50,1	39,4	47,0	62,7	34,5	59,2
	Ensemble	40,4	31,0	36,6	46,2	32,6	41,8	58,6	30,2	54,4
Autres secteurs	Garçons	41,9	-	41,9	44,6	-	44,6	39,9	15,5	36,4
	Filles	37,4	-	37,4	54,6	-	54,6	25,6	10,0	21,5
	Ensemble	40,5	-	40,5	47,6	-	47,6	38,2	14,3	34,3

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

48. Même si la durée de travail économique des enfants varie principalement entre 15 et 40 heures par semaine, une proportion non négligeable des enfants travaillent plus de 50 heures par semaine. De manière générale, les moyennes d'heures de travail effectuées par les enfants dépassent les limites autorisées par la législation malienne : les enfants de 12 à 14 ans scolarisés consacrent en moyenne 30 heures par semaine à une activité économique et disposent donc de très peu de temps pour leur enseignement. Les enfants économiquement actifs non scolarisés déclarent travailler plus de 45 heures par semaine<sup>31</sup>. D'emblée, il convient de rappeler qu'une proportion importante des enfants engagés dans une activité économique doivent le plus souvent consacrer une partie de leur temps à des activités non économiques.

Figure 11. Distribution des heures de travail économique des enfants et des adultes



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

### 3.2 Nature des activités non économiques

49. Les activités non économiques des enfants se décomposent comme suit : 51% des enfants qui déclarent effectuer des tâches ménagères s'occupent du nettoyage, 18% de faire la cuisine et 18% de garder les plus jeunes enfants du ménage<sup>32</sup>. De plus, il est important de remarquer que 65% des enfants ont la charge de rapporter du bois ou de l'eau, tâches ménagères très exigeantes physiquement.

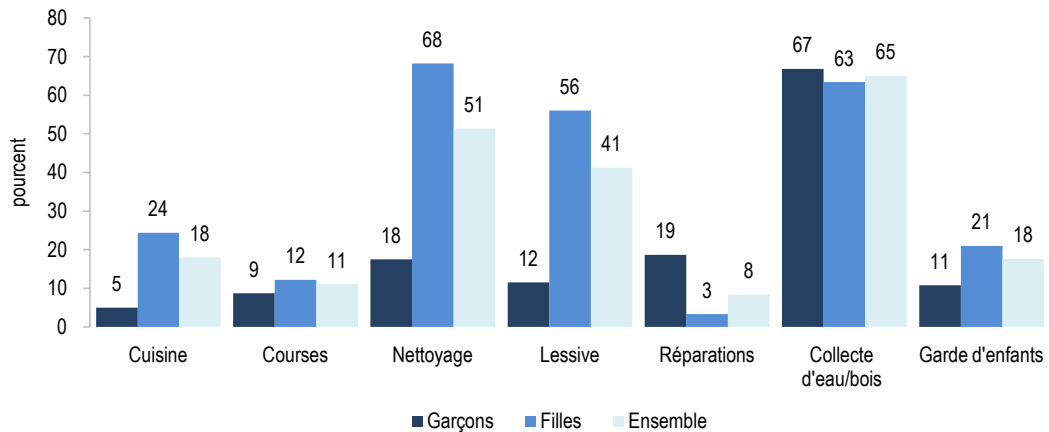
<sup>31</sup>Les conséquences de la durée importante du travail sur les enfants sont multiples et bien établies dans la littérature empirique (Guarcello *et al.* 2004) : la non scolarisation, la santé déficiente (physique et morale) et la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté. Nous reviendrons sur cette question dans la prochaine section.

<sup>32</sup>La somme de la décomposition est différente de 100% puisque la plupart des enfants effectuent généralement plus d'une activité non économique.



50. Le sexe de l'enfant a un impact sur la répartition des tâches domestiques au sein du ménage : il revient plus particulièrement aux filles de préparer et servir les repas, de s'occuper des petits enfants et de faire le nettoyage tandis que les garçons sont plus souvent mis à contribution pour faire du bricolage à la maison (Figure 12).

Figure 12. Nature des activités non économiques, par sexe

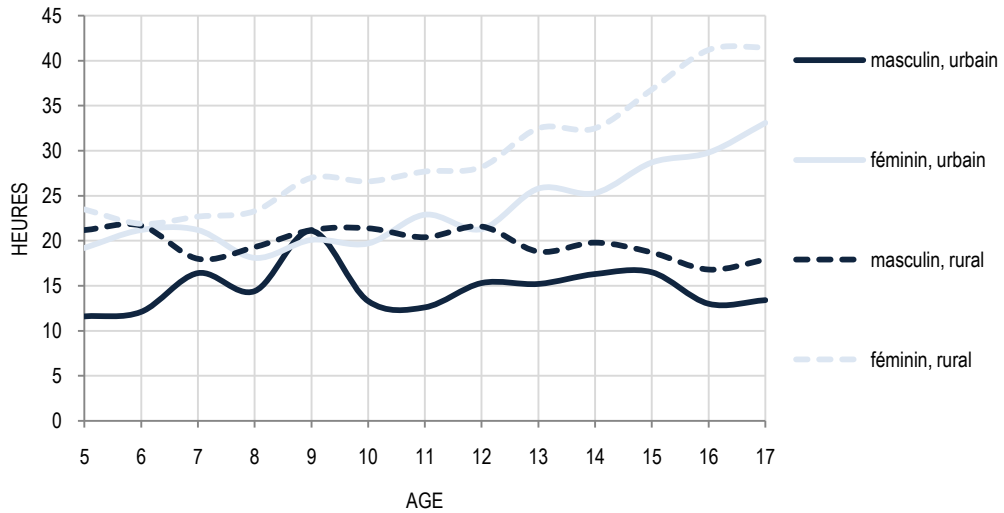


Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

51. Le temps moyen consacré au travail non économique (environ 25 heures par semaine) est nettement inférieur à celui consacré au travail économique (environ 40 heures) même si les tâches ménagères semblent occuper une grande partie du temps des enfants : près de 30% des enfants déclarent avoir consacré plus de 35 heures par semaine au travail non économique. Ce résultat global masque des différences notoires qu'il conviendra de détailler :

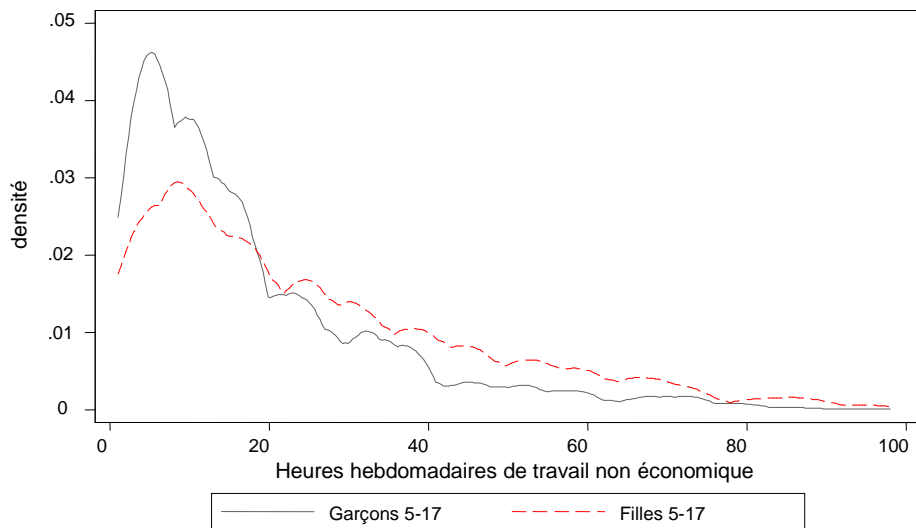
- Les garçons assurent des tâches domestiques, mais dans une moindre mesure que les filles : ces dernières passent près de 28 heures hebdomadaires dans les activités non économiques, soit 10 points de pourcentage de plus que celles reportées par les garçons ;
- La durée du travail non économique est plus élevée dans les campagnes (26 heures) que dans les villes (21 heures).

Figure 13. Moyenne d'heures de travail non économique, par âge, sexe et milieu de résidence



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Figure 14. Distribution des heures de travail non économique, par sexe



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

## 4. CONSEQUENCES DU TRAVAIL ECONOMIQUE DES ENFANTS

### 4.1 Effets du travail économique sur l'éducation des enfants

52. L'éducation – notamment l'éducation gratuite, obligatoire et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi défini dans la convention n°138 de l'OIT – joue un rôle décisif dans la prévention du travail des enfants. Elle permet en effet de mettre en place un cadre protecteur pour tous les enfants, d'acquérir une véritable formation et de contribuer à briser le cercle vicieux de la pauvreté. A l'inverse, le travail des enfants apparaît comme l'un des principaux obstacles à leur scolarisation à plein temps<sup>33</sup>; même lorsque les enfants ne travaillent qu'à temps partiel, ils ne peuvent pas tirer pleinement parti du temps passé à l'école.

*« L'éducation, c'est respecter les personnes, savoir parler avec les personnes, que ça soit dans ta famille ou hors de ta famille. Les choses que je fais pour m'éduquer sont : saluer les personnes ; aider les supérieurs à faire leurs travaux ; écouter les conseils des gens ; répondre aux gens avec politesse.*

*L'éducation signifie le respect des personnes âgées. Quand on est bien éduqué, ça permet d'avoir du travail et aussi d'être respecté par les gens. Un enfant bien éduqué ne sera jamais honteux devant ses semblables. Et il aura beaucoup de parents : tout le monde te prend comme fils.*

*Pour nous, l'éducation est nécessaire pour un enfant. Car quand on est éduqué, on peut passer sa vie dans de bonnes conditions et être aimé par des personnes aussi. »*

Source : P.A.U Education, 2001.

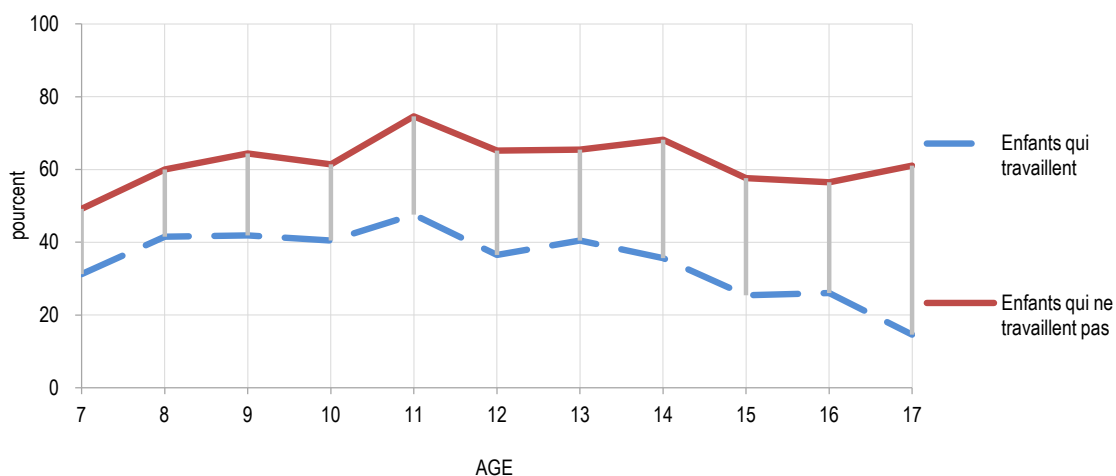
53. Les graphiques ci-après illustrent la relation négative entre la scolarisation des enfants et leur mise au travail :

- Le taux d'enfants scolarisés est de l'ordre de 40% parmi les enfants travailleurs alors qu'il se situe à 62% pour les enfants qui ne sont pas économiquement actifs. Cette tendance s'accroît lorsque l'on s'intéresse aux enfants âgés de plus de 15 ans : 23% contre 58%, soit plus de 30 points de pourcentage d'écart (Figure 15) ;
- La figure 16 montre le niveau d'éducation des enfants qui sont scolarisés (au moment de l'enquête), en fonction de leur âge, les données relatives aux enfants qui travaillent et à ceux qui ne travaillent pas étant représentées par deux courbes différentes. Encore une fois, les effets négatifs du travail des enfants sont mis en évidence dans la mesure où, le niveau d'éducation est plus élevé parmi les enfants qui ne travaillent pas que parmi ceux qui sont

<sup>33</sup> Parmi les études qui cherchent à mettre en évidence le coût économique du travail des enfants en termes de capital humain, on peut citer Heady sur le Ghana (2001), Rosati et Rossi sur le Nicaragua et le Pakistan (2001), et Ray sur l'Inde (2001).

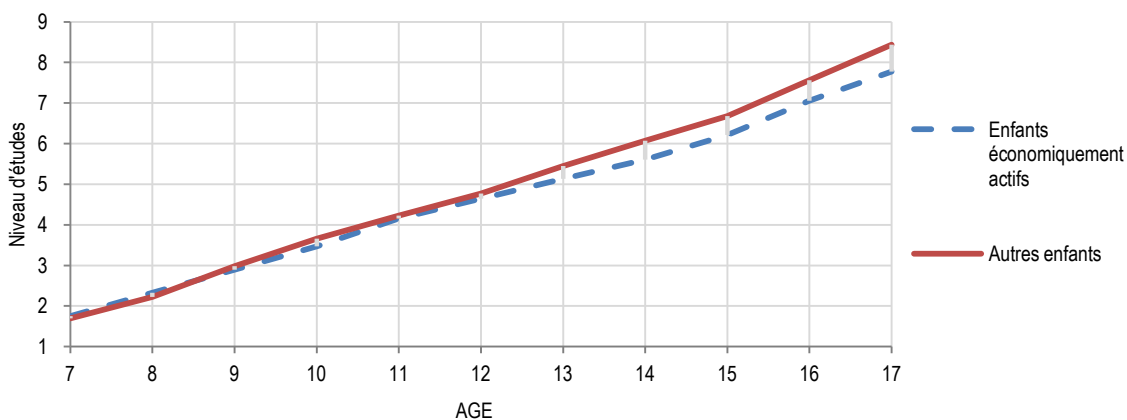
économiquement actifs. A partir de 13 ans et jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de quitter l'école, l'écart devient plus marqué entre les deux groupes d'enfants.

Figure 15. Taux de scolarisation, par statut d'activité et âge



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Figure 16. Niveau d'études des enfants scolarisés, par âge et statut d'activité



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

54. Les résultats mettent en exergue la rigidité du système éducatif malien qui ne favorise pas la réinsertion scolaire des enfants vulnérables dont les enfants travailleurs et soulignent ainsi l'urgence nécessaire de répondre aux besoins éducatifs de ces enfants en assurant un accès à des opportunités d'apprentissage de « seconde chance » visant à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie professionnelle.

55. La prise en compte du secteur d'activité dans le tableau 9 met en exergue l'extrême désavantage des enfants travaillant dans les activités agricoles, manufacturières et dans les services domestiques : bon nombre d'entre eux ne sont pas scolarisés. En revanche, même s'ils demeurent

encore très faibles, les taux de fréquentation scolaire des enfants travaillant dans le commerce et les services semblent relativement plus élevés.

Tableau 9. Enfants âgés de 7 à 14 ans, par secteur d'activité, milieu de résidence et statut d'activité

Secteurs d'activité	Urbain			Rural		
	Economiquement actif et non scolarisé	Economiquement actif et scolarisé	Total	Economiquement actif et non scolarisé	Economiquement actif et scolarisé	Total
Agriculture	56,8	43,2	100,0	61,8	38,2	100,0
Manufacture	71,8	28,2	100,0	80,6	19,4	100,0
Commerce	45,0	55,0	100,0	46,8	53,2	100,0
Services	29,7	70,3	100,0	34,4	65,6	100,0
Services domestiques	60,7	39,3	100,0	60,6	39,4	100,0
Autre	55,6	44,4	100,0	100,0	0,0	100,0
Ensemble	56,6	43,4	100,0	62,0	38,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

56. L'indicateur d'espérance de vie scolaire (EVS)<sup>34</sup>, qui correspond au nombre d'années qu'une personne ayant l'âge d'entrer à l'école peut s'attendre à consacrer au primaire et au secondaire, offre une plus large perspective des progrès accomplis en matière de scolarisation et fait ressortir les liens entre les divers niveaux du système éducatif. L'EVS prévoit les niveaux d'instruction qui seront potentiellement atteints dans l'avenir ainsi que l'accumulation de capital humain. L'EVS est plus élevée pour un enfant qui ne travaille pas : ce dernier peut s'attendre à passer deux fois plus de temps dans le système éducatif relativement à un enfant économiquement actif. Les résultats mettent aussi en exergue que l'EVS varie considérablement selon le genre et le milieu de résidence (voir le tableau 10) :

- Le premier constat est que les filles restent moins longtemps dans le système scolaire que les garçons. Beaucoup d'entre elles sont confrontées à des obstacles qui leur interdisent l'accès à l'éducation du fait d'une tradition bien enracinée concernant les rôles attribués aux hommes et aux femmes et accordant peu d'importance à l'éducation des filles. Alors que la scolarisation des garçons est perçue comme un investissement pour leur carrière future et leur avenir, celle des filles est considérée comme un gaspillage car elles n'ont guère d'autres perspectives qu'un mariage précoce. Pour beaucoup d'entre elles, les tâches ménagères sont jugées plus importantes dans la préparation de leur avenir. Ainsi, il n'est pas

<sup>34</sup>L'espérance de vie scolaire est calculée en additionnant les taux de scolarisation observés par âge pour les différentes générations. Celle-ci peut alors s'interpréter comme étant la durée moyenne d'études d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation par âge constatés cette année.

rare que les filles soient retirées de l'école après avoir appris à lire et à écrire, afin de travailler à domicile ou d'être placées comme domestiques chez des tiers ;

- Le deuxième constat est que l'EVS est très faible en milieu rural. Ce résultat semble être expliqué par les faibles opportunités d'accès à l'éducation des enfants vivant dans les campagnes. Lorsqu'elles existent, les écoles sont souvent de piètre qualité et incapables de retenir les enseignants ; l'assiduité scolaire y est faible tout comme les normes de performance et les résultats scolaires. Pour les familles agricoles, la scolarisation, notamment au niveau du secondaire, est un luxe inabordable ou qui n'a pas lieu d'être, notamment lorsque parents et enfants n'envisagent pas l'éducation comme un moyen d'améliorer leurs chances d'avenir ou d'élargir leurs choix de carrière.

Tableau 10. Espérance de vie scolaire par sexe, milieu de résidence et statut d'activité

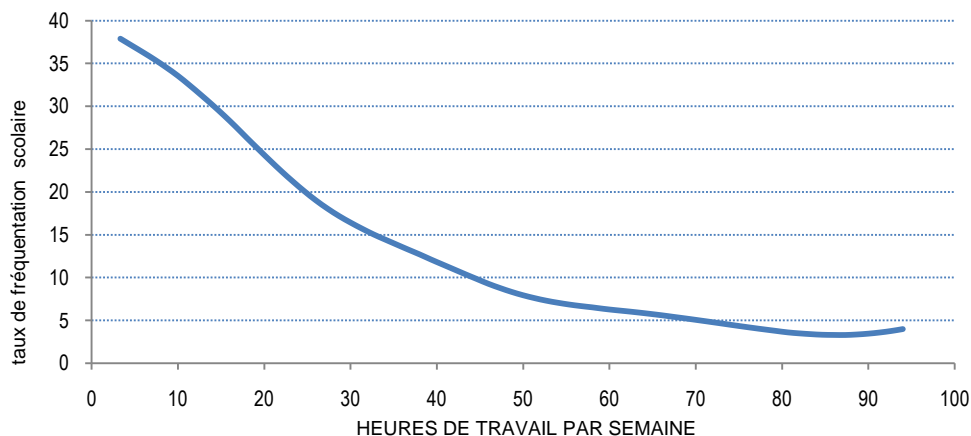
Age	Enfants qui travaillent					Enfants qui ne travaillent pas				
	Garçons	Filles	Urbain	Rural	Ensemble	Garçons	Filles	Urbain	Rural	Ensemble
7	4,3	3,0	4,2	3,7	3,8	8,4	5,9	8,7	5,0	6,8
8	3,9	2,8	3,9	3,4	3,5	7,9	5,4	7,9	4,6	6,4
9	3,5	2,4	3,5	2,9	3,1	7,2	4,9	7,2	4,2	5,8
10	3,0	2,1	3,1	2,6	2,7	6,4	4,4	6,4	3,6	5,1
11	2,5	1,8	2,6	2,2	2,3	5,6	3,8	5,6	3,1	4,5
12	2,0	1,4	2,1	1,7	1,8	4,8	3,1	4,7	2,5	3,7
13	1,6	1,1	1,7	1,3	1,4	4,0	2,5	3,9	2,0	3,1
14	1,2	0,8	1,2	0,9	1,0	3,2	1,9	3,1	1,5	2,4
15	0,8	0,5	0,7	0,6	0,7	2,4	1,3	2,2	1,0	1,8
16	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	1,6	0,9	1,5	0,6	1,2

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

57. Les estimations non paramétriques<sup>35</sup> présentées ci-dessous mettent en corrélation les heures de travail hebdomadaires et les probabilités de fréquentation scolaire. Quand le nombre d'heures de travail augmente, son effet négatif sur la scolarisation devient évident : le fait de travailler une heure supplémentaire par semaine diminue fortement la probabilité d'aller à l'école, et ce même lorsque l'enfant effectue moins de 14 heures de travail par semaine.

<sup>35</sup> Bien entendu, ces estimations sont à interpréter avec précaution mais offrent un ordre de grandeur des effets néfastes qui sont associés à l'intensité du travail des enfants sur leur scolarisation.

Figure 17. Durée de travail et taux de fréquentation scolaire (estimations non paramétriques)



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

#### 4.2 Effets du travail économique sur la santé des enfants

58. Le travail précoce des enfants accroît leur exposition aux risques de maladie et de blessure<sup>36</sup>. Qu'ils travaillent dans la ferme familiale, louent leurs services à d'autres agriculteurs ou planteurs, ou migrent avec leurs parents pour travailler comme ouvriers agricoles, les enfants sont confrontés à des risques plus élevés que les travailleurs adultes. Le manque de maturité physique des enfants peut accroître le risque d'accident et d'autres types de préjudices physiques et psychologiques. Leur corps et leur esprit étant en plein développement, l'exposition à des risques sur le lieu de travail peut avoir des conséquences plus dévastatrices et durables que sur les adultes, entraînant parfois des handicaps irréversibles.

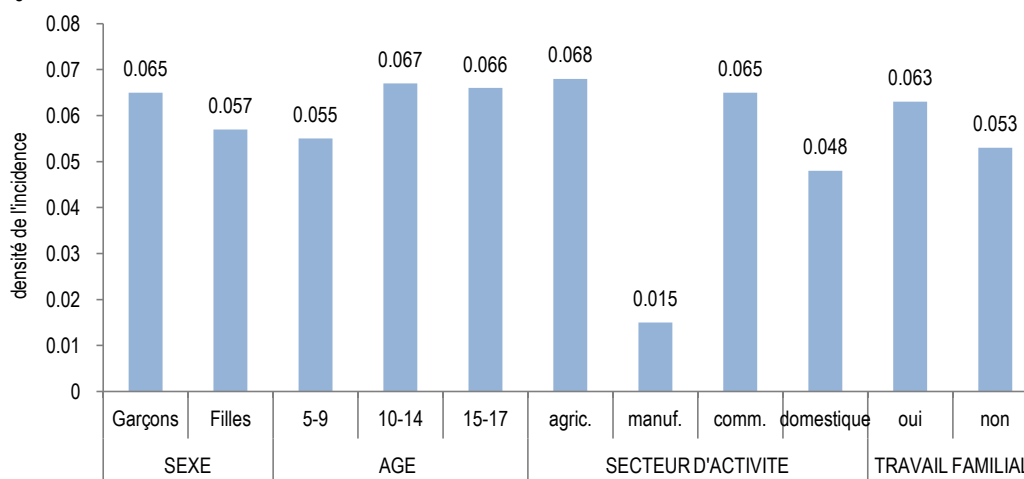
*« L'abus, la précocité et la nature du travail et les conditions dans lesquelles il est imposé à des milliers d'enfants sont hautement préjudiciables et ont toutes les chances de conduire à des handicaps physiques et psychiques irréversibles. Selon les experts de l'OMS, un enfant qui accomplit pendant plusieurs années un travail physique pénible peut perdre jusqu'à 30% de son potentiel biologique de développement corporel. [...] »*

*Un travail pénible ou exercé dans de mauvaises conditions entraîne dans la majorité des cas des déformations définitives de jeunes corps en pleine croissance. Les enfants n'ayant pas terminé leur ossification, leurs squelettes sont plus mous, plus vulnérables, plus déformables. Les effets du travail pénible se manifestent surtout au niveau du système ostéo-musculaire. Beaucoup d'enfants qui commencent à porter des bonbonnes d'eau sur la tête dès l'âge de 5 ans développent des difformités du squelette irréversibles à l'âge de 10 à 12 ans. »*

Source : Monestier, 1998.

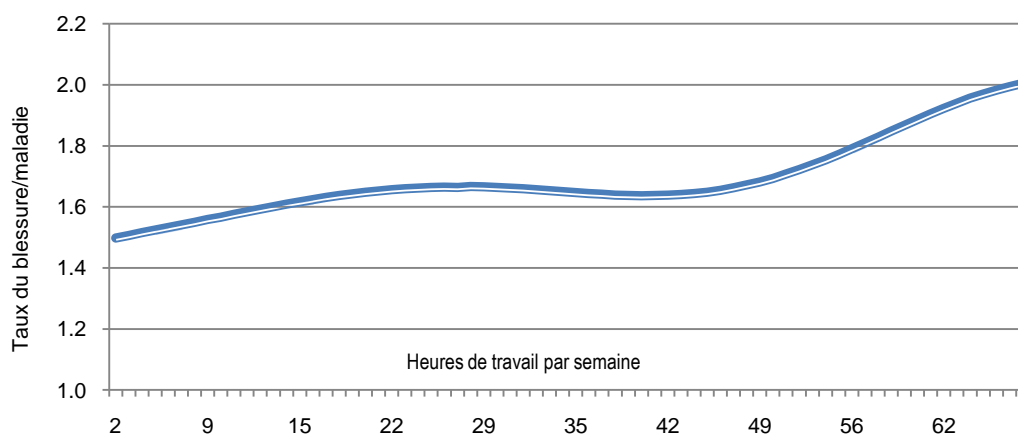
<sup>36</sup> Le lecteur peut se référer à l'étude de Guarcello *et al.* (2004) pour une revue de littérature sur les effets du travail sur la santé des enfants.

Figure 18. Densité de l'incidence des maladies/blessures sur les lieux de travail



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

Figure 19. Durée de travail et probabilité de blessure/maladie (estimations non paramétriques)



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

59. Le travail dans une entreprise ou une ferme familiale est souvent considéré comme une expérience utile et normale qui permet aux enfants d'acquérir les compétences qu'ils utiliseront dans leur vie d'adulte. Cette notion d'« exploitation familiale », profondément ancrée dans la culture et la tradition, fait qu'on imagine mal que des enfants soient considérés comme « exploités » dans un tel environnement. Néanmoins, les estimations de la densité de l'incidence (Figure 18) identifient un effet préjudiciable du travail sur la santé de l'enfant lorsque celui-ci est employé dans le cadre familial.

60. L'incidence des maladies et des blessures provoquées par des activités économiques dangereuses est nettement plus forte chez les enfants qui



travaillent dans le secteur agricole et dans le commerce que dans les autres secteurs d'activités. Les travaux agricoles impliquent le port de lourdes charges, la manipulation d'outils tranchants et la proximité des machines dangereuses. De plus, dans ce secteur, les enfants subissent les effets néfastes des produits chimiques : ils préparent, chargent et appliquent des pesticides, des engrais et des herbicides dont certains sont très toxiques (voir l'encadré 5).

61. Les estimations non paramétriques indiquent que la durée du travail accroît la probabilité de survenue des maladies et des blessures, et l'effet est d'autant plus important lorsque l'enfant effectue plus de 40 heures de travail par semaine. Ces résultats revêtent une importance particulière dans le contexte malien où les enfants sont bien souvent contraints à travailler beaucoup.

*Encadré 5.*      **Exposition aux pesticides : un grave danger pour les enfants**

L'exposition des enfants aux pesticides et autres produits agrochimiques pose un problème particulier. Le corps des enfants absorbe davantage les substances toxiques à la fois par inhalation, absorption cutanée et ingestion. Ils ont une plus grande surface cutanée exposée que les adultes par rapport à leur poids. Affichant des comportements exploratoires et portant couramment «la main à la bouche», ils sont donc plus enclins d'entrer en contact et d'ingérer des pesticides et des résidus chimiques ; ils sont aussi plus vulnérables aux accidents lorsque les pesticides et autres produits chimiques ne sont pas correctement entreposés (dans des bouteilles ou des récipients alimentaires par exemple) ou lorsque l'eau est stockée dans des récipients contaminés par des produits chimiques.

Dans le cas d'intoxications chimiques, la capacité du corps à éliminer la toxicité et rejeter les pesticides est une donnée importante. Le métabolisme des enfants diffère de celui des adultes. Ainsi, une recherche approfondie en laboratoire a montré une sensibilité accrue des enfants aux pesticides organophosphorés. L'adolescence est la dernière période de croissance cellulaire rapide pendant laquelle s'accomplit une différenciation complète des organes reproducteurs. Une exposition durant cette période critique peut être particulièrement dangereuse. On ne sait pas tout sur la nocivité de nombreux produits chimiques mais on sait que de nombreux facteurs contribuent à la vulnérabilité particulière des enfants aux produits chimiques, notamment leur biologie, physiologie et comportement.

- **Biologie** : Les divers systèmes (nerveux central, immunitaire, reproducteur, hormonal et digestif) ainsi que les reins et les poumons du fœtus, du nouveau-né et de l'enfant sont immatures et en constante évolution. En fonction de l'état de développement et de divers autres facteurs, la capacité d'un enfant à éliminer la toxicité et rejeter les toxines diffère de celle d'un adulte ; elle peut leur conférer une plus grande protection ou accroître leur vulnérabilité ;
- **Physiologie** : Les enfants respirent plus d'air, consomment plus d'aliments et boivent plus d'eau que les adultes en proportion de leur poids corporel et leur épiderme est plus perméable aux pesticides ;
- **Comportement** : Les jeunes enfants passent plus de temps que les adultes à l'extérieur ; ils jouent et explorent le monde près du sol, là où se retrouvent souvent les concentrations les plus élevées de polluants. Ils ont tendance à tout porter à la bouche. Ignorant les risques potentiels qui les entourent, ils ne sont pas en mesure de se protéger des expositions éventuelles.

Source : OIT – IPEC, 2007a.

62. Les résultats des estimations économétriques présentés dans le tableau 11 confirment dans l'ensemble ceux des analyses descriptives :

- La probabilité d'être malade/blessé est influencée positivement par les heures de travail : plus l'enfant est soumis à de longues heures de travail, plus le risque d'avoir une maladie/blessure est élevé ;
- La forte influence significative du secteur agricole sur la probabilité de blessure/maladie de l'enfant mérite également d'être soulignée : les enfants qui travaillent dans le secteur agricole ont une probabilité plus forte (2,3%) de souffrir d'une blessure ou d'une maladie que ceux actifs dans les secteurs des services ou de l'industrie ;
- L'enfant le plus à risque d'avoir une blessure/maladie vit dans un ménage où i) le niveau de revenu est faible et ii) le niveau d'éducation du chef de ménage est faible.

Tableau 11. Estimations des effets marginaux (Heckman) de certaines caractéristiques sur la probabilité d'être blessé/malade des enfants de 5 à 17 ans

	dy/dx	Z
<b>Caractéristiques de l'enfant</b>		
Fille	-0,0060	-0,86
Age de l'enfant	0,0022	0,34
Age <sup>2</sup>	-0,00001	-0,03
Pas d'éducation*	0,0028	0,19
Education primaire*	0,0228	1,56
Orphelin	-0,0145	-1,46
Heures hebdomadaires de travail	0,0005	3,25
Travailleur dans l'agriculture	0,0233	1,98
Travailleur dans la manufacture	-0,0348	-1,21
Travailleur dans le commerce	0,0253	1,28
Travailleur dans autre industrie	0,0042	0,11
<b>Caractéristiques du ménage</b>		
Taille	0,0022	3,33
Nombre d'enfants de 0-4 ans	-0,0011	-2,08
Nombre d'enfants de 5-14 ans	-0,0037	-3,29
Nombre d'adultes	-0,0011	-1,48
Accès à l'eau	0,0183	2,71
Logarithme du revenu	-0,0052	-2,00
Rural	0,0020	0,26
<b>Caractéristiques du chef de ménage</b>		
Femme	-0,0146	-1,01
Pas d'études	-0,0220	-2,87
Etudes primaires	-0,0120	-3,69

Notes : \*La catégorie de référence pour le niveau d'éducation de l'enfant est le niveau secondaire ou plus.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

## 5. TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR

### 5.1 Définition statistique du travail des enfants à abolir

63. Les conventions internationales qui visent à protéger les enfants contre les atteintes à leurs droits et à leur intégrité physique (Convention internationale des Nations unies relatives aux droits de l'enfant<sup>37</sup>, Convention 138<sup>38</sup> de l'OIT sur l'âge minimum, Convention 182<sup>39</sup> de l'OIT sur l'élimination des pires formes du travail des enfants) revêtent une importance particulière en ce qui concerne la définition statistique de la notion de travail des enfants à abolir.

64. La notion de travail des enfants à abolir (dans le sens d'activités dommageables) est plus étroite que celle d'enfants économiquement actifs puisqu'elle exclut les enfants âgés de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants âgés de 15 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant dangereux suivant la branche d'activité, l'occupation et le nombre d'heures de travail (SIMPOC, 2005; Diallo, 2006).

65. Le Code du travail malien fixe l'âge minimum d'accès au travail à 15 ans. Toutefois, il autorise l'emploi des enfants de 12 à 14 ans dans les travaux légers qui ne sont pas susceptibles de compromettre leur santé et leur développement et qui ne sont pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire et à leur aptitude à bénéficier de l'instruction dispensée. Ainsi, il stipule que les élèves économiquement actifs ne puissent exécuter plus de 2 heures de travail par jour contre 4,5 heures pour les enfants non scolarisés.

66. Par ailleurs, le Code du travail interdit : le travail de nuit des enfants dans l'industrie (Article D 189-16), l'emploi des enfants à un travail effectif de plus de 8 heures par jour (Article D 189-15), les travaux excédant leurs forces, présentant des causes de danger (Article D 189-23), les travaux exécutés à l'aide d'échafaudages volants, l'utilisation des robinets à vapeur, des roues verticales, des treuils ou des poulies (Article D 189-29), les

---

<sup>37</sup>La Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant reconnaît le droit de l'enfant à la protection contre l'exploitation économique et « de n'être astreint à aucun travail comportant des risques susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

<sup>38</sup>Le principe fondamental de la Convention 138 est que l'âge minimum ne devrait pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout les cas à 15 ans (ou 14 ans en une première étape pour les pays susceptibles d'avoir certaines difficultés à respecter l'âge minimum de 15 ans). Toutefois, la Convention prévoit des régimes d'exception selon la nature de l'emploi exercé. Elle distingue ainsi les travaux légers (dont l'âge minimum d'accès est fixé à 12-13 ans selon le niveau de développement du pays) et les travaux dangereux (18 ans).

<sup>39</sup>La Convention 182 engage les états signataires à prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer toutes les formes d'esclavages ou de pratiques analogues, le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans les conflits armés, à des fins de prostitution, de production pornographique ou de toute autre activité illicite et finalement dans tous les travaux qui sont susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité et à leur moralité.

travaux dans les galeries souterraines (Article D 189-24), l'utilisation et la manipulation d'explosifs (Article D 189-28) et les pires formes intrinsèques. Toutefois, la nature de l'enquête utilisée ne permet pas de prendre en compte les pires formes intrinsèques du travail des enfants.

67. Outre le travail avant l'âge de 12 ans et le travail « non léger » entre 12 et 14 ans, est considéré comme « travail dommageable ou travail des enfants à abolir » tout travail de nuit dans les industries pour les moins de 18 ans, les activités dans les mines et la construction, toute activité économique excédant 8 heures de travail par jour chez les 15 ans et plus, ou tout travail ne respectant pas les normes de poids ou exposant les enfants à des robinets à vapeur ou employant les enfants pour le travail en hauteur.

Figure 20. Définition du travail des enfants à abolir

GROUPES D'AGE	TYPE DE TRAVAIL			
	Travaux non dangereux		Pires formes du travail des enfants	
	Travaux « légers » (moins de 14 heures par semaine pour les enfants scolarisés et moins de 31,5 heures par semaine pour ceux qui ne sont pas scolarisés)	Travaux « non légers » (plus de 14 heures par semaine pour les enfants scolarisés et plus de 31,5 heures par semaine pour ceux qui ne sont pas scolarisés)	Travaux dangereux (industries et professions dangereuses spécifiées dans le Code du travail)	Pires formes intrinsèques du travail des enfants
5-11 ans	<b>TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR</b>			
12-14 ans				
15-17 ans				

## 5.2 Ampleur du travail des enfants à abolir

68. Les estimations de l'ampleur du travail des enfants à abolir indiquent que plus de 1,1 millions d'enfants de moins de 12 ans sont économiquement actifs, environ 485 000 enfants de 12 à 14 ans sont astreints à un travail économique non léger et plus de 170 000 enfants de 15 à 17 ans sont contraints à un travail dangereux. L'incidence du travail des enfants à abolir s'établit donc à près de 1,8 millions d'enfants de 5 à 17 ans, soit 40% de cette tranche d'âge. Les activités non économiques ne sont pas incluses dans cette estimation sur le travail des enfants à abolir, car la législation nationale ne prend pas en compte cette catégorie d'activités.

Tableau 12. Estimations de l'ampleur du travail des enfants à abolir

Sexe	(1)		(2)		(1)+(2)		(3)		(1)+(2)+(3)	
	Enfants de 5 à 11 ans économiquement actifs		Enfants de 12 à 14 ans impliqués dans un travail non léger <sup>(i)</sup>		Enfants de 5 à 14 ans impliqués dans le travail à abolir		Enfants de 15 à 17 ans impliqués dans le travail dommageable (ii)		Enfants de 5 à 17 ans impliqués dans le travail à abolir <sup>(iii)</sup>	
	%	Nombre	%	Nombre	% de la classe d'âge	Nombre	% de la classe d'âge	Nombre	% de la classe d'âge	Nombre
Garçons	52,5	728 900	62,9	304 795	54,8	1 033 695	25,7	110 516	49,4	1 144 211
Filles	31,2	408 771	39,0	180 846	33,2	589 617	18,1	60 951	30,8	650 568
Ensemble	42,2	1 137 670	51,2	485 642	44,3	1 623 312	22,4	171 467	40,5	1 794 779

Notes:

(i) Sont inclus les élèves qui travaillent plus de 2 heures par jour et les enfants non scolarisés qui travaillent plus de 4,5 heures par jour.

(ii) Sont exclus les enfants de 15 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant « dangereux ».

(iii) Les estimations excluent les enfants impliqués dans les pires formes intrinsèques du travail des enfants.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005

**Encadré 6. Activités non économiques et estimation de l'ampleur du travail des enfants à abolir**

Les activités non économiques sont parfois aussi, voire plus dangereuses que les activités économiques, et entrent ainsi dans le champ d'application de la Convention internationale des Nations unies relatives aux droits de l'enfant et de la Convention 182 de l'OIT. Dans ce contexte, la définition du travail des enfants à abolir soulève la question des effets des activités non économiques sur la scolarité et la santé, afin de déterminer le nombre d'heures de travail au-dessus duquel les tâches ménagères effectuées par les enfants devraient être considérées comme du "travail des enfants à abolir".

Table B1. Travail des enfants (de 5 à 14 ans) à abolir

	Sexe	Enfants de 5 à 14 ans engagés dans une activité économique <sup>(i)</sup>	Enfants de 5 à 14 ans engagés dans une activité non économique (>28 heures par semaine)	Enfants de 5 à 14 ans engagés dans le travail à abolir <sup>(ii)</sup>
%	Garçons	54,8	7,5	58,1
	Filles	33,2	23,0	49,7
	Ensemble	44,3	15,0	54,0
Nombre	Garçons	1 033 695	136 298	1 095 345
	Filles	589 617	397 517	883 624
	Ensemble	1 623 312	533 815	1 978 969

Notes : i) Sont exclus les enfants de 12 à 14 ans qui effectuent un travail « léger ». ii) Il est à noter que les futures recherches devraient soulever la question des enfants qui cumulent les deux activités afin de déterminer un seuil (moins élevé) d'heures de travail spécifique à ce groupe.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005

Le tableau B1 présente les estimations de l'ampleur du travail à abolir en prenant en compte les enfants qui consacrent plus de 28 heures par semaine aux activités non économiques. L'introduction de ces dernières dans le champ d'analyse statistique exerce un effet négligeable sur l'estimation de l'ampleur du travail à abolir des garçons mais plus important sur celle des filles. Ce résultat s'expliquerait par la moyenne d'heures de travail non économique qui n'est pas très élevée. Par ailleurs, la plupart des enfants qui consacrent une partie importante de leur temps à des activités non économiques pourraient également se trouver dans une activité économique et être déjà pris en compte dans les estimations de l'ampleur du travail à abolir.

69. Les analyses prenant en compte le genre dans le travail des enfants indiquent que la proportion de garçons âgés de 5 à 17 ans soumis à un travail à abolir (49%) est plus importante que celle des filles (31%). Cet écart tend à s'estomper lorsque les activités non économiques sont prises en compte dans les estimations (58% et 50% respectivement, voir l'encadré 6). Il convient également de souligner que même si ces estimations prétendent donner une image assez représentative du travail des enfants à abolir au Mali, elles ne sont pas révélatrices de l'ampleur de ses pires formes intrinsèques.

### 5.3 Travail dangereux

70. Dans le contexte malien, le « travail dangereux » renvoie à la Convention 182 et à la recommandation 190<sup>40</sup> de l'OIT complétées par les dispositions du Code du travail. Plus précisément, le Code du travail stipule que « dans les établissements de quelques natures qu'ils soient..., il est interdit d'employer les enfants de l'un ou de l'autre sexe âgés de moins de 18 ans à des travaux excédant leurs forces, présentant des causes de dangers ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de blesser leur moralité.».

71. Pour traduire ce cadre législatif national et la convention 182 en termes de variables mesurables à partir des données collectées, on a estimé que les activités minières, la construction, et l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants font partie des travaux dangereux. En outre, les normes de poids, l'exposition au bruit, au gaz, à l'humidité, aux radiations, à la faible luminosité, aux fortes températures (par exemple les robinets à vapeur) et aux produits chimiques ont été considérés comme des facteurs extrêmement dangereux pour les enfants. Les renseignements sur les conditions de travail, qui ont été recueillis auprès des enfants, ont permis de compléter les réponses données par les adultes sur les activités des enfants.

---

<sup>40</sup> Selon la Recommandation 190 sur les pires formes du travail des enfants (1999), pour déterminer les types de travaux dangereux exposés dans la Convention 182 et identifier où ils existent, on doit prendre en considération, entre autres :

- (i) les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;
- (ii) les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;
- (iii) les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de porter ou de manipuler de lourdes charges ;
- (iv) les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou des vibrations préjudiciables à leur santé ;
- (v) les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple, pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

*Encadré 7. Travail des enfants dans les sites miniers au Mali*

Bon nombre d'enfants travaillent dans de nombreux sites miniers au Mali. Les risques et les conditions de travail sont évidemment différents, selon que ces activités sont exercées en galerie, à ciel ouvert ou dans le lit des rivières. En général, le travail souterrain est réservé aux hommes et les instructions de la police minière traditionnelle interdisent le travail des filles et des garçons dans les mines souterraines. Par contre, certains travaux sur les sites sont exclusivement réservés aux jeunes garçons et aux petites filles. Il s'agit essentiellement du transport et du traitement du minerai, les corvées d'eau et la surveillance des bébés sur le site. Le minerai, une fois remonté du fond des puits est transporté par les enfants sur la tête ou sur le dos, rarement dans une brouette ou une pousse-pousse.

Parmi d'autres activités exercées par les enfants sur les sites miniers, on peut citer :

- La préparation et la vente de repas et de nourritures ;
- La vente ambulante ou à poste fixe de boisson, de cigarettes, de beignets ;
- Les opérations de concassage, broyage, pilage et le tamisage du minerai.

Les risques sanitaires sont grands pour ces enfants qui sont affectés pendant plusieurs heures par jour au pilage et au lavage du minerai. De part la présence de leurs mères sur les sites, les bébés sont exposés dès leur plus jeune âge à la poussière et au bruit des pilons.

Parmi les risques physiques et les contraintes auxquels les enfants sont exposés sur les sites miniers, on notera :

- les affections pulmonaires et la silicose, dues aux fines poussières ;
- les risques de surdité par le bruit permanent du pilon ou du marteau ;
- la fatigue et les efforts intenses pour écraser et broyer le minerai ;
- les risques de blessures par les éclats de pierre dans les yeux ;
- les affections oculaires et dermatologiques diverses.
- La prostitution infantile.

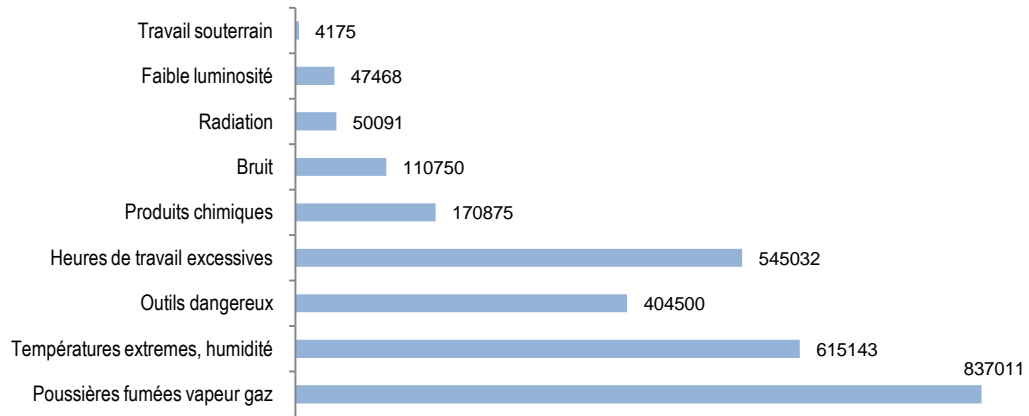
La précarité de la situation alimentaire des enfants constitue un autre facteur de risque sur les sites miniers. En effet, dans de nombreux cas, les enfants ne mangent qu'un léger petit déjeuner le matin avant de partir sur les sites ; le repas de midi en général insuffisant et de qualité très médiocre ne suffit pas pour compenser les besoins énergétiques de la journée.

Par ailleurs, au niveau éducatif, la déperdition scolaire caractérise les sites miniers et les enfants sont les premières victimes de la fièvre de l'or. En général, les enfants qui vivent dans les villages miniers ne vont pas à l'école et les rares structures éducatives autour des sites sont souvent désertées et vidées par la folie de l'or. Les sites étant rarement permanents, les groupes de mineurs migrent très rapidement vers d'autres sites, au gré de nouvelles découvertes ou de rumeurs. Les enfants abandonnent ainsi l'école car sont souvent contraints de travailler avec leurs parents qui les amènent avec eux sur les sites. Dans d'autres cas, les enfants décident eux mêmes de quitter l'école pour tenter leur chance comme leurs amis qui, grâce à l'or, ont pu s'acheter un vélo ou une radio. Quand ils ne travaillent pas, les enfants sont abandonnés à eux-mêmes par leurs parents qui passent tout leur temps à chercher l'or. La fragilisation et la perturbation des structures et de l'autorité familiales caractérisent les sites miniers. Dans ces conditions, les enfants souffrent et vivent dans une ambiance familiale perturbée par les disputes, l'alcoolisme et la violence des parents.

Source : Keita S., 2001.

72. Les travaux dangereux sont ainsi définis par les conditions de travail, à savoir les dangers et les risques auxquels les enfants sont exposés (Figure 21). Beaucoup d'enfants déclarent travailler dans des conditions hygiéniques malsaines (poussière, fumée, gaz), être contraints à manipuler des machines dangereuses, à porter des charges trop lourdes ou à utiliser des outils affilés conçus pour adultes. Un nombre non négligeable d'entre eux rapportent effectuer des travaux souterrains (voir l'encadré 7).

Figure 21. Risques et dangers liés au travail, nombre d'enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005.

#### 5.4 Pires formes intrinsèques du travail des enfants

73. Les activités qualifiées d'intrinsèquement condamnables incluent toute forme d'esclavage, de traite, de servitude pour dettes, de travail forcé (qui inclut le recrutement forcé des enfants en vue de les utiliser dans les conflits armés), d'exploitation d'enfants aux fins de prostitution et de pornographie et d'activités illicites. Les données statistiques concernant les enfants impliqués dans les pires formes intrinsèques du travail sont extrêmement rares. Ces enfants constituent une population « rare » et « insaisissable ». Rares, car ils ne représentent qu'une faible fraction de l'ensemble de la population enfantine ; insaisissables parce qu'ils sont difficiles à rencontrer et à recenser. Les enquêtes auprès des ménages n'ont pas été conçues afin d'étudier convenablement ces types de population et de produire des données représentatives<sup>41</sup>.

74. Traite des enfants : les enfants sont très souvent déplacés pour exploiter leur force de travail, notamment dans la domesticité, les exploitations agricoles, les activités industrielles non réglementées, les chantiers de construction et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Une des caractéristiques de la traite des enfants est qu'elle s'appuie sur (i) des coutumes traditionnelles telles que le confiage des enfants, (ii) une tradition de migration pour le travail qui constitue une stratégie adoptée depuis longtemps par les familles et les communautés africaines, en particulier dans les zones rurales et (iii) la réticence de certains parents à inscrire leurs enfants à l'école. Progressivement, les enfants sont devenus des « marchandises » dans une activité nationale et transnationale lucrative qui s'exerce pour la plupart du temps en toute impunité (voir l'encadré 8). La traite concerne aussi bien les garçons que les filles, suivant une certaine

<sup>41</sup> Cette section repose en grande partie sur le rapport de l'UNICEF (2005).



répartition sectorielle : la traite des filles vise leur exploitation comme domestiques, celle des garçons vise leur exploitation comme ouvriers agricoles ou aides dans le secteur informel. La traite des enfants fait appel à différents intervenants, incluant les rabatteurs, les intermédiaires, les transporteurs, les employeurs, les gérants de maisons de passe et de boîtes de nuit, et parfois même les amis et les membres de la famille. Les moyens utilisés pour piéger les enfants et les familles sont multiples et incluent la persuasion, la tromperie, la menace, la contrainte et la signature de contrat entre les parents et les trafiquants. Les enfants, soi-disant placés sous la « tutelle » des trafiquants, sont acheminés jusqu'au lieu de travail. Cette période de déplacement peut présenter des dangers pour les enfants qui se retrouvent généralement isolés, en situation irrégulière dans des lieux inconnus où ils sont incapables de communiquer ou de faire valoir leurs droits. Le déplacement peut se dérouler dans des conditions très difficiles où l'enfant peut être confiné dans un espace réduit, ou ballotté sur des routes de fortune. Les filles sont souvent exposées à des violences et des abus sexuels tout au long de leur déplacement. Bien souvent, les enfants et les parents ignorent le sort qui leur sera réservé et même lorsqu'ils ont conscience des épreuves à venir, ils en mesurent difficilement la nature et la durée. Les enfants sont généralement astreints à effectuer des travaux dangereux pouvant entraîner la mort ou des lésions physiques irréversibles. Les enfants victimes de la traite souffrent de malnutrition, n'ont pas accès aux soins médicaux, vivent dans des conditions d'hébergement précaires, manquent de sommeil et sont privés de liberté. L'innocence et l'illégalité dans laquelle vivent ces enfants les rendent très vulnérables à la contrainte et à la violence et les conditions d'isolement et d'esclavage dans lesquelles ils sont acculés ont un impact psychologique et physique considérable.

*« Notre journée commençait à 5 heures. Nous devions marcher six kilomètres nu-pieds pour atteindre les champs à travers les pierres et la boue, en portant de lourdes charges sur nos têtes. Dès que nous arrivions aux champs, nous étions trempés et épuisés. Le contremaître nous montrait le lieu de plantation qui devait être terminé avant la fin de la journée. Nous étions effrayés de ce qu'il nous ferait si nous ne pouvions pas finir le travail. Cette menace et la peur d'être privés de nourriture si nous ne pouvions pas terminer à temps nous forçaient à travailler rapidement. Le travail était dur et être penché toute la journée nous donnait des douleurs dorsales. Si nous étions malades et ne pouvions travailler, nous avions peur d'être torturés à mort. Un jour, j'ai vu deux de mes collègues être torturés pour avoir essayé de se sauver. Ils sont tombés malades et sont morts. »*

Source : Observation individuelle concernant la Convention No 29, Travail Forcé, 1930 Mali (ratification : 1960), 2002.

**Encadré 8. Résultats de l'étude sur la traite des enfants au Mali**

L'étude sur la traite des enfants entre le Mali et le Sénégal a duré deux mois et concerné quatre localités administratives (Kayes, Ségou, Mopti ainsi que le District de Bamako). Elle a touché 500 personnes réparties entre quatre groupes : les enfants, les leaders communautaires et les parents, les personnes impliquées (administrations/institutions et société civile) et les employeurs. L'étude fait ressortir que le Mali connaît un flux migratoire interne et externe très important auquel s'est greffée la traite des enfants avec l'intervention des intermédiaires qui facilitent leur déplacement.

Les enfants victimes de la traite sont âgés de 7 à 17 ans et sont originaires pour la plupart du milieu rural. Leur niveau de scolarisation est de moins de 40% à Bamako, Ségou et Mopti et de 70% à Kayes (dont 81% n'ont pas dépassé le premier cycle fondamental). Quant aux employeurs, ils sont de nationalité malienne, mais on y rencontre quelques Burkinabé et Nigériens. La traite des enfants résulte de la pauvreté des familles, de la migration précoce des enfants, de l'ignorance des textes de protection de l'enfance, de la demande croissante de la main d'œuvre, de la porosité de la frontière entre le Mali et le Sénégal, etc.

Le Mali reçoit un nombre important d'enfants originaires de Burkina Faso dans les zones rizicoles situées dans la région de Ségou, mais aussi quelques enfants originaires de Ghana, Nigeria, Sénégal et Guinée dans la région de Kayes. Dans la zone rizicole de Niono, on constate depuis l'instauration de la technique de repiquage du riz en 1986, une utilisation de la main d'œuvre enfantine composée des enfants maliens et burkinabés.

Plusieurs enfants maliens traversent les frontières entre le Mali et le Sénégal, la Mauritanie et la Côte d'Ivoire sans documents de voyage avec l'aide des intermédiaires et sont exploités dans les travaux domestiques ou dans le secteur informel urbain.

**Réseaux, intermédiaires et modes opératoires**

Les réseaux sont constitués de plusieurs acteurs : parents des enfants victimes, amis des enfants, amis de la famille, transporteurs, maîtres coraniques, employeurs, connaissances des employeurs, etc. Les modes opératoires des déplacements sont le confiage, le contournement des postes de contrôle, la marche, le servage, la constitution de petits groupes, l'utilisation des toits de wagons de train, etc.

Les secteurs dans lesquels évoluent les enfants victimes de la traite sont aussi très nombreux : travaux domestiques et secteur informel urbain, agriculture, restauration/bar, élevage, mines, mendicité, etc.

Source : Bureau international du travail – IPEC, Conseil national du patronat du Mali, Ministère du travail de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du Mali, 2006d.

**75. Domesticité enfantine** : le placement d'enfants, et particulièrement des fillettes, dans la domesticité est une pratique courante au Mali. Des milliers de jeunes filles non scolarisées et issues de milieux défavorisés se mettent au service des ménages (voir l'encadré 9). Par ailleurs certains parents submergés par le poids des problèmes financiers confient leurs enfants auprès d'autres membres de la famille ou à des tiers pour assurer leur éducation. Le recours à la main-d'œuvre enfantine dans le secteur domestique ne fait l'objet d'aucune réglementation et échappe à tout contrôle. Les enfants qui travaillent derrière les portes closes de maisons privées sont particulièrement exposés aux violences puisqu'elles sont commises à l'insu du monde extérieur. Généralement, ces enfants doivent travailler dur toute la journée, sept jours sur sept, chaque semaine de l'année, dans des conditions qui mettent en péril leur santé et leur sécurité

physiques et psychologiques. Ces enfants peuvent être confinés en permanence dans la maison, endurant de mauvais traitements, privés de tout contact avec leur famille et leurs amis, n'ayant aucun accès aux services de santé et ne recevant aucune alimentation décente. Il arrive également qu'ils ne soient pas rétribués pour le travail effectué, devant se contenter de recevoir en contrepartie un misérable logement et une mauvaise alimentation. Les enfants domestiques peuvent également endurer des sévices physiques directs : battus systématiquement pour s'assurer de leur soumission ou punis quand on les trouve lents, peu coopératifs ou quand ils commettent des erreurs dans leur travail. Des témoignages d'enfants victimes indiquent que les châtiments corporels qu'ils subissent de la part de leurs employeurs sont généralement donnés par la maîtresse de maison. Par ailleurs, les jeunes filles domestiques sont particulièrement exposées aux violences et aux abus sexuels commis par les employeurs ou d'autres personnes qui habitent ou fréquentent la maison. Compte tenu de leur situation économique précaire, et craignant leur renvoi, les jeunes filles se sentent obligées de céder aux avances de leurs employeurs. Les traumatismes physiques, psychiques et émotionnels sont souvent irréversibles et parfois mortels. Celles qui fuient l'oppression finissent le plus souvent à la rue et sont prises dans la spirale de la prostitution (UNICEF, 2005).

*« Fatoumata [pseudonyme] envoie beaucoup de filles. Elle est installée à Siguiri. Elle prend des marchandises et elle les envoie à Bamako. Elle recrute par ses amies qu'elle a à Bamako. Elle dit à ses amies qu'elle cherche des filles. Les amies font du porte à porte, et certains parents acceptent d'envoyer leurs filles. Après elle va dans les rues et elle s'adresse à des groupes de filles.... Quand elle repart à Conakry, elle emmène des filles avec elle, depuis la gare de trains. Puis elle les répartit aux familles. »*

*Source : Human Rights Watch, 2007.*

**Encadré 9. Jeunes filles maliennes travaillant comme domestiques en Guinée**Motifs des filles

Les filles maliennes migrent souvent à la capitale, Bamako, mais aussi vers des pays voisins comme la Guinée pour constituer leur trousseau de mariage. La dot consiste souvent en ustensiles de cuisine, vêtements et bijoux, et elle est donnée au moment des fiançailles à la famille du futur mari. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais le nombre de filles migrantes semble avoir augmenté, et les filles migrent plus loin maintenant. Des études faites au Mali et au Burkina Faso ont montré que la pression de l'entourage pour rassembler des articles originaux et précieux pour la dot a augmenté énormément dans toute la région. Comme des filles sont allées loin et sont revenues avec de nouveaux articles pour leur dot, d'autres ont ressenti le besoin d'en faire autant. Après une période de travail, elles reviennent et se marient.

Toutefois, toutes les filles ne partent pas pour constituer leurs dots. Certaines filles partent simplement parce qu'elles souhaitent être indépendantes, et elles veulent obtenir des biens matériels, par exemple des vêtements et des bicyclettes. D'autres peuvent partir pour la dot, mais finissent par rejeter le mari qui leur est proposé, et cherchent davantage d'indépendance.

Plusieurs autres filles sont d'abord allées à Bamako pour faire du travail domestique, et ont rencontré ensuite des femmes qui leur ont dit qu'elles pouvaient gagner plus d'argent à Conakry. Les enfants travailleurs domestiques maliens à Conakry sont venus de différentes régions, mais au cours des dernières années, un grand nombre de filles est arrivé de la région de Sikasso dans le sud du Mali, en particulier de Selingué. Le départ de nombreuses filles de Selingué s'explique en partie par sa proximité avec la frontière entre la Guinée et le Mali. Mais il peut aussi s'expliquer par la pression et l'influence de l'entourage : comme plus de filles quittent le village et reviennent plus tard avec de l'argent, les prix des dots montent, et d'autres filles sont motivées pour partir.

Méthodes de recrutement

Les filles maliennes sont souvent recrutées par des femmes guinéennes ou maliennes à Bamako, qui les persuadent que si elles travaillent à Conakry, elles gagneront davantage et mèneront une vie meilleure qu'au Mali. Les actions de certaines de ces femmes peuvent s'apparenter à la traite, quand elles font de fausses promesses, placent sciemment une fille chez des employeurs qui les exploitent et les maltraitent, et gardent pour elles une partie de l'argent des filles. Les filles sont fréquemment recrutées dans les quartiers d'Oulofoulougou et de Médina Corah à Bamako. Plusieurs de ces femmes – maliennes et guinéennes – sont bien connues pour leur rôle d'intermédiaires entre les filles maliennes et les tuteurs guinéennes.

Source : Human Rights Watch, 2007.

**76. Enfants de la rue** : il s'agit d'enfants qui sont en rupture totale, partielle ou provisoire avec leurs familles et qui n'ont que la rue pour lieu d'habitation. Ils passent entièrement leur temps, ou presque, dans la rue. Ces « enfants de la rue » (ou « enfants des rues ») sont « des sujets qui échappent au contrôle de toute structure, même familiale, et qui vivent au jour le jour, grâce aux revenus tirés d'activités telles que le lavage des voitures, les petits travaux d'entretien, la mendicité, la vente de friandises, etc. » (UNICEF 1992). Exclus de la société, ces enfants représentent un groupe extrêmement vulnérable. Ce sont souvent des adolescents, qui ont quitté la famille, le village, l'école coranique, l'atelier, etc., pour motif de maltraitance physique ou psychologique, de pauvreté, de petite délinquance, par envie de fuir... Ne trouvant pas dans la famille ou dans le daara la vie structurante nécessaire à leur bon développement, ils se sont tournés vers « ce qui brille » : la ville ; et dans la ville, la rue. Frustrés, maltraités,

ils vivent dans la fascination du monde extérieur. Ils fuient la pauvreté et l'injustice, et choisissent la rue, là où tout est possible : la liberté, l'argent, le plaisir de l'inattendu. Les enfants des rues, très jeunes, en quête de nourriture et d'argent, sont repérables aux carrefours, aux feux rouges et dans les lieux publics des centres urbains (marchés, mosquées, banques, etc.). Ces enfants vivent de façon permanente dans les rues où ils ont recours à diverses stratégies économiques de survie (en exerçant par exemple de petits métiers tels que le port de bagages et de colis, la collecte et le tri des ordures ou le petit commerce). Âgés de moins de 15 ans pour l'essentiel d'entre eux, ces enfants sont très pauvres et vivent dans une précarité extrême. De manière générale, ces enfants, qui devraient être dans le primaire ou le secondaire, ne fréquentent aucun établissement formel d'éducation ou de réinsertion. Ils échappent totalement, parfois, au contrôle social prévu pour les enfants de leur âge. Leurs conditions de vie (de logement, d'habillement, d'alimentation) les exposent aux maladies et aux accidents ; ils sont également susceptibles d'être livrés à diverses formes de violence et d'exploitation, au trafic humain et aux abus sexuels. Pour la vaste majorité d'entre eux, abandonnés par leurs familles, poussés dans la rue par la nécessité de survivre, victimes de l'effritement de certaines coutumes ou de normes sociales et morales, isolés ou carrément exclus du système scolaire, ils peuplent largement la catégorie des enfants en situation de vulnérabilité (voir l'encadré 10).

*Encadré 10. Echos de la rue : histoire de Boubacar*

Boubacar est un adolescent de 17 ans rencontré pour la première fois à la Grande Mosquée en 2001. [...]

Il dit avoir perdu son père depuis son bas âge et avoir été confié à son oncle paternel pour étudier au medersa qu'il aurait ensuite abandonné pour mendier afin d'aider sa mère et ses deux jeunes frères. Il dit n'avoir aucune difficulté particulière avec son oncle. Un an plus tard Boubacar quitte le site de la Grande Mosquée pour celui du square Lumumba où il commence à prendre de la colle. Par la suite il enchaîne des passages dans plusieurs centres d'hébergement et des voyages sur Dakar au Sénégal en train. Au square Lumumba, Boubacar est de plus en plus craint par ses camarades en particulier par les nouveaux arrivants qu'il exploite en les envoyant mendier.

Il révèle aux Equipes mobiles d'aide (EMA) que ses frères viennent souvent le chercher mais qu'ils ne peuvent pas l'obliger à rester en famille. Il ajoute que lors d'une ces visites, un de ses jeunes frères l'aurait fixé du regard pendant de longues minutes sans pour autant effectuer le moindre mouvement vers lui. Cette attitude qu'il ne comprend pas lui fait peur. L'éducateur lui explique que l'attitude de son grand frère est peut être révélatrice de son sentiment d'impuissance face à sa situation de vie dans la rue.

En mai 2004, Boubacar commence à s'isoler, multiplie les agressions contre ses camarades et change souvent de site pour dormir la nuit. Pour expliquer son « instabilité », il dit qu'il est fatigué de vivre dans des conditions difficiles (colle, drogue et bagarres incessantes). Il parle de ses camarades qui roulent en voiture ou à mobylette alors que bien souvent lui n'a même pas à manger. L'éducateur lui suggère alors d'apprendre un métier afin de sortir de cette situation. Une semaine plus tard, il propose d'apprendre la soudure mais pose des conditions exigeantes concernant les repas et l'hébergement qui ne peuvent pas être satisfaites en totalité. Il refuse donc la formation et décide finalement de préparer son retour en famille. Il demande juste aux éducateurs sociaux de lui fournir des vêtements pour le jour de son retour en famille, ce qu'ils font. Un mois après, l'EMA le rencontre à nouveau sur le site du Rail dah. Il est très propre et semble assez décontracté. Il indique, en souriant, qu'il est allé dans sa famille. Il aurait été conduit de force en famille par son frère aîné mais aurait fugué au bout d'une semaine parce qu'il s'ennuyait et que ses camarades de rue lui manquaient. Les éducateurs lui expliquent les difficultés de rentrer en famille après une longue période d'absence et que cela nécessite un temps de « réadaptation ». Il fait de nouveau la promesse d'y retourner lui même sans accompagnement.

En septembre 2004, une plaie sérieuse attire l'attention de l'EMA. Boubacar dit qu'il souffre de cette plaie depuis plus d'une année et que les EMA ne l'ont pas remarqué parce qu'elles ne passent pas tous les soirs le voir. Il explique qu'il se bagarre beaucoup avec les autres camarades et que la plaie est souvent touchée ce qui rend sa guérison difficile. Le médecin lui explique les dangers qu'il court en laissant la plaie se surinfecter et il répond qu'il en a bien conscience. Il demande alors à ce que le médecin passe chaque soir pour le soigner. Le médecin lui propose d'aller dans un centre d'hébergement pour favoriser la guérison de sa plaie. Un foyer avec formation aux métiers agricoles lui est proposé mais Boubacar refuse « parce qu'il n'aime pas le travail de la terre ». Il envisage un retour en famille à la veille de la fête de Ramadan, ce qui lui permettra de soigner sa plaie. Début 2005, Boubacar rentre en famille avec une somme d'argent volé à un autre enfant du groupe ; cette somme lui permet de rembourser de l'argent qu'il aurait volé lors de son précédent retour en famille. Le 5 mai 2005, Boubacar est revu dans la rue, en journée, et raconte que sa famille l'a mieux accepté grâce au remboursement de ses dettes. Il pense que « Dieu a fait son travail ». Il promet ne plus revenir dans la rue sous aucun prétexte car selon lui « la rue est maudite »

Source : Lien Social, 2005.

## 6. SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

77. Les chapitres précédents mettent en évidence la relation étroite entre le travail des enfants et leur sous-scolarisation. Les enfants travailleurs bénéficient très peu d'un système éducatif ou le quittent de façon précoce. La mise au travail précoce des enfants exacerbe ainsi les problèmes d'emploi des jeunes, dans la mesure où les enfants qui travaillent ne peuvent acquérir les connaissances et les compétences dont, jeunes adultes, ils auront besoin pour être compétitifs sur le marché du travail. Par ailleurs, les faibles rendements associés à l'éducation, le peu de perspectives qu'offre le marché du travail et les difficultés d'insertion professionnelle peuvent réduire la motivation des ménages à investir dans le capital humain de leurs enfants.

78. La mise en place d'une stratégie de lutte contre l'exploitation des enfants par le travail et de son impact sur ces populations lorsqu'elles accéderont à l'âge adulte (ou à l'adolescence) au marché de l'emploi, passe par une bonne compréhension de ces deux problématiques et de leur interaction. L'objectif de ce chapitre est de décrire la situation des jeunes sur le marché du travail (emploi, chômage, et inactivité) au Mali en utilisant les données issues de l'EPAM (2007)<sup>42</sup>.

79. La répartition des jeunes de 15 à 24 ans selon leur statut d'activité, (travail économique uniquement, études uniquement, travail et études, chômage et inactivité), montre que 5% d'entre eux sont occupés à travailler tout en continuant leur éducation et 51% travaillent sans aller à l'école (voir l'encadré 11 pour la terminologie utilisée). Seuls 20% des jeunes déclarent aller à l'école à plein temps.

80. Les principales caractéristiques de la situation de l'emploi des jeunes, qui émergent des données de l'EPAM (2007), sont les suivantes :

- Lorsque l'on distingue les jeunes par groupe d'âge, il apparaît clairement que le taux d'emploi augmente sensiblement avec celui-ci ;
- Le niveau de l'emploi varie fortement selon le milieu de résidence : le taux d'emploi des jeunes est de 66% en milieu rural alors qu'il est de 35% dans les zones urbaines. Cet écart s'expliquerait par l'absorption de la main d'œuvre par les activités agricoles dans les zones rurales. De plus, les jeunes des milieux urbains restent plus longtemps à l'école et entrent dans la population active plus tardivement que les jeunes des milieux ruraux (le taux de scolarisation des jeunes dans les villes est de 46% alors qu'il est de 14% dans les campagnes) ;

---

<sup>42</sup>Notons que l'ENTE 2005 ne permet pas de construire les indicateurs de chômage des jeunes.

- Il n'apparaît pas exister une différence significative entre le taux d'emploi des jeunes femmes (56%) et celui des jeunes hommes (55%) ;
- Des différences non négligeables apparaissent entre les régions (voir la figure 22) : avec plus de 65% de jeunes actifs occupés, les régions de Sikasso, Ségou, et Koulikoro jouissent d'une situation plus favorable que les autres. A l'opposé, c'est dans les régions de Bamako (25%), Gao (23%), et Kidal (23%) que le taux d'emploi des jeunes reste le plus faible.

81. Il ressort de la lecture du tableau 13 que le taux de chômage des jeunes s'établit à près de 10% sur l'ensemble du pays : 6% de la population âgée de 15 à 24 ans reportent être en situation de chômage contre 52% de personnes occupées. Les jeunes hommes semblent autant exposés au chômage que les jeunes femmes avec respectivement 10,5% et 8,9% de taux de chômage. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé en milieu urbain (22,2%) que rural (5,4%).

Tableau 13. Statut d'activité des jeunes de 15-24 ans, par groupe d'âge, sexe et milieu de résidence

Groupe d'âge	Travail uniquement (1)	Etudes uniquement (2)	Travail et études (3)	Chômeurs (4)	Inactifs (5)	Total	Total travail (1)+(3)	Total études (2)+(3)	Non-emploi (4)+(5)
15 - 17 ans	39,2	31,4	9,3	3,5	16,7	100,0	48,5	40,7	20,2
18 - 19 ans	51,1	19,9	5,1	6,2	17,8	100,0	56,2	25,0	24,0
20 - 24 ans	58,5	11,5	1,9	7,4	20,8	100,0	60,4	13,4	28,2
15 - 24 ans	50,6	19,8	5,0	5,9	18,8	100,0	55,6	24,8	24,7

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

82. Le concept de chômage ne permet pas de capter totalement les carences et limites du marché du travail dans un pays comme le Mali. En effet, environ un jeune sur cinq (19%) déclare être inactif (ni au chômage ni au travail ni à l'école). La population jeune inactive apparaît donc très élevée au Mali. Cependant, les chiffres agrégés du taux d'inactivité dissimulent des disparités entre les différents groupes de la population jeune qui sont résumées ci-après :

- La situation des jeunes femmes par rapport à celle des jeunes hommes diffère : le taux d'inactivité des premières est beaucoup plus élevé (25%) que celui des seconds (10%), ce qui peut refléter des habitudes culturelles et sociales et une forte proportion de femmes effectuant leurs activités au sein des ménages. La prise en charge des services domestiques par les femmes au sein du ménage pourrait être une des plus importantes contraintes à leur participation au marché du travail ;



- La répartition de la population inactive de 15 à 24 ans par milieu de résidence montre que ce taux est plus élevé en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (13%).

*Encadré 11.*      **Définition et concepts**

Nous choisissons de retenir la définition qui considère comme faisant partie de la catégorie de **jeunes** les personnes ayant entre 15 et 24 ans. Cette définition est fondée sur l'âge minimum auquel il est acceptable de quitter l'école et sur l'âge auquel la plupart des gens ont terminé leurs études postsecondaires. Toutefois, dans la pratique, la définition utilisée pour élaborer une politique en faveur de la jeunesse varie selon les pays. Dans certains pays, l'arrivée sur le marché du travail peut se faire avant l'âge de 15 ans. En revanche, dans de nombreux pays, la transition entre les études et le marché du travail ne s'effectue qu'à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine. Néanmoins, dans ce document, les données s'appliquent généralement aux jeunes gens âgés entre 15 et 24 ans, comme le prévoit la définition internationale traditionnelle.

Un « **actif occupé** » est défini comme toute personne qui déclare avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille. Est également considérée comme travailleur toute personne qui a un travail mais en a été temporairement absente au cours de la semaine de référence.

Les « **chômeurs** » au sens du BIT regroupent toute personne en âge de travailler qui était (i) sans travail pendant la semaine de référence; (ii) disponible pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence et (iii) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire, qui avait entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence.

Toutefois, dans le contexte de l'économie malienne, cette définition au sens du BIT n'engloberait pas l'ensemble des personnes souhaitant trouver un emploi même quand elles n'ont pas entamé une recherche active compte tenu de leur découragement ou stigmatisation. On peut donc élargir la définition du chômage en y incluant les chômeurs découragés, c'est-à-dire sans emploi et disponibles pour travailler même si elles ne sont pas à la recherche d'un emploi. C'est cette définition qui est adoptée dans la présente étude.

La **population économiquement active**, ou tout simplement population active, est composée des actifs occupés et des chômeurs.

L'**inactivité** concerne les jeunes qui ne sont pas scolarisés, ne suivent pas de formation, n'exercent pas d'emploi et ne sont pas au chômage, dans la population totale correspondante.

Le **taux d'emploi** est défini comme le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale correspondante.

Le **taux d'activité** est défini comme le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

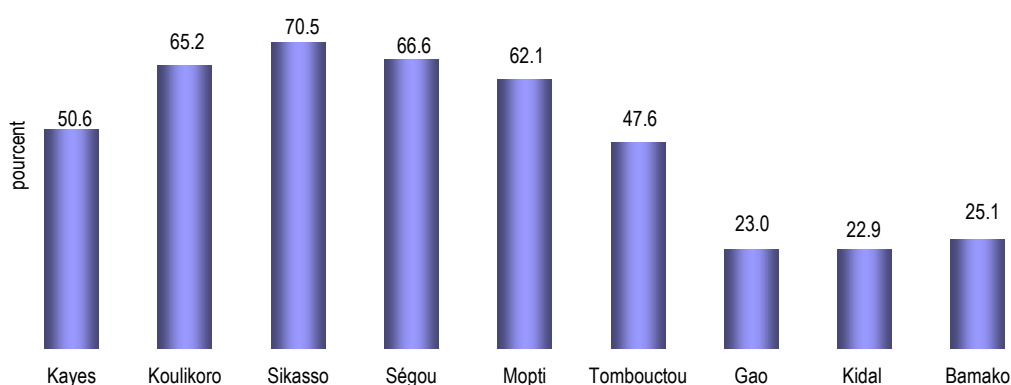
Le **taux de chômage** est calculé en mettant en rapport les chômeurs avec les actifs (actifs occupés ou chômeurs) de la population correspondante.

Tableau 14. Statut d'activité des jeunes de 15-24 ans, par groupe d'âge, sexe et milieu de résidence

Sexe et milieu de résidence	Groupe d'âge	Travail uniquement (1)	Etudes uniquement (2)	Travail et études (3)	Chômeurs (4)	Inactifs (5)	Total	Total travail (1)+(3)	Total études (2)+(3)	Non-emploi (4)+(5)
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	15 - 17 ans	21,9	54,5	6,6	5,5	11,5	100,0	28,5	61,1	17,0
	18 - 19 ans	27,2	45,9	4,4	10,2	12,3	100,0	31,6	50,3	22,5
	20 - 24 ans	38,3	31,6	2,2	12,7	15,2	100,0	40,5	33,8	27,9
	15 - 24 ans	30,6	42,1	4,1	9,9	13,4	100,0	34,7	46,3	23,3
Rural	15 - 17 ans	47,4	20,3	10,6	2,6	19,2	100,0	58,0	30,9	21,8
	18 - 19 ans	64,6	5,1	5,5	3,9	20,9	100,0	70,1	10,6	24,8
	20 - 24 ans	68,9	1,2	1,7	4,6	23,6	100,0	70,6	2,9	28,2
	15 - 24 ans	60,8	8,4	5,5	3,8	21,5	100,0	66,3	13,9	25,3
<b>Sexe</b>										
Hommes	15 - 17 ans	30,7	42,3	13,5	4,8	8,8	100,0	44,2	55,8	13,6
	18 - 19 ans	41,5	29,0	11,2	6,0	12,2	100,0	52,7	40,2	18,2
	20 - 24 ans	61,9	18,1	3,0	8,0	9,1	100,0	64,9	21,1	17,1
	15 - 24 ans	45,9	29,4	8,6	6,4	9,7	100,0	54,5	38,0	16,1
Femmes	15 - 17 ans	46,8	21,5	5,5	2,4	23,8	100,0	52,3	27,0	26,2
	18 - 19 ans	57,1	14,1	1,2	6,3	21,2	100,0	58,3	15,3	27,5
	20 - 24 ans	56,5	7,4	1,2	7,0	27,9	100,0	57,7	8,6	34,9
	15 - 24 ans	53,8	13,1	2,4	5,5	25,1	100,0	56,2	15,5	30,6

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

Figure 22. Taux d'emploi pour les jeunes de 15 à 24 ans, par région de résidence



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

## 6.1 Nature de l'emploi des jeunes

84. L'emploi des jeunes est concentré autour du secteur agricole dans des exploitations de petite taille. Environ 6 jeunes sur 10 ont une activité principale dans l'agriculture, l'élevage ou l'exploitation forestière alors qu'un peu plus de 20% travaillent dans le secteur des services (voir le tableau 15). La majorité de la force de travail âgée de 15 à 24 ans est employée dans des entreprises de type familial ou individuel, à savoir dans des entreprises de très petite taille. Il est important de souligner que la structure de l'emploi change en fonction de l'âge et du sexe :

- La part de l'emploi à son propre compte devient plus importante dans les groupes de jeunes plus âgés même si le travail familial non rémunéré compte toujours à hauteur de 40% ;
- Les femmes sont plus présentes dans les activités de services que les hommes (28% contre 14%).

85. Il apparaît que les caractéristiques de l'emploi varient considérablement selon le milieu de résidence (rural ou urbain), comme cela est mis en évidence dans le tableau 16. Le marché de l'emploi en milieu rural apparaît homogène : hommes ou femmes, ils connaissent les mêmes situations en ce qui concerne leurs activités (autour du secteur primaire) et leur précarité (une large majorité d'entre eux travaillent dans une entreprise individuelle ou familiale sans avoir accès à certains bénéfices comme le système de pension/retraite, de sécurité sociale, d'indemnisation de chômage...). La même absence de différence est également observée entre les groupes d'âge.

Tableau 15. Secteur d'activité et statut de travail des jeunes de 15-24 ans, par groupe d'âge

Groupe d'âge	Statut de travail					Secteurs d'activités			
	Salarié	Employeur, travailleur indépendant	Associé	Apprenti, aide familial	Autres	Agriculture	Industries	Services	Autres
15 - 17 ans	4,5	22,6	2,2	62,9	7,8	63,4	10,3	19,0	7,4
18 - 19 ans	4,2	37,9	3,5	52,6	1,9	62,4	11,7	24,3	1,6
20 - 24 ans	5,9	44,1	4,1	41,7	4,3	61,9	11,1	23,4	3,7
15 - 24 ans	5,1	36,4	3,4	50,3	4,8	62,4	11,0	22,3	4,3

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

86. L'emploi n'apparaît plus autant homogène en milieu urbain puisqu'il y existe une plus grande diversification des occupations, y compris autour des services et de l'industrie, une formalisation partielle et des taux de participation moins élevés. A la différence du monde rural où le secteur primaire capte la majorité (72%) des emplois, le principal secteur pourvoyeur d'emplois en milieu urbain se trouve être celui des services qui représente environ la moitié des emplois (contre seulement 14% en milieu rural). De plus, le statut des jeunes travailleurs y varie fortement avec une

part non négligeable de salariés (17% contre 2% en milieu rural), même si les travailleurs familiaux non rémunérés et les apprentis continuent de représenter 44% de la force de travail jeune (contre 52% en milieu rural). Ces différences selon le milieu de résidence sont robustes et persistantes, puisqu'elles ressortent de toutes les enquêtes effectuées au Mali et ce à des périodes différentes.

Tableau 16. Secteur d'activité et statut de travail des jeunes de 15-24 ans, par milieu de résidence et groupe d'âge

Sexe et milieu de résidence	Groupe d'âge	Statut de travail					Secteurs d'activités			
		Salarié	Employeur, travailleur indépendant	Associé	Apprenti, aide familial	Autres	Agriculture	Industries	Services	Autres
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	15 - 17 ans	21,5	18,5	0,6	54,7	4,6	29,8	13,3	51,7	5,2
	18 - 19 ans	14,9	36,0	1,8	47,3	--	29,0	16,8	54,2	-
	20 - 24 ans	15,7	40,5	4,5	36,9	2,4	22,3	21,6	53,0	3,1
	15 - 24 ans	17,1	33,8	2,9	43,8	2,5	25,7	18,4	53,0	3,0
Rural	15 - 17 ans	0,7	23,5	2,5	64,8	8,6	71,1	9,6	11,5	7,9
	18 - 19 ans	1,6	38,3	3,9	53,9	2,3	70,8	10,5	16,9	1,9
	20 - 24 ans	3,0	45,1	4,0	43,1	4,9	73,4	8,0	14,8	3,8
	15 - 24 ans	1,9	37,2	3,5	52,0	5,4	72,1	9,0	14,3	4,6
<b>Sexe</b>										
Hommes	15 - 17 ans	4,0	8,1	2,3	77,3	8,3	73,0	9,6	9,7	7,7
	18 - 19 ans	3,6	19,2	5,8	70,2	1,2	71,2	16,2	11,5	1,2
	20 - 24 ans	10,3	34,1	9,2	44,4	2,0	68,0	12,0	18,6	1,4
	15 - 24 ans	6,9	23,0	6,3	60,0	3,8	70,2	12,1	14,4	3,4
Femmes	15 - 17 ans	5,0	33,6	2,0	51,9	7,5	56,0	10,8	26,0	7,2
	18 - 19 ans	4,6	48,4	2,1	42,7	2,2	57,5	9,2	31,6	1,8
	20 - 24 ans	2,9	50,7	0,7	39,9	5,9	57,8	10,4	26,6	5,1
	15 - 24 ans	3,9	45,4	1,4	43,9	5,5	57,3	10,2	27,6	4,9

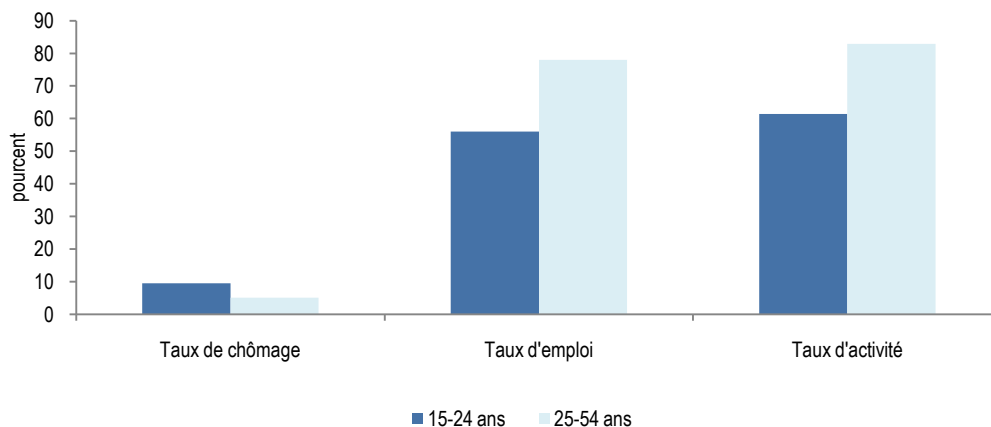
Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

## 6.2 Position des jeunes sur le marché du travail comparée à celle des adultes

87. Les différences des taux d'emploi et de chômage entre les populations jeunes et adultes permettent également de rendre compte des défis auxquels sont confrontés les jeunes sur le marché du travail. Les résultats de l'étude indiquent que la population active de 15 à 24 ans est estimée, en 2007, à plus de 1,2 millions d'individus, soit 68% de la population correspondante. Ce taux est relativement faible par rapport à celui de la population active de 25 à 54 ans qui est de 87%. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans apparaissent donc comme la tranche la moins « active » de la population.

88. Le taux d'emploi des jeunes (56%) est près de 25 points de pourcentage inférieur à celui des adultes d'âge très actif - 25 à 55 ans - (78%), indiquant de plus grandes difficultés pour cette première catégorie d'actifs à entrer sur le marché du travail (voir la figure 23). Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes (9,5%) est plus élevé que celui des adultes (5,1%). Si ce rapport (1,9) peut paraître a priori élevé, il est largement inférieur à celui observé dans les autres pays africains, comme le Burkina Faso (2,5), le Cameroun (5,1) ou le Kenya (3,9)<sup>43</sup>.

Figure 23. Chômage, emploi et activité des jeunes et des adultes sur le marché du travail



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007

<sup>43</sup> Voir Guarcello *et al.* (2008) pour une analyse détaillée de la situation des jeunes sur le marché du travail dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Tableau 17. Secteur d'activité et statut de travail des jeunes et des adultes, par milieu de résidence

		Statut de travail					Secteurs d'activités			
Milieu de résidence	Groupe d'âge	Salarié	Employeur, travailleur indépendant	Associé	Apprenti, aide familial	Autres	Agriculture	Industries	Services	Autres
Urbain	15 – 24 ans	17,1	33,8	2,9	43,8	2,5	25,7	18,4	53,0	3,0
	25 -55 ans	26,0	55,3	3,9	12,3	2,4	18,5	16,6	63,3	1,6
Rural	15 – 24 ans	1,9	37,2	3,5	52,0	5,4	72,1	9,0	14,3	4,6
	25 – 55 ans	4,0	63,7	6,7	21,6	4,1	71,0	10,5	15,2	3,3

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

89. La comparaison de la position sur le marché du travail des adultes par rapport à celle des jeunes actifs montre que ces derniers ont plus de difficultés à trouver un travail salarié et sont, par conséquent, plus présents dans les travaux familiaux (voir le tableau 17).

90. Les résultats de l'enquête permettent de constater que les entreprises familiales ou individuelles sont les principales pourvoyeuses d'emplois des jeunes, tant dans les campagnes que dans les villes, alors que l'emploi salarié y est quasiment inexistant. Près de 90% des jeunes travailleurs sont cantonnés dans les activités familiales ou individuelles qui ne sont pas tenues de s'affilier aux systèmes de sécurité sociale. On suppose que la distinction entre les emplois salariés et indépendants/familiaux non rémunérés permet de cerner quantitativement le nombre de travailleurs susceptibles d'opérer dans le secteur formel au Mali, à savoir ceux qui bénéficient d'une protection sociale et/ou d'une affiliation à un système de prévoyance ou de sécurité sociale. Ainsi, le degré d'informalité sur le marché de travail au Mali semble quasi national dans la mesure où pratiquement aucun travailleur de 15 à 24 ans ne bénéficie de couverture sociale formelle.

*[...] On a vu « des vagues de jeunes, principalement ouest Africains, se jeter contre les fils d'acier qui entourent les enclaves espagnoles du Maroc, dans une tentative désespérée de se frayer un passage vers ce qu'ils considèrent comme une opportunité – l'opportunité de travailler pour gagner décemment leur vie, option qui semble trop souvent faire défaut dans leurs pays d'origine. Tant que les jeunes de la région considéreront que leurs chances de trouver du travail en Afrique de l'Ouest sont hors de portée, ils continueront de tenter de fuir ce qui semble être des pays de non opportunité.*

*Il ne s'agit pas seulement d'une catastrophe sociale et d'un énorme actif économique gâché. Un chômage toujours croissant chez les jeunes et le désespoir qui l'accompagne-, sape les possibilités de progrès dans les pays de cette région qui sortent d'un conflit. Il risque aussi de détruire les structures politiques et sociales même des pays qui sont maintenant stables, tout particulièrement lorsqu'il est combiné aux tendances démographiques alarmantes de l'Afrique de l'Ouest. Bref, l'avenir de toute la région est menacé par le nombre croissant de jeunes qui n'ont pas de perspectives de jamais être en mesure de travailler pour gagner raisonnablement leur vie.*

*Tant que cette situation ne changera pas, la probabilité d'obtenir véritablement la paix, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest restera faible. En même temps, les pressions pour émigrer de manière illégale et dangereuse vers des parties du monde où les opportunités semblent plus à leur portée iront croissantes, avec des conséquences diverses pour les pays d'accueil. »*

Source : UNOWA, 2006.

### 6.3 Niveau d'éducation et accès à l'emploi

91. Bon nombre de jeunes maliens de 15 à 24 ans ont un accès limité à l'éducation formelle (Tableau 18) : pratiquement 60% d'entre eux déclarent n'avoir jamais reçu d'éducation formelle alors que seuls près de 30% ont un niveau d'études primaires (fondamental 1 et fondamental 2). L'accès à l'éducation est plus limité en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, le niveau d'éducation est plus élevé parmi les adolescents (15-19 ans) que parmi les jeunes adultes (20-24 ans), indiquant des progrès accomplis dans le domaine de la scolarisation. Néanmoins, il faudrait souligner que le faible niveau d'éducation des jeunes de 15 à 24 ans reste un phénomène préoccupant au Mali.

92. L'analyse du niveau d'emploi des jeunes (qui ne sont pas scolarisés au moment de l'enquête) selon leur niveau d'instruction fait ressortir deux constats :

- Le taux d'emploi varie sensiblement avec le niveau d'éducation des jeunes (Figure 24) : il est plus élevé pour les moins instruits. En milieu rural, ce résultat s'expliquerait par le fait que les activités pratiquées ne requièrent pas un niveau de qualification élevé en raison du faible degré de sophistication des méthodes agricoles. En revanche, la persistance du faible niveau d'emploi des jeunes diplômés en zones urbaines pourrait résulter de l'inadéquation entre les profils des demandeurs d'emploi et les exigences du marché de travail, indiquant une mauvaise identification des besoins en formation de l'économie malienne ;

- La relation entre niveau de formation et statut du travail est très importante (Figure 25) : un niveau d'instruction plus élevé se traduit par une plus grande sécurité de l'emploi puisque les emplois salariés représentent 50% de l'emploi des jeunes ayant un niveau d'études secondaires, soit presque dix fois plus que de ceux qui n'ont aucune éducation.

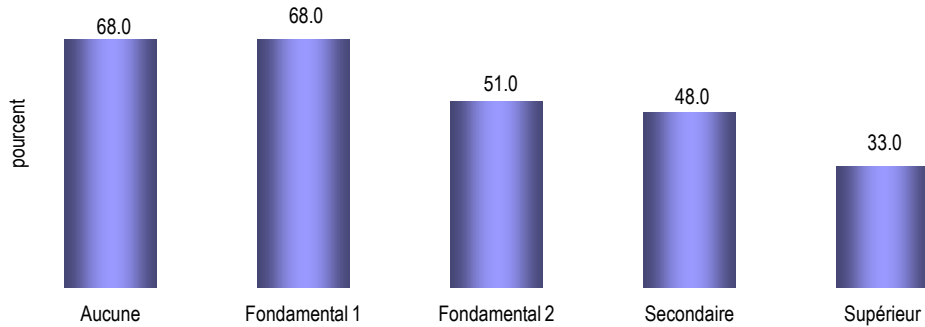
Tableau 18. Niveau d'éducation des jeunes, par milieu de résidence et groupe d'âge

Groupe d'âge	Niveau d'éducation suivi	Urbain		Rural		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10-14 ans	Aucune	72 737	19,3	365 444	45,9	438 181	37,3
	Fondamentale 1	230 382	61,1	380 490	47,7	610 872	52,0
	Fondamentale 2	69 470	18,4	51 103	6,4	120 573	10,3
	Secondaire	3 722	1,0	---	--	3 722	0,3
	Supérieure	---	--	---	--	---	--
15-19 ans	Aucune	91 670	29,4	413 017	67,2	504 688	54,5
	Fondamentale 1	45 294	14,5	94 504	15,4	139 799	15,1
	Fondamentale 2	96 769	31,0	97 735	15,9	194 505	21,0
	Secondaire	73 572	23,6	9 433	1,5	83 006	9,0
	Supérieure	4 526	1,5	---	---	4 526	0,5
20-24 ans	Aucune	91 243	34,7	446 282	89,0	537 525	70,3
	Fondamentale 1	42 060	16,0	32 010	6,4	74 070	9,7
	Fondamentale 2	32 835	12,5	16 178	3,2	49 014	6,4
	Secondaire	74 871	28,5	5 467	1,1	80 339	10,5
	Supérieure	21 879	8,3	1 351	0,3	23 231	3,0
15-24 ans	Aucune	182 913	31,8	859 299	77,0	1 042 213	61,6
	Fondamentale 1	87 355	15,2	126 515	11,3	213 870	12,7
	Fondamentale 2	129 605	22,6	113 913	10,2	243 518	14,4
	Secondaire	148 443	25,8	14 901	1,3	163 345	9,7
	Supérieure	26 406	4,6	1 351	0,1	27 757	1,6

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

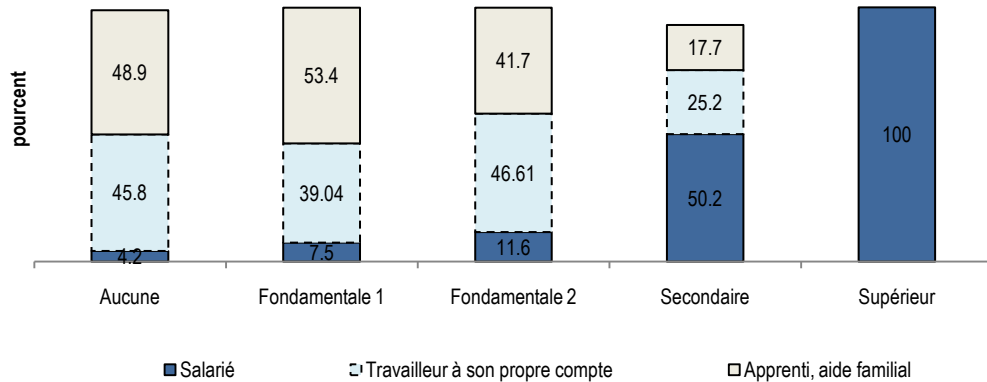


Figure 24. Taux d'emploi pour les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont pas actuellement scolarisés, par niveau d'éducation



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

Figure 25. Statut d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, par niveau d'éducation



Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête permanente auprès des ménages, 2007.

93. Le niveau d'éducation constitue l'une des clés essentielles du positionnement dans la file d'attente de l'accès à l'emploi. Néanmoins, les caractéristiques individuelles, les ressources familiales et les caractéristiques locales et régionales sont susceptibles d'aider et d'informer le jeune dans sa recherche d'emploi et peuvent s'avérer déterminantes. Nous cherchons donc à identifier économétriquement un certain nombre de caractéristiques associées aux jeunes et à leur environnement qui contribuent à la probabilité d'accéder à un emploi (voir l'encadré 12 pour la méthodologie économétrique). Les résultats sont présentés dans l'annexe 2.

94. Les jeunes femmes connaissent des trajectoires d'insertion professionnelle plus difficiles que les jeunes hommes : à niveau d'éducation équivalent, la probabilité de trouver un emploi des premières demeure plus faible que celle des seconds. Par exemple, un jeune homme avec un niveau

d'études fondamentales 2 a une probabilité supérieure à 20% de travailler qu'une jeune femme avec le même profil. Il semble donc exister une discrimination à l'encontre des femmes concernant leur accès à un emploi qui va au-delà du niveau d'éducation. Dans les zones urbaines, les différences entre jeunes hommes et jeunes femmes restent observables à tous les niveaux de formation, même si, le différentiel tend à se réduire à mesure que le niveau des diplômes s'élève. Les disparités semblent encore plus accentuées dans les zones rurales où les écarts ne se réduisent pas forcément avec le niveau de formation.

95. L'influence significative des flux migratoires sur la probabilité de trouver un emploi mérite d'être soulignée : les jeunes migrants en milieu urbain connaissent des difficultés particulières d'insertion professionnelle, notamment ceux qui ont un niveau d'éducation élevé.

96. Le contexte local de pénuries d'emploi semble renforcer les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Le taux d'emploi de la population adulte (mesuré au niveau des régions administratives) a un impact significatif et positif sur la probabilité de trouver un emploi, une hausse de 10% du taux d'emploi local entraîne une augmentation de près de 20% de la probabilité de trouver un emploi tant dans les villes que dans les campagnes.

97. L'ensemble des résultats suggère ainsi que certaines catégories de jeunes actifs sont particulièrement défavorisées sur le marché du travail dont, entre autres :

- Les femmes ;
- Les migrants ;
- Les individus qui vivent dans des régions où le taux d'emploi est faible.

*Encadré 12.*      **Méthodologie économétrique**

On cherche à identifier l'effet des variables explicatives sur la probabilité de trouver un emploi dans la lignée de Guarcello *et al.* (2006).

Pour ce faire, l'échantillon est divisé en cinq catégories suivant le niveau d'éducation des jeunes : sans instruction, fondamental 1, fondamental 2, secondaire et supérieur. Un modèle probit univarié est ensuite estimé séparément pour chacun des sous échantillons. Afin de tenir compte des différences de l'offre de travail entre les villes et les campagnes, des estimations distinctes sont effectuées.

Les variables explicatives sont rassemblées en quatre groupes : les caractéristiques propres aux jeunes, le contexte familial de ces derniers, les caractéristiques spécifiques au chef de ménage et le milieu de résidence. Le premier groupe de variables concerne l'âge, l'âge au carré et le sexe. Quant au second, il comprend la taille du ménage mesurée au nombre de personnes vivant dans le foyer, le nombre d'enfants en bas âge dans le ménage (enfants âgés de 5 ans ou moins), le nombre d'enfants de 5 à 14 ans (enfants d'âge scolaire), le nombre de jeunes de 15 à 24 ans, les personnes âgées de 25 à 54 ans (adultes en âge très actif), l'accès au système d'approvisionnement en eau, le niveau de vie du ménage mesuré par le logarithme du revenu et le statut en matière de migration. Le troisième ensemble de variables concerne les caractéristiques du chef de ménage qui comprennent le sexe et le niveau d'instruction de ce dernier. Enfin, l'incidence exercée par les conditions du marché de travail local sur le parcours professionnel d'un individu peut être prise en compte à travers des indicateurs régionaux, soit le taux d'emploi de la population adulte (de 25 à 55 ans) qui est calculé au niveau des régions administratives.

L'absence de données longitudinales et le nombre limité de variables explicatives disponibles dans l'enquête empêchent de procéder à une régression qui pourrait produire des résultats suffisamment robustes. Il convient de noter que nous avons également retenu l'approche empirique suggérée par Bourguignon *et al.* (2001) afin de tenir compte des biais de sélection. Comme les variables de sélection ne sont pas significatives, seuls les résultats des estimations du modèle probit sont reportés. Les régressions sont disponibles auprès des auteurs.

## 7. REPONSES NATIONALES

### 7.1 Cadre juridique national

98. Le Mali a ratifié les conventions internationales qui visent à protéger les enfants contre les atteintes à leurs droits :

- La Convention internationale des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Cette convention, qui est l'instrument international le plus complet en matière de protection des droits de l'enfant, définit l'enfant comme un être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt. Elle vise à défendre toute une série de droits de l'enfant, dont celui d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ;
- la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum fait la synthèse des principes énoncés dans les instruments précédents et s'applique à tous les secteurs économiques. En la ratifiant<sup>44</sup>, le Mali s'est engagé à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre leur développement physique et mental. La convention est complétée par la recommandation n° 146 qui propose le cadre d'action et les mesures essentielles à mettre en œuvre pour prévenir et éliminer le travail des enfants ;
- la Convention n° 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes du travail des enfants. En la ratifiant, le Mali s'est engagé à prendre des mesures immédiates pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence. La convention, qui s'applique à l'ensemble des enfants âgés de moins de 18 ans, définit un domaine d'action prioritaire qui entre dans le cadre de la convention n° 138.

99. Le Mali a également ratifié les conventions internationales suivantes dans le cadre de la protection des enfants : la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée qui cherche à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants.

---

<sup>44</sup> La loi n° 01- 061 du 03 juillet 2001.

<sup>44</sup> L'ordonnance n° 00-006/P-RM du 09 février 2000.

100. Le Mali a ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), qui est le premier traité régional en matière des droits de l'enfant et qui appelle tous les pays adhérents à prendre les mesures appropriées pour empêcher le travail des enfants. Les droits contenus dans cette Charte sont sensiblement identiques à ceux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. La CADBE déclare que « l'enfant occupe une place unique et privilégiée dans la société africaine » et que « compte tenu des besoins liés à son développement physique et mental, a besoin de soins particuliers ».

101. Le Mali travaille à adapter sa législation aux conventions internationales : conformément au Code du travail adopté en 1996, l'âge minimum d'admission à l'emploi est de 15 ans. D'après le Code du travail malien, les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de 14 ans, sauf dérogation écrite édictée par arrêté du ministre chargé du travail, compte tenu des circonstances locales et des tâches qui peuvent leur être demandés. Le même texte proscrit également le maintien de l'enfant dans un emploi reconnu au dessus de ses forces et exige qu'il soit affecté à un emploi convenable. Le Code du travail autorise le travail des enfants âgés de 12 à 14 ans à condition qu'il s'agisse d'un "travail léger". Il précise que (i) les enfants scolarisés ne peuvent travailler plus de 2 heures par jour aussi bien les jours de classe que les jours de vacances ; et (ii) l'emploi des enfants de 12 à 14 ans qui ne sont pas scolarisés ne peut excéder 4,5 heures par jour.

102. L'enseignement obligatoire et gratuit concerne les enfants âgés de 6 à 15 ans<sup>45</sup>. Par ailleurs, le « Code de protection de l'enfant » intègre diverses législations relatives aux enfants et définit les situations d'abus, de violence et de vulnérabilité, ainsi que les rôles et les responsabilités des différents acteurs et institutions.

103. Le Mali a adopté des mesures législatives nationales afin d'éradiquer les pires formes du travail des enfants, notamment le commerce de leur personne : selon le Code pénal malien, la traite des enfants est sanctionnée d'une peine d'emprisonnement de 5 à 20 ans. Au niveau du cadre réglementaire, la loi malienne détermine les conditions d'obtention (la présence physique devant l'autorité compétente du parent et de l'enfant) d'un titre de voyage pour mineurs ainsi que sa durée de validité (3 mois) tout en précisant qu'il ne remplace pas le passeport.

104. L'absence de cadre législatif régulant l'emploi des enfants dans le secteur informel entrave considérablement la lutte contre le travail des enfants. Aucune disposition législative ne fixe les rémunérations ou les

---

<sup>45</sup>Selon l'article 26 de la Loi n° 99-046 (datée du 28 décembre 1999) « le droit à l'éducation crée une obligation pour les parents d'inscrire leurs enfants à l'école et de les y maintenir au moins jusqu'au terme de l'enseignement fondamental ». L'article 34 de la même loi précise que « l'enseignement fondamental est un bloc unique de 9 ans ». La durée du cycle de l'enseignement fondamental obligatoire ajoutée à l'âge de scolarisation, donne un total de 15 ans.

heures de travail dans ce secteur. A l'heure actuelle, bon nombre d'enfants qui travaillent dans les métiers agricoles, domestiques ou dans toute autre activité informelle sont exclus de la mise en œuvre effective de la législation.

105. Le renforcement du cadre juridique existant et la mise en œuvre effective de la législation soulèvent une autre difficulté : l'application des lois contre la traite des personnes, sur l'âge minimum ou sur l'éducation n'a pas été renforcée par la promulgation d'une directive d'application. La nature exclusivement répressive des lois nuit par ailleurs à leur effectivité puisqu'elles ne permettent pas d'aborder les facteurs économiques et sociaux qui sous-tendent la problématique du travail des enfants.

## 7.2 Cadre des politiques nationales

106. Le Mali s'est doté d'une large palette de politiques à l'encontre du travail des enfants qui sont mentionnées ci-après :

- Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR, 2007-2011), approuvé en 2006 par le Gouvernement du Mali, est élaboré autour de trois orientations stratégiques, dont l'une intéresse le développement de l'accès aux services sociaux de base. Le texte comporte notamment un chapitre sur l'accès au système éducatif. Les recommandations relatives à ce domaine sont, entre autres : (i) d'améliorer la qualité des enseignements, (ii) d'accroître et d'améliorer l'offre de l'éducation, (iii) de renforcer l'adéquation entre la formation et les exigences du marché de l'emploi et (iv) de définir et de mettre en œuvre des actions prioritaires ;
- Le Gouvernement du Mali a émis un document intitulé « Politiques et plans d'action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille » dont la priorité est de consolider les acquis du Plan d'action 1992-2000 en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Un Comité national chargé du suivi et de l'évaluation du Plan d'action national, créé en 2000, a pour objectif de coordonner l'action de suivi de la mise en œuvre des différentes interventions, d'élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation, de décider des nouvelles orientations ou modifications et de veiller à l'exécution des projets et programmes des départements ministériels. Cependant, le Comité national n'a pas été opérationnel depuis sa mise en place ;
- Le Gouvernement du Mali a formulé le « Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) » qui précise les options politiques de développement retenues pour les secteurs formel et non formel du système éducatif, ainsi que les stratégies de leur mise en œuvre (voir l'Encadré 13). A l'échelle nationale, la scolarisation élémentaire obligatoire à l'horizon 2015 en constitue l'objectif

principal. Il délimite les grands axes autour desquels l'Etat malien entend, avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux, donner une impulsion décisive au développement quantitatif et qualitatif de son système éducatif. Le PRODEC entre dans la seconde phase de sa mise en œuvre (PISE II). Les évaluations de la première phase (PISE I) indiquent que, malgré les progrès constatés, le système éducatif malien n'intègre pas tous les enfants en âge d'être scolarisé ;

**Encadré 13. Choix stratégiques du PRODEC**

La politique décennale du secteur de l'éducation vise à réduire les contraintes qui pèsent sur le système éducatif et s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- Une éducation de qualité pour tous ;
- Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie ;
- Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant ;
- Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et à des coûts maîtrisés ;
- Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel en concomitance avec le français ;
- Une politique du manuel scolaire et du matériel didactique opérationnelle ;
- Une politique soutenue de formation des enseignants ;
- Un partenariat véritable autour de l'école ;
- Une restructuration et un ajustement institutionnels nécessaires à la refondation du système éducatif ;
- Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ;
- Une politique de financement du système éducatif prenant en compte tous les aspects et possibilités de financement du secteur et s'inscrivant dans la décentralisation.

Source : République du Mali, 2006.

- Depuis 2006, le Mali dispose d'un Programme national de lutte contre les pires formes du travail des enfants dont l'objectif principal est d'empêcher l'engagement des enfants dans les pires formes du travail et de mettre en œuvre des mesures destinées à retirer, protéger et assurer la réinsertion socioéconomique de ces enfants. Ce programme vise à faire le lien entre les orientations stratégiques de la lutte contre le travail des enfants, le CSCRP et les différentes politiques sectorielles comme l'éducation, la santé et la justice ;
- L'objectif du Plan national d'urgence de lutte contre la traite des enfants est de mettre en place des accords de coopération, préalable nécessaire à un rapatriement correct des enfants, de déterminer les lieux d'exploitation des enfants et d'organiser leur rapatriement, d'établir des services d'accueil et de transit pour garantir une assistance correcte aux enfants, de sensibiliser le public, en particulier les personnes vivant dans les zones concernées, et d'organiser des programmes d'éducation et d'orientation/formation professionnelle pour les enfants concernés.

107. Une Politique nationale de protection sociale (PNPS) a été établie en 2002. Son objectif principal est l'adoption d'une vision politique globale de la protection sociale, intégrée et concertée, qui permettra d'améliorer l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale au sein des groupes vulnérables et auprès des autres catégories sociales à risque. La mise en œuvre des programmes de la PNPS permettra d'accroître, équitablement et durablement, l'accessibilité aux services sociaux de base et aux opportunités économiques pour les groupes vulnérables. Une étude récente (Diallo et Pereznieta, 2008) constate néanmoins que l'allocation des ressources budgétaires en faveur des enfants ne mobilise qu'une part infime du budget de la protection sociale au Mali.

108. Le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS II), constitue le cadre de mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale et souligne la mise en place d'actions qui visent à l'intégration socioéconomique des femmes et des enfants vulnérables. Le PRODESS propose des interventions telles que la réalisation de campagnes d'alphabétisation et la formation professionnelle continue.

109. Le Mali est doté d'un cadre législatif complet et de politiques nationales adaptées à la problématique de lutte contre le travail des enfants ; pour obtenir les résultats escomptés, il conviendra d'intensifier la mise en œuvre de ces instruments.

### 7.3 Acteurs gouvernementaux

110. Plusieurs ministères interviennent dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. En la matière, l'une des tâches capitales à entreprendre consiste à renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels que sont :

111. Le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF), qui assure la tutelle du Programme de protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence dans le cadre du partenariat malien avec l'UNICEF et qui coordonne plusieurs initiatives de protection des enfants, généralement mises en œuvre par la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) :

- Le Projet de développement des droits des adolescentes et de promotion de leur participation au développement (PDAP) a pour objectif de renforcer l'autonomie, la participation et le bien-être des adolescentes, de mettre en évidence la contribution économique des adolescentes, de renforcer les programmes de scolarisation et d'alphabétisation et d'introduire les mécanismes de micro-financement ;
- Le Centre de formation professionnelle « Aoua Keita » s'emploie à offrir une formation qualifiante et une éducation à la vie familiale



aux jeunes filles et femmes qui ont abandonné le système scolaire en vue de leur insertion dans la vie sociale et économique ;

- La Cité des enfants vise à créer des conditions propices à l'épanouissement culturel, physique et intellectuel des enfants, à contribuer à leur éducation morale et civique et à développer des actions d'assistance sociale et socio-éducative pour leur insertion dans la vie sociale et économique ;
- Le Parlement national des enfants du Mali œuvre à la promotion des droits de l'enfant.

112. Le ministère de la Justice assure la tutelle de la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée (DNAPES), dont la mission est de protéger et de rééduquer les enfants en conflit avec la loi et/ou en danger moral. La DNAPES dispose d'un Centre spécialisé de détention, de rééducation et de réinsertion de Bollé accueillant les mineurs. Un rapport rédigé par le MPFEF en 2006 indique que 1 184 enfants en conflit avec la loi étaient alors pris en charge par la DNAPES.

113. Le ministère du Développement social, de la solidarité et des personnes âgées, en charge de la prévoyance sociale à travers l'Institut national de prévoyance sociale (INPS), dispose d'un service de santé qui s'adresse aux enfants travaillant dans le secteur informel.

114. Le ministère de la Sécurité intérieure et de la protection civile (MSIPC) est doté d'un service de police spécialisé, la Brigade chargée des mœurs et de la protection de l'enfance, chargée de protéger les enfants « en danger moral ». Il s'agit de les identifier et d'assurer leur réinsertion en collaboration avec les institutions comme les centres de DNAPES, la Cité des enfants ou les ONG (SamuSocial, Enda Mali...).

115. Le ministère du Travail et de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (MTFPRE) a la tutelle de la Direction nationale du travail, dont la mission est de veiller à l'application des réglementations sur le travail des enfants. Par ailleurs, il est doté d'une unité « Enfant et Travail » qui a pour mission de coordonner et d'évaluer les actions de lutte contre le travail des enfants à des fins d'exploitation. Le MTFPRE collabore également au projet IPEC de l'Organisation internationale du travail dans le cadre du Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes du travail des enfants, lequel intervient en faveur des enfants impliqués dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, l'économie informelle urbaine, le travail domestique ou les travaux dangereux dans les secteurs de l'agriculture, des mines et de l'artisanat rural.

116. Le ministère de la Jeunesse et des sports (MJS) est chargé de la promotion des valeurs inhérentes à la jeunesse malienne ainsi qu'à la divulgation de la pratique du sport dans le pays.

117. Par ailleurs, les activités des parlementaires maliens œuvrant contre le travail des enfants ont permis de réaliser des progrès sur les plans législatif et réglementaire.

118. Conscient du manque de formation des jeunes, le gouvernement malien a mis en place un certain nombre de programmes visant à promouvoir l'emploi des jeunes.

119. *Le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle (MEFP)* met en œuvre, à travers l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ), plusieurs initiatives, projets et programmes qui ont tous un point commun : développer les compétences des jeunes et favoriser leur insertion ou leur maintien dans l'emploi, voire promouvoir un auto-emploi qualifiant et l'esprit d'entreprise :

- Le Programme emploi - jeunes (PEJ), dont l'objectif essentiel est de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi par le financement et/ou la garantie de leurs projets et le renforcement de leur employabilité par des stages de qualification (voir l'encadré 14 pour les détails du PEJ) ;
- Le Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à haute intensité de main d'œuvre en milieu rural et en milieu urbain (PEJHIMO) qui a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emplois productifs, la redistribution de revenus et la formation au profit des jeunes. Le projet cible essentiellement les jeunes chômeurs en milieu urbain et les sous-employés en milieu rural, à travers des opportunités d'emploi dans la réalisation d'infrastructures et des possibilités de formation professionnelle. Au niveau de son champ d'intervention, le projet a deux composantes : i) le Programme multisectoriel d'investissements intensifs pour l'emploi en milieu rural (PROMIIR) et ii) le Programme d'initiatives locales pour l'emploi (PILE) en milieu urbain ;
- Le Fonds auto renouvelable pour l'emploi (FARE) a pour objectif d'appuyer la création d'emploi et le développement d'entreprises initiées par les jeunes promoteurs afin de lutter contre le chômage de ces derniers en apportant un soutien technique et financier. En d'autres termes, il entend contribuer au financement des projets de création et de développement d'entreprises (notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics) en apportant des garanties et en délivrant des cautions.

**Encadré 14. Programme Emploi-Jeunes****Activités :**

- Former les jeunes en apprentissage et les placer en entreprise, avec l'appui nécessaire des bureaux privés de formation ou des structures offrant les services d'appui aux entreprises ou collaborant activement avec elles, notamment : les chambres de métiers, les centres d'apprentissage, les ONG, les UFAES, les bureaux privés de placement, l'ANPE, le FAFPA ;
- Former les jeunes candidats à l'entrepreneuriat par le secteur privé à travers les bureaux privés avec l'appui technique de l'ANPE ;
- Faciliter le parrainage des candidats à l'entrepreneuriat, le financement et la garantie de leur projet. Assurer le suivi évaluation des entreprises créées en vue de leur pérennisation ;
- Diffuser les « succès story » de création d'entreprise par les jeunes par l'instauration de concours de création d'entreprises couronnés par des prix offert par le Président de la République dans le but de récompenser les bénéficiaires et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du PEJ qui se sont illustrés dans leur domaine ;
- Susciter la création d'un réseau d'entrepreneurs du PEJ en vue de favoriser l'émergence d'une pépinière d'entreprises ;
- Mobiliser les ressources internes et externes identifiées pour constituer les lignes de crédit et assurer le financement des projets.

**Stratégies :**

La stratégie du PEJ repose sur le partenariat renforcé entre l'Etat, le secteur privé et les bénéficiaires. A cet effet, il est prévu dans un premier temps de la conclusion de divers protocoles d'accord entre les différentes parties portant respectivement sur l'apprentissage, les stages de qualification, la création et la gestion des PME PMI et sur la mobilisation et la gestion des lignes de crédit.

Les bénéficiaires du PEJ sont des jeunes maliens de l'intérieur ou de l'extérieur demandeur d'emploi (hommes et femmes) en âge d'apprendre ou de travailler : qu'ils soient diplômés ou non qui recherchent un emploi salarié ou désirent embrasser la carrière d'entrepreneur vivant en milieu rural ou urbain. Toutefois, une discrimination positive en faveur des femmes sera faite

Pour mettre en œuvre le PEJ, les agences d'encadrements sont les structures rattachées au MDEFP notamment : l'ANPE pour les stages de qualification, le FAFPA pour l'Apprentissage, les UFAES pour l'entrepreneuriat.

Les agences d'exécution sont : le secteur privé à travers les entreprises et les bureaux privés, la société civile par les ONG et certaines structures du MDEFP disposant d'expériences et d'expertises pour exécuter efficacement certaines composantes

**Résultats attendus :**

- L'existence d'un document de programme consensuel et approprié par tous les acteurs concernés ;
- 30 000 à 50 000 jeunes reçus par les entreprises en apprentissage et stage de qualification professionnelle ;
- 20 000 jeunes embauchés par ces entreprises ou ayant créé leurs propres emplois à l'issue de la période d'apprentissage et de stage ;
- 50 000 à 100 000 jeunes formés à l'entrepreneuriat ;
- 20 000 plans d'affaires élaborés ;
- 2 000 études réalisées ;
- 1 000 projets financés ;
- 500 entreprises pérennisées ;
- Une liste des créneaux porteurs est mise à la disposition des jeunes ;
- l'émergence de jeunes entrepreneurs est favorisée ;
- Existence de main d'œuvre qualifiée sur le marché national et international occupant des emplois spécialisés ;
- Existence d'une base de données fiable sur les demandes en stage de qualification et en apprentissage.

Source : République du Mali, 2003.

120. Les dispositifs d'apprentissage traditionnel restent largement dominants au Mali : ils se caractérisent par la formation sur le tas qui consiste à acquérir en situation de travail les techniques de base nécessaires à l'exercice d'un métier<sup>46</sup>. Les autorités maliennes ont lancé un certain nombre d'initiatives afin de prendre en charge l'apprentissage traditionnel et de l'intégrer au système global de formation professionnelle. Ci-dessous sont passées en revue quelques unes de ces initiatives :

- Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) a pour objectif de promouvoir une formation professionnelle continue des jeunes en accord avec les besoins des entreprises. D'une manière générale, le FAFPA intervient dans tous les secteurs d'activités économiques, en particulier, dans le financement des plans de formation des entreprises du secteur moderne et des programmes de formation définis avec les organisations professionnelles pour les filières, les branches et les groupements d'entreprises ;
- Les unités de formation et d'appui aux entreprises (UFAE), relevant précédemment du ministère de l'Éducation nationale, sont désormais rattachées au MEFP pour faciliter la transition de l'école au marché du travail et lier l'école à l'entreprise ;
- L'Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) est un département de l'ANPE qui constitue une composante du dispositif national des statistiques. Sa mission consiste à développer un système d'information sur le marché de l'emploi des jeunes, à améliorer le suivi et à renforcer l'adéquation entre la demande et l'offre d'emplois et de qualifications ;
- Des actions sont déployées pour vivifier et intensifier les activités dans *des camps de jeunesse* dans les régions de Kayes, Mopti et Kidal. Ces activités visent à donner une qualification professionnelle aux jeunes ruraux à travers un apprentissage lié aux réalités des marchés locaux afin de favoriser leur insertion professionnelle.

121. Compte tenu de la multiplicité des entités opérant dans la sphère du travail des enfants et de l'emploi des jeunes, l'un des principaux enjeux pour tous les acteurs consistera à privilégier la concertation et à assurer la cohérence de l'ensemble des actions.

---

<sup>46</sup> Il s'agit le plus souvent d'apprentissage sans durée précise de formation (qui peuvent durer jusqu'à 8 ans), non sanctionné par un diplôme, avec un caractère de mise en production qui l'emporte sur la dimension formation. Pour ces raisons, les jeunes engagés dans de tels dispositifs d'apprentissage se heurtent à deux difficultés majeures : (i) l'insuffisante qualification des maîtres artisans et leur incapacité à théoriser et à formaliser certaines notions ou techniques et (ii) l'absence de progression pédagogique structurée dans le processus d'apprentissage. En définitive, l'apprentissage traditionnel reste déficient sur le plan de l'insertion au sein du secteur formel, laissant comme unique alternatives réelles : l'auto-emploi ou un emploi salarié, mais fréquemment très précaire et dans le secteur informel.

#### 7.4 Assistance extérieure

122. L'assistance extérieure joue un rôle important dans la conception de mesures gouvernementales et de plans d'action nationaux pour lutter contre le travail des enfants. Plusieurs partenaires internationaux soutiennent des projets d'élimination progressive du travail des enfants.

123. L'*UNICEF* appuie le Programme de protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence, qui constitue l'un des axes forts de son programme de coopération avec le Gouvernement malien. Le but de cette initiative est de renforcer les capacités institutionnelles, mais aussi de soutenir la mise en œuvre de plans d'actions locaux et de développer des politiques de sensibilisation et d'information en vue de favoriser le changement des comportements au sein des populations cibles. En amont du Programme de protection des enfants et dans une vision plus préventive, le Programme d'éducation apporte une grande assistance onusienne au Mali dans la perspective d'une scolarisation généralisée qui mettrait les enfants à l'abri de toutes les formes de vulnérabilité.

124. L'*Organisation internationale du travail* dirige le Projet IPEC qui a mis en place :

- Un Programme national de lutte contre le travail des enfants, lancé depuis 1998 avec l'appui du Gouvernement Français et de celui du Mali, suite à la signature du premier mémorandum d'accord de participation au programme IPEC. L'objectif de ce programme est de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali. Il couvre les régions de : Koulikoro, Ségou, Mopti, Sikasso, Kayes, et du District de Bamako ;
- Un Programme assorti de délais sur les pires formes du travail des enfants. Ce projet vise à soustraire 9 000 enfants des activités considérées comme des formes de travail intolérables dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et dans le district de Bamako ;
- Un Programme sous-régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA)<sup>47</sup>. L'objectif de ce projet est de créer, au niveau national, un environnement juridique plus favorable, de renforcer les capacités nationales des acteurs concernés par cette problématique, de mettre en œuvre les programmes d'action directs ayant pour but la prévention et la réhabilitation des enfants, d'augmenter les connaissances des populations relatives à la traite des enfants dans la région à travers des campagnes de sensibilisation et de développer un modèle de coopération afin de prévenir la traite des enfants ;

---

<sup>47</sup> Le projet concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo.

- Un Projet « combattre le travail des enfants par l'éducation » communément nommé TACKLE. Ce projet a pour but de renforcer la capacité des autorités nationales et locales des ACP dans la formulation, la mise en œuvre et l'application de politiques de lutte contre le travail des enfants en coordination avec les partenaires sociaux et la société civile.

125. *L'Organisation internationale pour les migrations* (OIM) au Mali, qui concentre ses activités dans le domaine de la lutte contre la traite des enfants, a mis en place le Programme d'assistance directe au retour et à la réintégration des enfants victimes de traite<sup>48</sup>. L'objectif de ce programme est i) d'identifier les enfants victimes de la traite se trouvant dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, ii) d'assurer la protection de ces enfants en les plaçant dans des foyers d'accueil et en leur apportant un suivi médical et psychologique et iii) d'aider les enfants qui le souhaitent à retourner dans leur pays et à réintégrer leur communauté d'origine. En 2007, le Programme a permis d'assister le gouvernement malien dans le rapatriement en Côte d'Ivoire de 34 jeunes ivoiriens et au Burkina Faso de 6 burkinabés. Par ailleurs, le programme a assisté le gouvernement dans le rapatriement de 39 enfants maliens victimes de la traite dans d'autres pays de la région (34 en Côte d'Ivoire et 5 en Guinée Conakry) et dans leur réintégration.

126. La *Banque mondiale* contribue à la réalisation d'indicateurs de résultats définis dans le second Programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE II). Le soutien de la Banque mondiale aide à financer la construction et l'équipement de nouvelles classes du primaire, la construction de lycées et d'un institut de formation de maîtres, l'approvisionnement d'écoles primaires en manuels, la création d'espaces de lecture dans les classes du primaire et l'amélioration de la gestion du parc éducatif à travers le développement de cartes scolaires, une initiative pilote d'amélioration de la gestion dans l'Université de Bamako et la formation du personnel aux niveaux central et décentralisé.

127. De nombreuses *ONG internationales* actives au Mali prennent part à l'effort d'éradication du travail des enfants. Il s'agit notamment de *Winrock*, Aide à l'Enfance, SOS Villages d'Enfants, Aide et Action, et Plan Mali. Le tableau 19 indique quelques exemples de programmes de protection sociale menés par les ONG internationales et locales. Elles apportent un soutien financier et technique aux entités locales, menant des programmes d'action en faveur des enfants travailleurs. L'ONG Aide et Action, par exemple, favorise l'intégration (ou la réinsertion) des enfants dans le système scolaire par la mise en place des centres à « passerelle ».

---

<sup>48</sup>Ce programme couvre 9 pays de l'Afrique de l'Ouest : le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

## 7.5 Acteurs sociaux locaux

128. Des *ONG locales*, y compris Jiekatannie, RAC, GARDEM, Guamina, Lakanaso, Apafé Muso Dambe, AEJT, Enda-Mali, Samusocial Mali et Mali Enjeu, interviennent pour éliminer le travail des enfants. Par ailleurs, plusieurs organisations, à base communautaire, viennent en aide aux enfants qui travaillent. Certaines ONG locales ont formé un collectif appelé « la Coalition malienne des droits de l'enfant » (COMADE) afin de mieux coordonner leurs initiatives et leurs actions. Les interventions des acteurs locaux peuvent être classées en trois champs d'action principaux : (voir le tableau 19 pour quelques exemples de programmes de protection sociale).

- *Assistance* : plusieurs organismes offrent un soutien matériel, sanitaire, psychologique ou juridique aux enfants de la rue. A titre d'exemple, Samusocial Mali place, nuit et jour, des équipes mobiles d'urgence médico-psycho-sociale à la disposition des enfants qui travaillent ou vivent dans les rues. Les autres organismes mettent à disposition un « centre de passage » où les enfants accèdent gratuitement à des soins, mais aussi à l'eau courante pour leur toilette et leur lessive. Enda Mali a mis en place un centre d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les filles qui viennent de la campagne à Bamako pour travailler comme employées de maison. Ces dernières peuvent bénéficier de services d'alphabétisation, de conseils pour se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA et de conseils pour la protection de leurs droits.
- *Prévention* : certaines ONG élaborent des projets d'insertion économique des jeunes en situation difficile. Les programmes de formation professionnelle et les programmes d'alphabétisation permettent une meilleure liaison entre les structures d'apprentissage et les exigences du contexte local. Des stratégies de prévention qui visent directement les familles des enfants travailleurs ont également été formulées. Plusieurs ONG proposent des programmes de microcrédit aux parents (en particulier aux mères de famille) pour les convaincre de ne plus envoyer leurs enfants au travail. Grâce à la mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit, les femmes peuvent développer des activités génératrices de revenus plus importantes et plus durables et peuvent ainsi assumer une partie des charges familiales telle que les frais de scolarité des enfants, ceux de santé, la nourriture en période de soudure, les vêtements... Les ONG associent les politiques de réinsertion des enfants aux campagnes de sensibilisation dans le village. Le témoignage et l'expérience des enfants sont utilisés afin de favoriser une prise de conscience des familles concernant les risques que courent les enfants sur leurs lieux de travail.

- Plaidoyer : plusieurs organisations mènent des campagnes de sensibilisation en faveur de l'élimination du travail des enfants auprès du grand public, des entreprises et des organisations à base communautaire, en y faisant quelques fois intervenir des enfants travailleurs. Le Comité d'action pour les droits de l'enfant et de la femme (CADEF) inscrit ses actions dans un cadre d'interpellation, de plaidoyer et de suivi de l'application des conventions relatives aux droits de l'enfant.



Tableau 19. Quelques exemples de programmes de protection sociale au Mali

Programmes	Objectifs et actions	Organisations
<b>Assistance sociale</b>		
Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants en situation difficile dans le District de Bamako (2005-2010)	<p><i>Amélioration des conditions de vie des enfants de la rue</i></p> <p>Création d'un Centre d'écoute, d'accueil et d'orientation pour enfants Prise en charge alimentaire et médicale des enfants Réinsertion scolaire des plus jeunes Apprentissage d'un métier pour les plus âgés Retours en famille des enfants</p>	<p>Le RIOEV</p> <p>Soutien financier de l'ONG Aide et Action</p>
Projet d'amélioration de l'éducation de la petite enfance (2005-2008)	<p><i>Amélioration de l'éducation préscolaire dans les communes défavorisées de Bamako</i></p> <p>Appui aux jardins d'enfants à travers la formation des monitrices, l'équipement et fournitures Appui au fonctionnement des centres et le suivi sanitaire des enfants</p>	<p>L'ONG Jeunesse et Développement</p> <p>Soutien financier de la Fondation Stromme</p>
Programme pays (annuel)	<p><i>Education et développement des enfants</i></p> <p>Protection et développement de la petite enfance Amélioration de la qualité des écoles primaires et de l'éducation informelle Alphabétisation des adultes, surtout des femmes</p> <p><i>Promotion de la protection et de la participation des enfants</i></p> <p>Renforcement des capacités des communautés et de la société civile à protéger les enfants contre les pratiques nuisibles Appui aux campagnes d'enregistrement des naissances Animation, soutien et plaidoyer pour la participation des enfants au processus de développement communautaire, local et national</p> <p><i>Renforcement de l'indépendance économique des femmes</i></p> <p>Appui aux ménages pauvres pour la production alimentaire et la diversification des activités génératrices de revenus</p> <p>Accès des familles pauvres au crédit et au prêt.</p>	<p>Plan Mali</p>
Programme international McGovern-Dole d'alimentation pour l'éducation et la nutrition infantile (2008-2011)	<p>Offrir des produits agricoles ainsi qu'une aide financière et technique pour les projets de repas scolaires et de nutrition de la mère</p>	<p>L'ONG internationale Catholic Relief Services (CRS) en partenariat avec les ONG locales (comme Caritas).</p> <p>Soutien financier du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis.</p>
<b>Transferts conditionnels en espèces</b>		
Hèrè Jè	<p><i>Réinsertion socioprofessionnelle et économique des jeunes filles issues des milieux de la mendicité</i></p> <p>Accueillir les filles issues de la mendicité âgées de 10 à 25 ans.</p> <p>Retirer les filles mendiantes des rues pour les former et les encadrer dans l'exercice d'activités génératrices de revenus (teinture, enfilage de perles, coupe et couture, tissage, alphabétisation et éducation sur la vie familiale).</p>	<p>Initiatives privées (Schillios Development Foundation)</p>
Bourses Mamans	<i>Voir l'Encadré 16</i>	

Source : Diallo et Pereznieto, 2008.

## 8. RECOMMANDATIONS

129. L'étude met en exergue l'ampleur du travail des enfants au Mali et le rôle des caractéristiques individuelles et familiales dans la répartition sectorielle de ces activités. Un enfant sur deux participe à une activité économique en tant que travailleur familial, apprenti ou indépendant. Par ailleurs, l'incidence du phénomène est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. Outre la pression des conditions socio-économiques, les valeurs traditionnelles des familles pèsent sur le devenir des enfants, souvent au détriment des filles qui se retrouvent massivement affectées aux services domestiques. Si le recours régulier à la main-d'œuvre infantile fait partie des stratégies de survie des ménages, il s'explique surtout par la structure interne de la famille (les caractéristiques propres à l'enfant, les normes sociales favorables à la formation par le travail, le lieu de résidence et l'accès aux services sociaux de base).

130. Les résultats de l'enquête permettent aussi d'appréhender les défis auxquels sont confrontés les jeunes sur le marché du travail : leur taux d'emploi est inférieur à celui des adultes, indiquant de plus grandes difficultés pour cette première catégorie d'actifs à entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, la comparaison des positions sur le marché du travail des adultes et des jeunes actifs illustre une présence plus importante de ces derniers sur les emplois les moins qualifiés. La majorité des jeunes travailleurs sont cantonnés dans des activités familiales ou individuelles qui ne sont pas tenues de s'affilier aux systèmes de sécurité sociale.

131. Les liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes pourraient être établis sur l'approche fondée sur le cycle de vie (voir l'encadré 15) selon laquelle les questions relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes sont étroitement liées : d'une part, le travail des enfants compromet l'apprentissage et donc l'avenir professionnel, les enfants travailleurs bénéficiant très peu d'un système éducatif ou le quittant de façon précoce. Le peu de capital humain que ces jeunes ont pu accumuler les rend plus vulnérables pendant le processus de transition professionnelle : ils auront, de fait, moins de probabilités de trouver un emploi décent. D'autre part, les ménages n'ont pas vraiment d'incitations à investir dans le capital humain de leurs enfants à cause des faibles rendements associés à l'éducation, du peu de perspectives qu'offre le marché du travail et des difficultés d'insertion professionnelle.

132. L'étude met en évidence la forte corrélation entre le travail des enfants et leur sous-scolarisation. Ce résultat souligne le fait que l'éducation et la formation sont les seuls outils dont disposent les enfants pour espérer occuper un emploi décent plus tard, et c'est de la reconnaissance de la valeur de l'éducation en tant qu'alternative au travail des enfants que dépendra le succès des initiatives visant à éliminer ce dernier et à donner

aux enfants les moyens d'entrer avec succès sur le marché du travail le moment venu.

*Encadré 15. Approche de cycle de vie dans l'Agenda du travail décent*

L'approche de l'emploi des jeunes adoptée par l'OIT part de l'idée que le travail décent s'étend à toute la vie. Il ne peut y avoir de travail décent que

- s'il y a égalité des chances pour tous depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse ;
- si les handicaps ou la discrimination subis à un moment de la vie ne perdurent pas ;
- si garçons et filles ont les moyens dès leur plus jeune âge de passer sans problème d'une phase de leur vie à une autre ;
- si, une fois leur scolarité terminée, les jeunes peuvent entrer facilement dans la vie active dans les meilleures conditions possibles ;
- si, en accédant à un travail décent, un adulte peut laisser ses enfants vivre leur enfance au lieu de les envoyer travailler ;
- si les travailleurs âgés peuvent bénéficier d'une protection sociale adéquate au moment où ils en ont le plus besoin.

Le fait d'aborder le problème de l'emploi des jeunes dans l'optique du cycle de vie et des liens intergénérationnels est intéressant d'un point de vue analytique et a d'importantes répercussions au niveau des politiques.

**Premièrement**, cette approche du cycle de vie part du principe que la jeunesse n'est qu'une étape parmi d'autres ; elle influe sur les autres étapes et en subit l'influence. Les événements qui se produisent durant l'enfance, l'adolescence et la jeunesse façonnent l'individu et déterminent sa réussite ou son échec dans le reste de son existence. Un enfant qui travaille au lieu d'aller à l'école aura moins de chances d'accéder à un travail décent quand il sera grand et il sera moins à même d'influer positivement sur la vie de ses enfants. Il y a donc une transmission des désavantages cumulés, et souvent de la pauvreté, d'une génération à l'autre.

**Deuxièmement**, cette approche met l'accent sur le lien extrêmement étroit entre reproduction économique et reproduction sociale. Dans le cours d'une vie, la transition de l'école vers le monde du travail a une importance capitale pour un jeune homme ou une jeune femme. Ils feront cette transition plus ou moins facilement, dans des conditions plus ou moins bonnes, selon qu'ils auront été préparés ou pas à la vie active, que les jeunes sont recherchés ou pas sur le marché du travail, qu'ils auront reçu ou pas l'information et l'aide nécessaires. Toutefois, cette transition vers le monde du travail n'est pas la seule ; il y a aussi le passage au monde des adultes. Il est donc plus juste de parler de transition entre l'école et la vie active et de la nécessité de concilier vie professionnelle et vie tout court : un jeune n'est pas seulement un travailleur ; il a aussi des responsabilités et des aspirations en tant que parent, citoyen, agent du changement.

**Troisièmement**, en adoptant une telle approche, on reconnaît que la transition ne se fait pas une fois pour toutes. Il y a de plus en plus de gens qui changent de travail et de situation professionnelle et qui sont tantôt au chômage, tantôt au travail. Les jeunes d'aujourd'hui sont appelés à connaître des phases successives de va-et-vient dans leur formation (retour «à l'école») et leur vie professionnelle (sur le marché du travail formel ou informel). Le jeune aura donc davantage besoin d'apprendre tout au long de la vie et de bénéficier d'une protection sociale pour mieux faire face au changement. Il faudrait donc offrir aux jeunes plus d'opportunités, et permettre par exemple à ceux qui ont quitté l'école trop tôt de reprendre leurs études, à ceux qui entrent dans la vie active de trouver un travail décent, à ceux qui travaillent de suivre une formation complémentaire et d'accroître leur sécurité professionnelle, et aux jeunes, hommes et femmes, de concilier le travail avec leurs autres responsabilités (familiales, civiques et politiques).

Source : Bureau international du travail, 2004.

133. Le travail des enfants apparaît comme un problème d'envergure multisectorielle qui relève de tous les domaines de responsabilité et de compétences ministérielles. Une convergence institutionnelle, la définition précise des missions et des responsabilités, l'établissement d'une coordination effective et des structures de partage de l'information sont

autant de conditions nécessaires au fonctionnement efficace des institutions de l'État et de ses partenaires sociaux dans la lutte contre le travail des enfants.

134. Les options stratégiques proposées ci-après mettent en exergue les axes de lutte contre l'exploitation des enfants par le travail et l'exclusion des enfants travailleurs qui n'ont jamais été scolarisés, qui ont abandonné l'école ou qui combinent école et travail : la prévention, l'accès aux opportunités d'apprentissage de la « seconde chance », les actions directes et le renforcement des capacités nationales.

### 8.1 Mesures de prévention

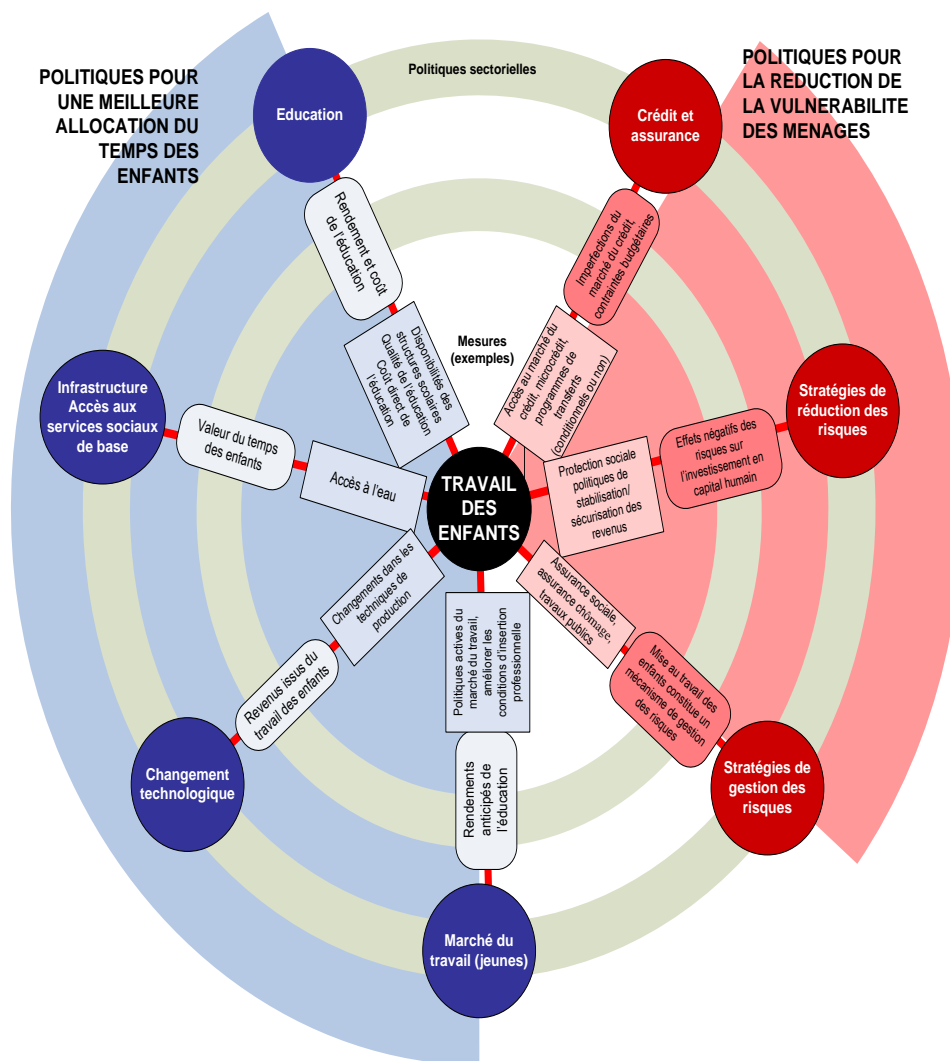
135. Le moyen le plus efficace de réduire le nombre d'enfants qui commencent à se livrer au travail reste la prévention. L'élaboration d'une stratégie de prévention passe par une pleine compréhension des différents facteurs économiques et socioculturels qui incitent les ménages à prendre la décision de mettre leurs enfants au travail (Figure 26). Afin d'acquérir une compréhension plus globale des difficultés que rencontrent les jeunes et les enfants, tant au niveau éducatif que professionnel, il paraît essentiel d'affiner l'identification des facteurs économiques et socioculturels qui déterminent les actions des acteurs et de renforcer les bases de données actuelles (questions rétrospectives et mise en place d'enquêtes longitudinales) pour pouvoir proposer des axes de recherche mieux adaptés aux spécificités nationales.

136. Les analyses statistiques effectuées dans cette étude ont permis d'identifier les facteurs qui conduisent à la mise au travail des enfants au Mali. Les principaux résultats de l'étude et leurs conséquences en termes de politiques et de plans d'action sont résumés dans le tableau ci-après. Une stratégie pertinente de prévention devrait intégrer les éléments suivants :

Tableau 20. Récapitulatif des résultats obtenus et de leurs implications en termes de politiques et de plans d'action

Résultats de l'étude empirique	Politiques et plans d'action
1. Le revenu/la richesse du ménage a un effet négatif sur la mise au travail des enfants et un effet positif sur leur scolarisation.	Mettre en place des mesures de protection sociale afin de réduire la vulnérabilité des ménages ;  Evaluer la possibilité de la mise en place des programmes de transferts conditionnels offrant un soutien financier aux familles pauvres à condition qu'elles scolarisent leurs enfants et que ces derniers suivent effectivement les cours.
2. L'éducation des parents diminue le travail des enfants.	Appuyer les initiatives de formation des adultes.
3. Les enfants orphelins sont plus enclins à travailler que les autres enfants.	Concentrer les efforts sur les orphelins et les autres enfants vulnérables dans le ménage ;  Appuyer les initiatives de solidarité communautaire.
4. La région et le milieu de résidence exercent un impact sur l'implication des enfants dans les activités économiques.	Mettre en place des mesures préventives dans les zones les plus défavorisées.
5. Il y a une forte corrélation négative entre l'éducation et le travail des enfants	Réduire les barrières d'accès à l'école et améliorer la qualité des écoles ;  Multiplier le nombre d'établissements scolaires dans les zones défavorisées ;  Améliorer la formation des enseignants ;  Promouvoir les programmes de formation technique et professionnelle ;  Adapter le calendrier scolaire et la localisation de l'enseignement.  Mettre au point des programmes scolaires de rattrapage à l'intention des élèves ayant abandonné leurs études
6. Le système d'approvisionnement en eau diminue la probabilité de mise au travail des enfants.	Améliorer l'accès des populations aux services de base.
7. Il existe un nombre important d'enfants non-scolarisés, d'enfants déscolarisés de l'enseignement de base ainsi que d'élèves qui n'ont pas entamé le premier cycle de l'enseignement secondaire.	Assurer un accès à des opportunités d'apprentissage de « seconde chance » visant à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie professionnelle.  Promouvoir les dispositifs de formation professionnelle qui jouent un rôle important pour les enfants et les jeunes exclus du système scolaire et qui constituent pour la plupart d'entre eux la voie d'accès à un métier.

Figure 26. Facteurs qui influencent la mise au travail des enfants



138. Promouvoir la lutte contre le travail des enfants en tant que partie intégrante d'une stratégie de réduction de la pauvreté. La promotion du développement de l'agriculture, du maraîchage, de l'élevage, de l'artisanat, et l'implantation ou le développement de PME et PMI (boulangeries, laiteries, unités de transformation des récoltes céréalières locales, etc.) dans les zones les plus défavorisées donneraient aux parents les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants.

139. Réduire la vulnérabilité des ménages en mettant en place des mesures de protection sociale. Les micro-assurances, tontines et programmes de microcrédit devraient être promus et développés, et ce d'autant plus dans les zones rurales. Un fonds de crédit adapté pourrait être mis en place pour permettre, surtout aux femmes dans les zones rurales,

d'accéder au crédit. Les efforts devraient être déployés pour le renforcement des programmes qui offriraient une protection sociale à un maximum d'enfants et de jeunes au Mali.

140. Les mesures qui visent à réduire les barrières d'accès à l'école et à accroître la qualité de l'enseignement des écoles afin d'inciter les familles l'opportunité à investir dans le capital humain de leurs enfants devraient être renforcées. La mise en œuvre accélérée de l'Education pour tous (« Initiative Fast Track ») revêt une importance particulière dans ce contexte. Cette stratégie devrait intégrer les démarches suivantes :

- *Etudier la possibilité de mettre en place des programmes de transferts (conditionnels ou non), qui pourraient proposer un soutien financier ou matériel aux familles les plus démunies, à condition que celles-ci scolarisent leurs enfants qui devront effectivement suivre leur cursus (voir l'encadré 16 pour la mise en place des programmes « Bourse Mamans » au Mali). Ces incitations favoriseraient un accroissement de la scolarisation enfantine en apportant aux familles des ressources supplémentaires (effet revenu) qui permettraient de compenser le coût d'opportunité que représente le fait de ne pas mettre les enfants au travail (effet substitution) ;*
- *Multiplier le nombre d'établissements scolaires afin d'atteindre les enfants qui sont exclus de l'enseignement et qui vivent dans les zones défavorisées. Ainsi, à titre d'exemple, dans le cadre de l'« Initiative Fast Track », le gouvernement malien propose notamment des stratégies pour améliorer la couverture scolaire dans les zones nomades. Dans les conditions actuelles, les populations nomades ou semi-nomades ne parviennent pas à envoyer et maintenir leurs enfants à l'école, même quand elles sont sensibles à l'importance de l'éducation. Le Gouvernement propose des sites multiples avec du mobilier adapté (au lieu de classes en dur sur un site unique) soutenues par un système de cantine scolaire ;*
- *Améliorer la formation et l'encadrement pédagogique des enseignants pour que ces derniers puissent perfectionner leurs connaissances en matière d'éducation, de psychologie et de pédagogie des enfants ;*
- *Adapter le calendrier scolaire et la localisation de l'enseignement aux spécificités locales : permettre un emploi du temps adapté aux travaux légers effectués par certains enfants (par exemple, les travaux agricoles saisonniers).*

**Encadré 16. Mesures incitatives à la scolarisation : étude de cas de la Bourse Maman**

Mopti et Kayes sont deux régions du Mali où le taux de scolarisation reste faible. L'UNICEF et les autorités locales chargées de l'éducation y pilotent depuis 2002 un projet appelé « Bourse Maman ». Il s'agit d'un programme de transfert conditionnel en espèces (TCE), inspiré du Bolsa Familia Brésilien, offert aux femmes à condition que leurs enfants soient inscrits et fréquentent l'école pendant toute l'année scolaire.

Le projet est financé par l'UNICEF et mis en place dans des zones reculées, dont l'accès et la supervision sont difficiles, et où l'économie est basée sur les formes traditionnelles d'agriculture, d'élevage, et de pêche.

**Réalisation du projet**

Deux ONG locales ont été retenues par l'UNICEF pour identifier les familles bénéficiaires, avec comme priorité les familles les plus pauvres, et celles ayant le plus grand nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire.

Avec la participation du conseil communal de la localité, des groupements de femmes, des directeurs d'écoles, des comités de gestion scolaires et des autorités locales chargées de l'éducation, les ménages bénéficiaires ont été choisis pour recevoir un paiement mensuel de 5 000 F CFA, aussi longtemps qu'ils garantissent que tous leurs enfants fréquentent l'école à (au moins) 80% pendant l'année scolaire.

Les deux ONG locales et les autorités scolaires des bureaux régionaux de l'éducation ont été chargées de vérifier la fréquentation scolaire. La subvention a été accordée aux femmes en supposant qu'elles respecteraient l'engagement pris d'utiliser le revenu supplémentaire au profit de leurs enfants en âge de fréquenter l'école.

**Bourse Maman à Sénossa (région de Mopti)**

Parmi les résultats atteints par la Bourse Maman, nous avons le triplement des inscriptions à l'école, de 94 enfants dans cinq classes en 2002 à 275 dans six classes en 2007 ; les absences non autorisées ont été maîtrisées.

L'organe de supervision de l'éducation dans le cercle est informé sur la fréquentation tous les mois pour contrôler si les femmes doivent recevoir ou non le paiement mensuel. Une combinaison de ciblage communautaire et d'enquêtes de moyens simples a été faite à Sénossa pour déterminer le niveau de pauvreté des ménages. Une caractéristique importante de la sélection a été le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école. Les ménages ayant des filles ont bénéficié d'une plus grande préférence.

En plus des résultats positifs de la scolarisation des enfants, un autre résultat positif du projet a été l'existence de ressources supplémentaires dans les ménages. Quand on leur a demandé d'identifier les changements que le projet a provoqués dans leur vie, les 55 femmes bénéficiaires de Sénossa se sont unanimement appesanties sur l'impact d'avoir leur propre argent : elles peuvent payer des cahiers et des stylos pour leurs enfants ; plusieurs se souviennent d'avoir emmené leur enfant scolarisé malade au centre de santé et d'avoir payé les médicaments demandés. Avant, pour ces besoins élémentaires, il fallait attendre la médiation et le paiement du père, qui ne venaient pas parfois.

De plus, la Bourse Maman a entraîné la mise sur pied d'une petite association d'épargne et de crédit entre ses bénéficiaires, ce qui s'est révélé très utile lorsqu'il s'est agi de mobiliser des ressources pour des achats spécifiques et même de faire de petits investissements. Les femmes allouent une petite partie de leur subvention mensuelle à ce fond et, avec les cotisations de toutes, des ressources suffisantes sont générées pour couvrir des dépenses plus significatives.

Source : Diallo et Pereznieto, 2008.

141. Améliorer l'accès des populations aux services de base. En révélant le fait que disposer d'un système d'approvisionnement en eau a un impact négatif (positif) sur la mise au travail (scolarisation) des enfants, l'étude a fait ressortir le rôle préventif que pouvaient jouer les infrastructures de base (eau potable, hygiène et assainissement). L'UNICEF, par exemple, a relancé des projets de réhabilitation et de construction de points d'eau dans



les écoles, les villages et les sites d'urgence<sup>49</sup>. Des partenariats ont été établis avec le secteur privé afin d'augmenter la desserte en eau des populations vivant dans les zones vulnérables (UNICEF, 2008).

142. Appuyer les initiatives de formation des adultes. Les résultats empiriques ont également mis en évidence l'effet important qu'exerce l'éducation du chef de ménage sur l'offre de travail des enfants. Dans ce contexte, les programmes d'alphabétisation et les formations professionnelles ou qualifiantes destinés aux adultes revêtent une importance particulière.

143. Promouvoir les programmes de formation technique et professionnelle (ainsi que le prévoit le CSCR) afin de répondre aux besoins du marché du travail et de faciliter l'insertion des adolescents et des jeunes dans la vie active<sup>50</sup>. Les dispositifs de formation professionnelle jouent un rôle important pour les jeunes, notamment urbains, et constituent pour la plupart d'entre eux la voie d'accès à un métier, voire à une forme d'emploi ou d'activité rémunérés. Il est en même temps, pour l'ensemble des enfants non scolarisés, déscolarisés de l'enseignement de base ainsi que pour ceux qui n'ont pas entamé le premier cycle de l'enseignement secondaire, le seul moyen d'entrer dans un dispositif de formation menant à une professionnalisation socialement reconnue (voir l'Encadré 17 pour une expérience de restructuration d'apprentissage traditionnel au Mali). Le Programme d'appui aux collectivités décentralisées pour un développement participatif (ACODEP), par exemple, identifie les pôles de formation professionnelle dans lesquels les jeunes ruraux pourraient être formés et leur assure une formation professionnelle dans les domaines concernés.

*« Alou Diarra 24 ans, célibataire, formé en coupe et couture dans la zone ACODEP, région de Koulikoro. Il a été formé et installé en 2005. La formation était modulaire (théorique et pratique) et a duré 2 mois et 15 jours. Il a été informé des conditions d'insertion professionnelle avant la formation. Ces conditions ont été satisfaites 15 jours après la formation notamment en ce qui concerne la dotation en équipement. Il n'avait jusque là reçu aucun autre appui, ni des parents ni du village. Il arrive à exercer son métier de tailleur dans le village ; la clientèle est confiante. Cependant lui-même éprouve parfois des difficultés techniques du fait de l'insuffisance de sa formation. Il ne tient aucune comptabilité de son métier : il n'a pas été formé pour cela. Il ne fait l'objet d'aucun suivi depuis son installation. Il estime que ses attentes ont été comblées parce qu'il a été formé et installé dans le métier de son choix. »*

Source : Association pour le développement de l'éducation en Afrique, 2008.

<sup>49</sup> De 2005 à 2007, 124 points d'eau ont été réhabilités et construits avec l'appui de l'UNICEF. La population bénéficiaire est estimée à près de 50 000 personnes.

<sup>50</sup> L'ONG Enda/Mali a lancé un projet de formation professionnelle en réponse à une demande formulée par les enfants et les jeunes désœuvrés ou en rupture familiale dans les quartiers populaires ou périurbains. Pour atteindre les objectifs assignés à ce projet, toutes les activités s'inscrivent dans une démarche participative centrée sur le jeune apprenti et son environnement. A cet effet, tous les réseaux communautaires sont mis à contribution à travers toute la ville de Bamako pour répondre aux problèmes de formation exprimés par les jeunes (Enda/Mali, 2007).

**Encadré 17. Expérience de restructuration d'apprentissage traditionnel au Mali : Programme d'appui à la formation professionnelle (PAFP)**

En 1998, l'Etat malien a mis en place un programme visant à renforcer la formation professionnelle, et comprenant notamment un volet sur le financement de l'apprentissage. Le financement vient du Fonds national de formation, alimenté par les impôts sur les salaires versés essentiellement par les grandes entreprises. Au départ, 90% du programme était financé par Swisscontact, alors qu'aujourd'hui le coût total du projet est entièrement couvert par les acteurs locaux. Le programme de formation est coordonné par une commission tripartite composée de représentants du secteur public, des apprentis et des associations professionnelles.

La formation par apprentissage dans le cadre du PAFP comprend une formation pratique en atelier, une formation technique et entrepreneuriale ainsi que des cours d'alphabétisation qui ont lieu pendant ou avant la formation.

Comme les associations professionnelles ont gagné en puissance, la Fédération nationale des artisans du Mali (FNAM) constitue un important réseau permettant des échanges fructueux et favorisant l'accès à la formation professionnelle. Cette fédération gère désormais tout le processus et Swisscontact n'intervient plus dans la conception du projet.

Grâce à cette intervention, le Mali a formé 25 apprentis en 1989, 1 000 apprentis en 1995 et a décidé de former, en fonction de sa capacité institutionnelle, 2 500 apprentis par an à partir de 2007.

Les facteurs de succès les plus importants sont les suivants :

- i) le démarrage se fait compte tenu des moyens à disposition ;
- ii) la coopération est cruciale, les acteurs ont besoin de temps pour développer leur potentiel ;
- iii) les associations professionnelles s'emploient à promouvoir le concept de formation et participent activement à l'élaboration des contenus de formation et à la planification opérationnelle et financière des programmes de formation ;
- iv) les maîtres artisans (les employeurs) bénéficient aussi de mesures de formation ;
- v) les potentiels de développement sectoriels et géographiques sont essentiels ;
- vi) il existe des fonds de cofinancement ;
- vii) le système de formation est autorégulateur au niveau financier et
- viii) les contributions des divers acteurs doivent s'équilibrer.

*Défis à relever*

Les défis que le programme se doit de relever sont les suivants :

- i) étendre le programme et l'adapter aux zones rurales ;
- ii) décentraliser la formation et obtenir la participation des collectivités locales ;
- iii) introduire des certificats sanctionnant la formation des apprentis

Source : ILO, 2008.

## 8.2 Opportunités d'apprentissage de « seconde chance »

144. Les politiques éducatives devraient promouvoir la réintégration des enfants et des jeunes qui sont « rejetés » par le système formel d'éducation et de formation en leur permettant d'avoir accès aux opportunités d'apprentissage de « seconde chance ». Ces dernières désignent des activités éducatives destinées à des enfants et des jeunes qui n'ont jamais été scolarisés ou bien qui ont quitté l'école avant d'avoir acquis des compétences telles que la lecture, l'écriture et le calcul (UNESCO, 2000).

145. Compte tenu du faible niveau d'éducation des jeunes au Mali, l'intensification des efforts visant à mettre en place un système efficace des politiques de « seconde chance » pour ceux qui ont abandonné leurs études constituerait une priorité. Ces politiques doivent être bien conçues, bien ciblées et bien coordonnées (Banque Mondiale, 2007).

*« Que peut-on faire pour cette jeune fille de 19 ans que les parents ont enlevée de l'école à l'âge de 9 ans parce qu'ils n'avaient pas de moyens ? Ou de son frère jumeau qui est encore à l'école primaire ? Et le jeune chômeur de 23 ans qui vient de fonder une famille, mais qui n'a jamais acquis de formation sur le tas parce qu'il n'a pas pu trouver d'emploi dans le secteur formel ? Ou le pickpocket à la petite semaine incarcéré dans une prison pour adultes avec des criminels endurcis ? Quelles sont les possibilités qui s'offrent à ceux qui, selon l'expression consacrée, sont maltraités par la vie ?*

*Source : Banque Mondiale, 2007.*

146. Le Mali a conçu les centres d'éducation pour le développement (CED) qui offrent une « seconde chance » aux enfants et aux jeunes déscolarisés ou non scolarisés. Les CED comportent un cycle de six ans dont quatre années de cours théoriques et deux années d'initiation à l'apprentissage d'un métier en vue de donner aux jeunes « des habiletés et des compétences leur permettant de s'insérer dans la vie active et/ou de s'inscrire dans un processus d'apprentissage continu » (voir le tableau ci-après pour les informations détaillées concernant les CED).

147. L'expérience des CED au Mali s'inscrit dans une logique de « réparation » des insuffisances de l'enseignement primaire : elle correspond à une réponse apportée à la déscolarisation provoquée par un système scolaire trop rigide, souvent incomplet – offrant quatre années de classes au lieu de six - et aux programmes trop éloignés des préoccupations des populations, particulièrement en milieu rural et agricole (Gauron, 2008). Elle est cependant riche d'enseignements : caractérisée par une gestion décentralisée au niveau des communautés villageoises en étroite liaison avec leur environnement économique et culturel, elle offre des horaires aménagés pour tenir compte des obligations familiales qui incombent souvent le matin aux jeunes filles et propose des programmes intégrant des cours pratiques liés à des activités agricoles ou artisanales locales.

148. Une étude récente (Bengaly, 2006) constate l'insuffisance des opportunités d'apprentissage de « seconde chance » : en 2004, seuls 706 CED existaient sur l'ensemble du territoire national. L'étude souligne par ailleurs la nécessité d'améliorer la qualité des curricula, le matériel didactique et le renforcement pédagogique des CED.

149. Dans ce contexte, l'identification des modèles d'apprentissage de « seconde chance » pouvant servir d'exemples comme alternatives pour la consolidation et l'expansion d'une éducation de base de qualité est indispensable. Or, il n'existe pas d'information détaillée sur l'impact concret de ces programmes de « seconde chance » étant donné que les processus de suivi et d'évaluation des CED sont incomplets au Mali. L'efficacité des programmes de « seconde chance » devrait être évaluée en fonction par rapport à leur coût.

Tableau 20. « Ecoles de la seconde chance » : les Centres d'éducation pour le développement au Mali

<b>Objectifs primordiaux</b>	<p>Démocratiser l'éducation de base ;  contribuer au relèvement du taux d'alphabétisation ;  renforcer les liens et l'articulation entre éducation scolaire et extra scolaire ;  créer un environnement lettré, garant du non retour à l'analphabétisme.  donner aux jeunes, filles et garçons (9-15 ans), non scolarisés et déscolarisés précoces, une formation intellectuelle et une formation pratique dans divers domaines de l'activité socio-économique et culturelle de leur milieu ;  donner des connaissances et des aptitudes permettant aux populations cibles d'être productives, innovatrices et performantes en matière de développement socio-économique et d'amélioration de l'environnement ;</p>
<b>Secteur géographique ciblé</b>	<p>Dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie « Un village, une école et/ou un CED » prôné par le PRODEC en vue de combler le déficit que constituaient les 7 650 villages /fractions nomades et les communes du Mali sans école et sans CED, l'Etat a ouvert, en février 2002, 592 CED sur toute l'étendue du territoire.</p> <p>Ces CED ont évolué et leur nombre a atteint en 2004 un total de 706 CED dont 88 appuyés par l'ONG Plan Mali. Ces CED sont fréquentés par 17 318 apprenants dont 8 124 filles.</p> <p>Les CED fonctionnent donc sur toute l'étendue du territoire, et toutes les onze langues nationales transcrites sont concernées.</p>
<b>Caractéristiques des enfants et des jeunes ciblés</b>	<p>Au regard de l'exclusion scolaire qui frappe de plus en plus les enfants démunis, et face aux limites du système formel et de l'alphabétisation, le CED est appelé à compléter l'offre d'éducation surtout en milieu rural et périurbain.</p> <p>Le programme s'adresse aux enfants défavorisés, c'est à dire les enfants déscolarisés et non scolarisés, âgés de 9 à 15 ans. L'un des critères du recrutement porte non seulement sur l'âge des apprenants, mais aussi sur la parité filles/garçons.</p>
<b>Durée de l'enseignement</b>	<p>Les CED proposent des cursus d'une durée est de 6 ans, dont quatre ans de tronc commun (formation théorique) et deux ans de formation pré professionnelle.</p>
<b>Structures organisationnelles/institutionnelles</b>	<p>L'autorité de tutelle des CED est le Ministère de l'Education Nationale.</p> <p>Dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration de l'éducation, sa gestion relève des communes, aidées en cela par les services déconcentrés de l'éducation pour assurer une gestion de proximité.</p> <p>La structure centrale chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans ce domaine est le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR/ENF).</p>
<b>Suivi et évaluation</b>	<p><b>Suivi</b></p> <p><b>Au niveau communal</b></p> <p>Il est assuré par le comité de gestion qui veille à la régularité de la fréquentation des apprenants et des éducateurs.</p> <p>Il consulte pour cela les documents de suivi des éducateurs, à savoir : le cahier de préparation, le cahier de présence et le cahier de visite, il a comme autres instruments, le cahier de gestion de stocks et les cahiers des matériels didactiques.</p> <p><b>Au niveau intermédiaire</b></p> <p>Il est exercé par les centres d'animation pédagogique (ex-inspections de l'enseignement fondamental), par les ONG et les autres partenaires au développement. Il consiste en un suivi pédagogique et en un appui-conseil</p> <p><b>Au niveau national</b></p> <p>Il s'agit d'un contrôle administratif et technique à l'aide principalement de fiches.</p> <p><b>Evaluation</b></p> <p>De nature pédagogique, elle est pratiquée mensuellement par les éducateurs, annuellement par les centres d'animation pédagogique, à mi-parcours et en fin de cursus par des agents techniques du ministère et par des personnes-ressources.</p> <p>Elle consiste en l'administration de tests de niveaux portant sur la numérotation, les quatre opérations, la lecture, l'écriture, éventuellement sur des thèmes spécifiques enseignés également sur des habiletés, des compétences.</p>

Source : Ministère de l'Education nationale de la République du Mali et UNESCO, 2006.

### 8.3 Actions directes (retrait, réhabilitation et réintégration)

150. Les actions directes (ou les mesures de protection) sont nécessaires pour retirer les enfants des travaux dangereux et des pires formes intrinsèques du travail, pour améliorer leurs conditions de vie, pour faciliter leur réhabilitation et leur réintégration et pour les empêcher de retomber dans les formes inacceptables de travail. Ces mesures sont critiques si l'on veut éviter que ces enfants passent à l'âge adulte dans les conditions les plus défavorables, et réduire le risque important qu'ils aillent grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi. Compte tenu du nombre important d'enfants impliqués dans les pires formes de travail et de leurs conditions de vie, tels qu'ils ont été mis en évidence par l'étude, l'intensification de ces mesures de protection constituerait une priorité urgente.

151. Le gouvernement du Mali s'est engagé à éradiquer les pires formes du travail des enfants dans le cadre d'un programme BIT-IPEC assorti de délais. Ce programme soutient la mise en place d'activités de retrait et de réinsertion des enfants engagés dans des activités considérées comme des formes de travail intolérables. Les enseignements tirés de ces activités devraient servir de base à l'élaboration future de politiques et de programmes.

152. La première étape de la mise en place des actions directes devra être l'identification et le suivi des enfants impliqués dans les pires formes de travail, lesquels reposent avant tout sur la capacité et la mobilisation des autorités publiques et des agents non gouvernementaux qui opèrent dans les zones où se trouvent ces enfants. Le renforcement des compétences des personnels spécialisés qui veillent au respect de la loi (notamment les inspecteurs du travail chargés de la mise en application des lois relatives au travail des enfants et les officiers de la Brigade des mœurs et de la protection de l'enfance dont la mission est d'identifier et de protéger les enfants en « danger moral ») sera primordial.

153. Les autorités concernées et les ONG devraient améliorer leurs programmes de protection sociale afin que les enfants qui ont été retirés des pires formes de travail et ceux qui sont vulnérables puissent accéder aux prestations des services sociaux dont ils ont besoin : abris d'urgence, placement dans une famille, soins médicaux, évaluation des besoins, aide psychosociale, soutien juridique, recherche de familles et son évaluation, suivi post-intégration, etc.

154. Appuyer les actions d'urgence transitoire contribuerait à réduire l'extrême vulnérabilité de certains groupes d'enfants (orphelins, mendiants, victimes de traite, d'exploitation sexuelle, de travail forcé, etc.) : par exemple, des centres, fixes ou mobiles, offrant des services médicaux, de la nourriture, des vêtements et de quoi se laver ; des installations temporaires qui dispensent les premiers secours et ménagent un abri sûr où peuvent dormir les enfants.

155. Les initiatives de solidarité communautaire et les mesures prévoyant de retirer les enfants des pires formes de travail et de les réinsérer dans leurs familles et leurs communautés devraient être développées et accélérées. De telles mesures revêtent un caractère pressant en ce qui concerne particulièrement les enfants des rues, les filles qui travaillent comme employées domestiques et les enfants victimes des pires formes de travail.

156. L'application stricte et assortie de sanctions et de contrôles des textes en vigueur en matière de protection des droits de l'enfant, notamment ceux qui ont trait aux travaux dangereux et aux pires formes intrinsèques du travail des enfants. A l'heure actuelle, les ressources techniques et financières dont le Gouvernement dispose ne permettent pas véritablement de mettre les lois relatives au travail des enfants à exécution sur l'ensemble du territoire, d'identifier et de sanctionner les contrevenants et d'assurer la protection de tous les enfants travailleurs.

157. Le suivi et l'inspection du travail des enfants devraient également faire intervenir divers partenaires (entre autres, les organisations de travailleurs, les organisations de la société civile, les ONG et les comités villageois de développement). Cette initiative de suivi apparaît particulièrement importante dans les zones rurales et dans certains milieux de travail (petites exploitations agricoles ou mines exploitées artisanalement).

158. Il conviendrait d'accompagner les actions proposées ci-dessus des campagnes de sensibilisation, visant, à moyen terme, à faire changer les attitudes et les comportements au sein des populations cibles. Cette action serait soutenue par un usage intensif, voire novateur, des technologies de l'information et de la communication, sous la forme d'émissions ou de feuillets radiophoniques, de séminaires, réunions, causeries et débats portant sur les responsabilités parentales, les difficiles conditions de vie (santé, alimentation, hygiène, logement, etc.) des enfants impliqués dans les pires formes de travail, l'importance de l'éducation...

#### 8.4 Renforcement des capacités nationales

159. L'élimination du travail des enfants et l'amélioration des conditions de travail des jeunes supposent un environnement national favorable sur les plans politique, juridique et institutionnel. La mise en place d'une législation compatible avec les normes internationales est nécessaire pour donner aux efforts de lutte contre le travail des enfants toute leur portée. L'engagement politique devrait également se traduire par le souci d'intégrer la problématique du travail des enfants et de l'emploi des jeunes aux plans et programmes nationaux.

160. Compte tenu des difficultés que rencontrent les jeunes sur le marché du travail au Mali, il faudra un ensemble d'actions concertées sur le long terme, couvrant un large éventail de politiques et de programmes pour être

en mesure de leur assurer un emploi décent et de faciliter leur transition professionnelle.

161. Les contraintes qui limitent l'efficacité des programmes en faveur des enfants et des jeunes se situent en partie au niveau de leur manque de coordination :

- L'assistance aux enfants travailleurs est assurée par un grand nombre d'intervenants dont les actions ne sont guère coordonnées. Actuellement, plusieurs ministères ou agences étatiques<sup>51</sup> sont impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'enfant ; un certain nombre d'ONG et d'agences bilatérales et multilatérales leur apportent aussi leur concours. Il en résulte une concentration d'actions d'assistance dans certains domaines et une carence dans d'autres, qui rendent nécessaire la réalisation d'un inventaire détaillé des efforts en cours permettant d'optimiser leur coordination. Compte tenu de cette multiplicité des entités opérant dans la sphère du travail des enfants, l'un des principaux enjeux consiste donc à privilégier la concertation et à assurer la cohérence de l'ensemble des actions.
- Le manque d'efficacité des programmes visant à promouvoir l'emploi des jeunes est encore lié au manque de coordination entre les ministères, entre les services à l'intérieur de chaque ministère et entre les agences. Les programmes actuels sont disséminés dans une multitude de services, qui n'ont pas forcément de contacts suivis et organisés entre eux, alors que leurs cibles et leurs objectifs sont parfois les mêmes. Une meilleure coordination entre les programmes entraînerait des économies d'échelle et réduirait les budgets de fonctionnement associés aux programmes qui existent aujourd'hui au Mali. Dans cette optique, il serait souhaitable de mettre en place des programmes s'appuyant sur une approche intégrée et pluridimensionnelle pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans le cadre d'activités sociales intéressant les jeunes, ou menées avec les jeunes, pour promouvoir des activités d'information et de conseil, des activités sur l'esprit d'entreprise et le travail indépendant et de développement des compétences locales (voir l'encadré 18 pour l'exemple d'un programme intégré mis en place en Ouganda).

---

<sup>51</sup>Les plus importants sont : le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le ministère de la Justice, le ministère de l'Education, le ministère de la Santé, le ministère de la Sécurité et de la protection civile, le ministère de l'Economie et des finances, le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, la Direction nationale du développement social et la Direction de la promotion de l'enfant et de la famille.

**Encadré 18. Exemple de programme intégré : le Programme pour la promotion des enfants et de la jeunesse en Ouganda**

Le Programme pour la promotion des enfants et de la jeunesse (PCY) en Ouganda a été mis en place entre 2003 et 2006 dans le cadre d'une approche intégrée. Il vise à promouvoir l'emploi chez les jeunes désavantagés qui se trouvent en situation de chômage ou de sous-emploi, en particulier dans les zones rurales, en offrant une palette de services comme :

- (i) promotion du travail social ;
- (ii) information et conseils ;
- (iii) soutien à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi ;
- (iv) développement de compétences locales (médecine traditionnelle, prévention du SIDA, etc.).

Le programme a reposé sur une collaboration de multiples agences et ministères y compris ceux du Travail, de la Jeunesse et de l'Education de manière à développer des synergies et à favoriser son alignement sur la stratégie nationale de l'emploi des jeunes.

La première évaluation en 2004 a montré que le revenu des participants était en moyenne 26% plus élevé que celui des membres des autres communautés.

En plus, les sources principales de revenu chez les jeunes provenaient des salaires (23%) et des activités du groupe (38,5%), alors que dans les autres communautés celles-ci étaient de l'agriculture de subsistance (76%).

Enfin, le programme a renforcé les capacités humaines, institutionnelles et méthodologiques du gouvernement et des autres participants dans leur effort d'assistance auprès des jeunes.

Source : Banque Mondiale, 2007.

162. A l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, les évaluations d'impacts des programmes – un instrument précieux pour guider l'action gouvernementale - en faveur des enfants et des jeunes ont été très rares au Mali. Cela s'expliquerait en partie par le faible nombre de programmes d'emploi pour les jeunes, le manque de données disponibles et le fait que les évaluations ont rarement porté sur les résultats postérieurs à l'achèvement des programmes (Banque Mondiale, 2009).

163. Aujourd'hui, les interventions et les intervenants non gouvernementaux sont également nombreux sur le terrain ; de multiples initiatives à base communautaire (par exemple, les CED) complètent le dispositif d'assistance aux enfants et jeunes qui sont exclus du système formel d'éducation. Il est à regretter que très peu d'informations soient disponibles quant à l'efficacité de ces efforts communautaires. L'évaluation des différents types d'interventions menées à bien jusqu'ici est indispensable pour en mesurer les impacts respectifs, et pour identifier les pratiques exemplaires que l'on pourrait reproduire à plus grande échelle.



## REFERENCES

Association pour le développement de l'éducation en Afrique, (2008), "Au-delà de l'éducation primaire, défis et approches pour étendre les opportunités d'apprentissage : Formation professionnelle et insertion socio professionnelle des finalistes des centres de développement au Mali", Biennale de l'éducation en Afrique, Maputo, Mozambique 5-9 Mai 2008.

Banque Mondiale, (2005), "Evaluation stratégique des enjeux en matière de genre au Mali ", Bamako, Mali.

Banque Mondiale, (2006), "Indicateurs de développement dans le monde", Washington, DC.

Banque Mondiale, (2007), "Mémorandum économique sur le pays. Sénégal : A la recherche de l'emploi – le chemin vers la prospérité ", Washington, DC.

Banque Mondiale, (2009), "Les jeunes et l'emploi en Afrique : le potentiel, le problème, la promesse", Washington, DC.

Basu, K. et Van, P.H. (1998), "The Economics of Child Labour", *American Economic Review*, 88: 412-27.

Bourguignon, F., M. Fournier, et Gurgand M., (2001), "Selection Bias Correction based on the Multinomial Logit Model", *CREST Working Paper*.

Bureau international du travail - IPEC, (2004), "Pour bien démarrer dans la vie : un travail décent pour les jeunes", Genève.

Bureau international du travail - IPEC, (2005a), "La traite des Enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans les mines d'or d'Issia", sous la direction de Michel Grégoire, Célestine Magloire N'Guessan, Boua Bi Sémien Honoré, Côte d'Ivoire.

Bureau international du travail - IPEC, (2005b), "La traite des Enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans le secteur informel à Abidjan", Sié Kambou, Boua Bi Sémien Honoré, Michel Grégoire, Côte d'Ivoire.

Bureau international du travail - IPEC, (2005c), "Traite des Enfants aux fins d'exploitation de leur travail au Cameroun" rapport d'enquête, Séverin Abega, Claude Abe, Babila Mutia, Martin Elouga, Yolande Fouda, Michel Grégoire, Cameroun.

Bureau international du travail - IPEC, (2005d), “Survey of Child Trafficking in Asawele, Ondo State”, Mac John Nwaobiala, José Maria Ramirez Machado, Michel Grégoire, Nigeria.

Bureau international du travail - IPEC, (2005e), “Traite des Enfants aux fins d’exploitation de leur travail au Bénin Enfants victimes : Caractéristiques sociodémographiques”, Moumouni Salami, Elise Ahouey, Florent Valère Adegbedi, Michel Grégoire, Bénin.

Bureau international du travail - IPEC, (2005f), “International Training Workshop on Child Trafficking for Security Agencies in Ghana and Nigeria”, Jose Maria Ramirez Machado, Michel Grégoire, Matthew Dally, Mac John Nwaobiala, Sénégal.

Bureau international du travail – IPEC, (2006a), “L’exploitation des enfants dans le contexte de la crise militaire, sociale et politique en Côte d’Ivoire situation particulière dans les zones d’accueil des déplacés et des réfugiés”, rapport d’étude sous la supervision de Michel Grégoire, Kouakou Koffi, Boua Bi Sémien Honoré, Côte d’Ivoire.

Bureau international du travail – IPEC, (2006b), “Les réalisations, les bonnes pratiques et les leçons apprises relatives aux Comités Locaux de Vigilance de lutte contre la traite des enfants”, Rapport de synthèse Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali et Togo sous la supervision de Hamadoun Tolo, Gisèle Mitton, Almoustapha Touré, Michel Grégoire.

Bureau international du travail – IPEC, (2006c), “La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée”, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Bureau international du travail - IPEC, CNPM, Ministère du Travail de la Fonction Publique et de la Reforme de l’Etat du Mali, (2006d), “Etude sur la traite des enfants au Mali », Dimensions internes, phénomènes transfrontaliers, rôles et responsabilités du secteur privé”, Mouhamedou Diack, Hamadoun Tolo, Almoustapha, Touré, Michel Grégoire, Mali.

Bureau international du travail – IPEC, (2007a), “L’action de l’IPEC contre le travail des enfants : Faits marquants 2006”, Genève, Bureau International du Travail.

Bureau international du travail – IPEC, (2007b), “Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants”, Genève, Bureau International du Travail.

Bureau international du travail - IPEC, (2007c), “Rapport d’Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali”, DNSI, SIMPOC, Mali.

Bureau international du travail, (2008a), "L'apprentissage dans l'économie informelle en Afrique", Rapport d'atelier, Genève 3-4 Mai 2007.

Bureau international du travail, (2008b), "Le travail décent : Défis stratégiques à venir", Conférence Internationale du Travail, 97<sup>ème</sup> session 2008, Genève.

Canagarajah, S. et Coulombe, H., (1998). "Child labour and schooling in Africa: a case study of Ghana, Tanzania, Côte d'Ivoire and Zambia", chap. 3. Banque Mondiale.

Cigno A. et Rosati F. C. (2005), "The Economics of Child Labor", Oxford University Press.

Conseil des Ministres, (2006), "Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté", Bamako, Mali.

Diallo V., et Perezniето P., (2008), "La protection sociale et les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : Etude de cas du Mali, Overseas Development Institute, Londres.

Diallo, Y. (2001), "Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire", Bordeaux, Thèse de Doctorat ès Sciences Economiques, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, 355 p.

Diallo, Y. (2006), "Note méthodologique. Du cadre conceptuel aux estimations des formes de travail des enfants : une approche statistique", *mimeo*, 15 p.

Diouf A., M.Mbaye., Nachtman Y. (2001), "Education non formelle au Sénégal", UNESCO, Dakar.

Douville O. (2003), "Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako", *Revue Psychopathologie Africaine*, vol.32, pp. 55-90

Dumas, C. (2005), "Offre de travail des enfants et demande d'éducation dans les pays d'Afrique de l'Ouest", Doctorat Nouveau Régime, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 371 p.

Dumas, C., Lambert, S. (2006). "Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants au Sénégal", Document de travail, IPEC-SIMPOC, Genève.

Dumas, C., Lambert, S. (2008). "Le travail des enfants : Quelles politiques pour quels résultats", Editions Rue d'Ulm, Paris.

Edmonds, E. (2001), "Will Child Labor Decline with Improvements in Living Standards?" *mimeo*, Dartmouth College.

Eloundou-Enyegue P. et Shapiro D. (2005), “Confiance d’enfants et nivellement des inégalités scolaires au Cameroun 1960-1995”, *Cahiers québécois de démographie*, vol.34, pp. 47-75.

Enda Mali (2007), “Dix ans de formation par apprentissage des enfants et des jeunes en situation difficile”, Rapport Général.

Enda Mali (2007), “Rapport du recensement des écoles coraniques dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti”, Rapport Final.

Gauron A., (2008), “Formation professionnelle et développement économique : bilan et perspectives pour une nouvelle étape”, *mimeo*.

Guarcello L., Lyon S., Rosati F. (2004), “Impact of Working Time on Children’s Health”, *UCW Working Paper Series*, Rome.

Guarcello L., Fares J., Lyon S., Manacorda M., Rosati F., Valdivia C. (2008), “School to work transitions: regional overview”, in *Youth in Africa’s Labor Market*, Ed. By Garcia M. et Fares J., Banque Mondiale, Washington.

Hatløy A et Huser A (2005), “Identification of street children. Characteristics of street children in Bamako and Accra, Fafo-report 474, Oslo: Fafo.

Haut Conseil de la Coopération Internationale de la République Française. (2001). “La coopération dans le secteur de l’éducation de base avec les pays d’Afrique Subsaharienne”. Rapport du groupe de travail présidé par Gabriel Cohn-Bendit.

Heady C. (2000), “What is the effect of child labor on learning achievement? Evidence from Ghana”, *Innocenti Working Papers*, no.79, UNICEF, Florence.

Human Rights Watch. (2007), “Au bas de l’échelle : Exploitation et maltraitance des filles travaillant comme domestiques en Guinée”. Rapport final.

Institut du Sahel. (2001). “Indicateurs démographiques et socio-économiques du Mali 2001”. Bamako: INSAH.

Jensen P., Nielsen H.S. (1997), “Child labour or school attendance? Evidence from Zambia”, *Journal of Population Economics*, 10: 407-424.

Keita S. (2001), “Etudes sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali.

Kielland, A., M. Tovo (2006), “Children at Work: Child Labor Practices in Africa. Boulder, CO and London: Lynne Rienner.

Marchand J. (2000), "Les écoles communautaires : Mali, Sénégal, Togo, Institut international de planification de l'éducation/UNESCO.

Marcoux, R. (1995), "Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol.31, no.3, p.655-674.

May J. et B. Cissé (2008), "Le Mali peut-il développer son capital humain avec sa croissance démographique ?" Banque Mondiale.

Ministère de l'Education Nationale de la République du Mali, (2004), "Etude participative sur les écoles coranique", en collaboration avec les associations islamiques et des maitres coraniques dans la région de Mopti.

Ministère de l'Education Nationale de la République du Mali, (2006), "Proposition de plan d'action pour la mise en œuvre accélérée du PISE 2 pour la scolarisation primaire universelle".

Ministère de l'Education Nationale de la République du Mali et UNESCO, (2006), "Atelier sur la conclusion du projet Renforcement des capacités en alphabétisation communautaire et en éducation aux compétences pratiques des jeunes adultes défavorisés".

Monestier M. (1998), "Les enfants esclaves : l'enfer quotidien de 300 millions d'enfants", Le cherche midi éditeur, Paris, France, 270p.

P.A.U Education, (2001), "Le livre blanc de notre avenir", UNESCO.

Pilon M. (1995), "Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol.31, no.3, pp. 697-718.

Pilon M. (2003), "Confiance scolaire en Afrique de l'Ouest", Background paper prepared for the Education for All Global Monitoring Report 2003/04.

PNUD (2006), "Rapport mondial sur le développement humain", New York.

République du Mali, (2007), "Synthèse rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement".

Rosati F., and Rossi C., (2001), "Children's working hours, school enrolment and human capital accumulation: Evidence from Pakistan and Nicaragua", *UCW Working Paper Series*, Rome.

Sagna A. (2000), "Les enfants de la rue au Mali : le cas de Bamako, Rapport de Mission de la Banque Mondiale.

SIMPOC (2004), “Statistiques sur le travail des enfants. Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes”, Genève, Bureau International du Travail.

SIMPOC (2004), “Manuel d'analyse des données et de rédaction des rapports statistiques”, Genève, Bureau International du Travail.

Subbarao K., A. Mattimore, et K. Plangemann. (2001), “Social Protection of Africa's Orphans and Vulnerable Children: Issues and Good Practice Program Options”, *Africa Region Human Development Working Paper Series*, Banque Mondiale.

UNESCO (2000), “Etudes thématiques : alphabétisation et éducation des adultes”, Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 Avril 2000.

UNICEF (1992), “Analyse de la situation des enfants et des femmes en République du Congo”.

UNICEF (2005), “La violence contre les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre”, Rapport final.

UNICEF (2006), “Situation des enfants dans le monde : exclus et invisibles”, New York.

UNICEF (2008), “Unicef Mali 2007- La survie des enfants au Mali : Quels progrès accomplis ?”, Bulletin annuel no 1, Avril.

UNOWA (2006), “Chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest”, Dakar.

Vandermeersch C. (2002), “Les enfants confiés âgés de moins de 6 ans au Sénégal en 1992-1993”, *Institut National d'Etudes Démographiques*, vol.57, pp. 661-688.

Walther R. et E. Filipiak (2007), “Nouvelles formes d'apprentissage en Afrique de l'Ouest”, Notes et Documents no : 33, AFD, Paris.

## ANNEXE 1 : DEFINITION DU TRAVAIL ECONOMIQUE

Au Mali, une proportion importante des enfants sont engagés dans les « services domestiques », terme qui désigne l'ensemble des activités ménagères accomplies dans un autre ménage pour un employeur. Les services domestiques sont considérés comme des activités économiques.

Les activités non économiques concernent les productions non marchandes qui ne sont pas prises en compte par le Système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN) : elles incluent les activités non rémunérées comme les tâches ménagères, la surveillance des jeunes enfants, le ramassage du bois et d'autres combustibles, la confection de vêtements à usage personnel, le bricolage, etc. Ces activités, qui sont typiquement des tâches ménagères exécutées par un individu dans sa propre famille, restent à l'extérieur de la frontière de l'activité économique telle que définie par le SCN.

Selon l'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, un enfant est répertorié comme économiquement actif ou considéré comme un enfant travailleur, s'il a déclaré avoir travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence (pour un paiement en espèce ou en nature, sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille).

Cette définition « classique » a permis de mieux appréhender la nature du phénomène des enfants travailleurs. Une estimation initiale du nombre d'enfants économiquement actifs en a été dégagée, ainsi que les éléments d'une analyse de la nature du phénomène du travail des enfants au Mali. Les résultats de cet exercice ont également procuré un certain nombre d'informations qualitatives et quantitatives sur les secteurs d'activités des enfants.

Nous avons utilisé l'information disponible concernant la classification industrielle de l'occupation principale exercée (« services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique »)<sup>52</sup> et le lieu où s'effectue le travail (« domicile familial »). De cette manière, nous avons identifié des enfants qui ont déclaré être économiquement actifs dans les services domestiques mais qui ne font en réalité que des activités ménagères dans leur propre ménage.

Aussi, dans la présente étude, la définition d'activité économique exclut tout enfant qui déclare effectuer une activité économique en tant

---

<sup>52</sup> Pour plus de détails, voir la nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA) et la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA). Selon la NOPEMA, cette catégorie d'occupation comprend « les services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de femmes de ménage, de cuisiniers, de jardiniers, de chauffeurs, de répétiteurs, etc. ».

qu' « employé domestique » et dans son propre « domicile familial ». Ce dernier sera inclus dans les estimations de l'ampleur du travail non économique.

C'est pour cette raison que nos estimations de l'ampleur du travail des enfants au Mali s'avèrent différentes de celles obtenues dans le rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali (2007).

Les tableaux présentés ci-après comparent l'ampleur et la répartition sectorielle selon les deux définitions d'activités économiques :

Tableau A1 1. Ampleur du travail des enfants, par sexe

Sexe	7-14		5-17	
	Enfants au travail <sup>1</sup>	Enfants au travail <sup>2</sup>	Enfants au travail <sup>1</sup>	Enfants au travail <sup>2</sup>
Garçons	71,2	64,4	69,2	60,7
Filles	70,7	39,4	68,2	37,5
Total	70,9	52,3	68,7	49,6

Source: Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005

Notes : (1) la définition « classique » du travail économique ; (2) la définition du travail économique selon la quelle les enfants qui déclarent travailler en tant qu' « employés domestiques » dans leur « propre domicile familial » ne sont pas considérés comme « économiquement actifs » mais des « travailleurs domestiques familiaux ».

Tableau A1 2. Secteur d'activité<sup>1</sup> des enfants, par sexe

Secteur d'activité	7-14			5-17		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Agriculture	78,4	41,8	60,8	75,0	40,3	58,6
Manufacture	1,4	3,2	2,3	1,6	2,7	2,1
Commerce	1,5	1,4	1,4	1,8	1,5	1,7
Services	1,6	0,7	1,1	1,2	0,7	1,0
<b>Services domestiques</b>	16,5	52,6	33,9	19,6	54,5	36,1
Autre	0,6	0,3	0,5	0,8	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005

Note : (1) La définition « classique » du travail économique.

Tableau A1 3. Secteur d'activité<sup>1</sup> des enfants de 7 à 14 ans, par sexe

Secteur d'activité	7-14			5-17		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Agriculture	86,8	76,3	83,0	85,6	74,4	81,6
Manufacture	1,6	5,9	3,1	1,8	5,0	3,0
Commerce	1,7	2,5	2,0	2,1	2,8	2,3
Services	1,7	1,2	1,5	1,3	1,3	1,3
<b>Services domestiques</b>	7,6	13,7	9,8	8,2	15,9	11,0
Autre	0,6	0,6	0,6	1,0	0,5	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, 2005

Note : (1) La définition du travail économique selon la quelle les enfants qui déclarent travailler en tant qu' « employés domestiques » dans leur propre « domicile familial » ne sont pas considérés comme « économiquement actifs ».



## ANNEXE 2 : RESULTATS ECONOMETRIQUES

Tableau A2.1 Probabilité de trouver un emploi des jeunes 10 à 24 ans, par niveau d'éducation

Variable	Aucune éducation		Fondamentale 1		Fondamentale 2		Secondaire ou plus	
	dy/dx	z	dy/dx	z	dy/dx	z	dy/dx	z
Age	0,062	3,61	0,055	2,00	0,097	1,67	-0,061	-1,09
Age <sup>2</sup>	-0,001	-3,18	-0,000	-0,52	-0,001	-1,09	0,002	1,42
Genre (hommes)	0,289	19,29	0,331	15,27	0,222	6,27	0,104	3,29
Taille du ménage	-0,010	-0,93	-0,041	-2,75	-0,063	-2,45	0,001	0,10
Nombre d'enfants 0 à 4 ans dans le ménage	-0,011	-0,92	0,027	1,58	0,022	0,75	-0,000	-0,01
Nombre d'enfants 5 à 14 ans dans le ménage	0,007	0,62	0,056	3,31	0,098	3,42	0,000	0,02
Nombre de jeunes 15 à 24 ans dans le ménage	0,003	0,30	0,033	1,89	0,069	2,38	-0,006	-0,28
Nombre d'adulte de 25 à 55 ans dans le ménage	0,012	0,96	0,055	3,17	0,065	2,27	-0,018	-0,83
Sexe du chef de ménage (hommes)	0,098	2,24	-0,007	-0,15	0,009	0,12	0,008	0,15
Education du chef de ménage: aucune	-0,144	-3,69	0,166	3,01	0,123	2,12	0,005	0,11
Education du chef de ménage: fondamental 1	-0,143	-2,19	0,135	2,31	0,097	1,31	0,086	1,42
Education du chef de ménage: fondamental 2	-0,185	-2,27	0,030	0,44	0,082	1,21	0,085	1,40
Logarithme des dépenses	-0,014	-1,94	-0,026	-2,20	-0,018	-0,83	-0,013	-0,74
Accès à l'eau	0,004	0,12	-0,090	-2,51	-0,099	-2,30	-0,015	-0,31
Migrant	-0,042	-1,21	-0,034	-0,84	0,095	1,41	-0,149	-4,45
Urbain	-0,075	-3,40	-0,167	-6,06	-0,123	-2,53	-0,092	-1,27
Taux d'emploi de la population adulte	1,269	11,09	0,954	5,60	1,229	4,72	0,399	1,47
Part de la population jeune	0,937	3,49	-1,819	-4,64	-1,983	-3,29	-0,716	-0,95

Notes : La catégorie de référence pour le niveau d'éducation du chef de ménage est le niveau supérieur.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'*Enquête nationale sur le travail des enfants, 2005*

Tableau A2.2 Probabilité de trouver un emploi des jeunes de 10 à 24 ans, par niveau d'éducation (MILIEU URBAIN)

Variable	Aucune		Fondamentale 1		Fondamentale 2		Secondaire ou plus	
	dy/dx	z	dy/dx	z	dy/dx	z	dy/dx	z
Age	0,084	2,25	0,033	1,08	0,029	0,52	-0,000	-0,01
Age <sup>2</sup>	-0,002	-2,10	0,000	0,24	0,000	-0,01	0,000	0,23
Genre (hommes)	0,305	10,16	0,311	11,74	0,190	5,36	0,090	2,89
Taille du ménage	0,009	0,47	-0,051	-2,93	-0,047	-2,00	-0,005	-0,29
Nombre d'enfants 0 à 4 ans dans le ménage	-0,021	-0,95	0,048	2,40	0,043	1,52	0,016	0,67
Nombre d'enfants 5 à 14 ans dans le ménage	-0,006	-0,28	0,059	2,85	0,080	3,08	0,006	0,27
Nombre de jeunes 15 à 24 ans dans le ménage	-0,010	-0,48	0,053	2,81	0,061	2,36	0,001	0,07
Nombre d'adulte de 25 à 55 ans dans le ménage	-0,016	-0,68	0,058	2,82	0,038	1,41	-0,010	-0,47
Sexe du chef de ménage (hommes)	0,077	0,83	0,085	1,54	-0,010	-0,14	-0,002	-0,05
Education du chef de ménage : aucune	-0,222	-3,97	0,149	2,78	0,1207	2,13	0,009	0,20
Education du chef de ménage : fondamental 1	-0,110	-1,43	0,050	0,81	0,0648	0,87	0,089	1,52
Education du chef de ménage : fondamental 2	-0,194	-2,15	-0,005	-0,08	0,016	0,28	0,062	1,09
Logarithme des dépenses	-0,017	-1,19	-0,046	-2,88	-0,055	-2,53	-0,012	-0,65
Accès à l'eau	-0,070	-1,47	-0,079	-2,33	-0,059	-1,64	-0,010	-0,30
Migrant	-0,061	-1,11	-0,078	-1,98	-0,003	-0,06	-0,133	-4,13
Urbain	1,300	5,20	0,598	2,89	0,931	3,48	0,207	0,68
Taux d'emploi de la population adulte	2,271	3,67	-1,567	-3,11	-1,642	-2,61	-0,886	-1,13

La catégorie de référence pour le niveau d'éducation du chef de ménage est le niveau supérieur

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants, 2005

Tableau A2.3 Probabilité de trouver un emploi pour les jeunes de 10 à 24 ans, par niveau d'éducation (MILIEU RURAL)

Variable	Aucune		Fondamentale 1		Fondamentale 2		Secondaire ou plus
	dy/dx	z	dy/dx	z	dy/dx	z	
Age	0,063	3,27	0,108	2,98	0,219	2,06	Pas assez d'observations
Age <sup>2</sup>	-0,001	-2,85	-0,003	-2,26	-0,006	-1,87	
Genre (103hommes)	0,304	17,28	0,289	9,93	0,237	3,40	
Taille du ménage	-0,039	-2,97	-0,006	-0,25	-0,077	-1,72	
Nombre d'enfants 0 à 4 ans dans le ménage	0,018	1,25	-0,013	-0,51	-0,019	-0,37	
Nombre d'enfants 5 à 14 ans dans le ménage	0,033	2,30	0,017	0,69	0,103	2,18	
Nombre de jeunes 15 à 24 ans dans le ménage	0,023	1,40	-0,024	-0,85	0,048	0,79	
Nombre d'adulte de 25 à 55 ans dans le ménage	0,028	1,85	0,020	0,85	0,116	2,13	
Sexe du chef de ménage (hommes)	0,113	2,35	-0,109	-1,80	0,259	1,76	
Education du chef de ménage : aucune	0,352	2,26	0,208	1,63	0,154	1,04	
Education du chef de ménage : fondamental 1	0,175	3,39	0,218	2,44	0,179	1,49	
Education du chef de ménage : fondamental 2	0,096	1,09	0,103	0,91	0,270	3,20	
Logarithme des dépenses	0,000	0,03	-0,009	-0,67	0,022	0,65	
Accès à l'eau	-0,043	-0,56	-0,032	-0,39	0,106	0,51	
Migrant	-0,000	-0,02	0,063	0,95	0,266	3,86	
Urbain	1,949	12,94	1,192	4,83	1,793	3,12	
Taux d'emploi de la population adulte	-0,753	-2,42	-1,989	-3,93	-2,358	-2,23	

La catégorie de référence pour le niveau d'éducation du chef de ménage est le niveau supérieur.

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'*Enquête nationale sur le travail des enfants, 2005*.